

■ COLLOQUE D'EL KHABAR  
**Les femmes,  
«premières victimes»  
du Printemps arabe**  
LIRE L'ARTICLE DE GHANIA LASSAL EN PAGE 7

ÉDITION DU CENTRE

## CLAUDIO GATTI, JOURNALISTE ITALIEN AU II SOLE 24 ORE

# «En Algérie, on ne peut pas faire d'affaires sans graisser la patte»



PHOTO: DR

■ Claudio Gatti, 57 ans, est l'un des rares véritables journalistes d'investigation italiens. Bien avant que les juges milanais ne parlent avec les chroniqueurs judiciaires italiens, Gatti en savait long sur l'affaire Saipem-Sonatrach.

À partir de son bureau de New York, il a publié les dessous de ce scandale. Correspondant aux USA du très influent quotidien économique italien, *Il Sole 24 Ore*, il écrit également pour plusieurs journaux américains, comme le *New York Times*. Il a été le premier journaliste à faire

éclater sur le *Financial Times* le scandale de «Oil for Food», en Irak. En 2003, il a reçu le prestigieux prix journalistique italien Saint Vincent et en 2005 la distinction Premiolino.

LIRE L'ENTRETIEN RÉALISÉ  
PAR NACÉRA BENALI EN PAGE 2

### NORD-MALI MOKHTAR BELMOKHTAR AURAIT ÉTÉ TUÉ

- Mokhtar Belmokhtar, un des principaux chefs d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) au Sahel, aurait été tué samedi par des soldats tchadiens dans le nord du Mali
- C'est le porte-parole de l'état-major des armées tchadiennes qui en avait fait l'annonce samedi soir.

LIRE L'ARTICLE DE ZINE CHERFAOUI EN PAGE 11

### OUVERTURE DE LA SESSION DE PRINTEMPS DE L'APN LE FFS BOYCOTTE ET VA AU CONTACT DES POPULATIONS DU SUD



PHOTO: B. SOUHIL

LIRE L'ARTICLE DE MEHDI BSIKRI EN PAGE 4



### Centrale électrique de Hadjret Ennous Sonelgaz joue la transparence

LIRE L'ARTICLE DE MELISSA ROUMADI EN PAGE 3

- ▶ Complaisance de la justice, impuissance des instances de contrôle  
**Lutte sélective contre la corruption en Algérie**
- ▶ Etat de droit et reddition des comptes  
**Ces indicateurs qui plombent la bonne gouvernance**
- ▶ Mustapha Atoui, président de l'ANLC  
**«Permettre aux citoyens de se porter partie civile»**

RETROUVEZ VOTRE SUPPLÉMENT ÉCONOMIE  
EN PAGES 13, 14, 15, 17, 19, 21, 22 ET 23

### VERS LE DÉMANTÈLEMENT DU COMPLEXE DE SKIKDA

## «SONATRACH RISQUE DE GASPILLER 100 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT»

LIRE L'ARTICLE DE KHIDER OUAHAB EN PAGE 4

### NOUVELLE RENAULT TWINGO, CITADINE JUSQU'AU BOUT DE LA VILLE.

04 AIRBAGS  
RÉGULATEUR DE VITESSE  
CLIMATISATION RÉGULÉE  
RADIO CD BLUETOOTH AVEC PORT USB

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT  
AVEC UNE REMISE DE 65 000 DA

2 ANS DE GARANTIE  
RENAULT QUALITY ASSURE

Showroom El Biar : 021 92 23 39 / Succursale Oued Smar : 021 51 37 33 à 37  
OFFRE VALABLE DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT ALGÉRIE

CHANGEONS DE VIE  
CHANGEONS L'AUTOMOBILE

RENAULT

PUBLICITÉ

CLAUDIO GATTI. *Journaliste italien au Il Sole 24 Ore*

# «En Algérie, on ne peut pas faire d'affaires sans graisser la patte»

De notre correspondante  
Nacéra Benali

**Vous n'avez pas attendu les divulgations de la magistrature italienne pour enquêter sur l'affaire ENI-Saipem-Sonatrach. A partir de quels éléments êtes-vous parti ?**

Je m'occupe, depuis des années, de corruption internationale, en particulier de celle qui touche deux secteurs considérés par les experts comme étant les plus à risque : la défense et l'énergie. J'ai commencé à travailler sur cette affaire dès 2010, car mes sources au sein du groupe ENI m'avaient averti que l'enquête ouverte en Algérie allait s'étendre à Saipem, société d'engineering de l'ENI. J'ai consulté d'abord les articles publiés par la presse algérienne, ensuite j'ai «activé» toutes mes sources dans le milieu énergétique et plus particulièrement dans le groupe ENI. Très vite, j'ai eu la confirmation que Saipem était impliquée dans ce scandale. J'ai d'abord découvert que le représentant de Saipem en Algérie, Tullio Orsi, avait été rappelé d'urgence en Italie. Ensuite, j'ai su que l'homme qui avait géré les relations avec les Algériens était Pietro Varone. J'étais déjà à une étape cruciale de mon enquête parce qu'après une vérification à la Chambre de commerce sur le patrimoine de Varone, j'ai eu la preuve de l'existence de liens avérés entre Varone et Bedjaoui. Les deux étaient, en effet, associés dans la société agricole vinicole Ager Falermus Srl.

**Est-il concevable que les corrupteurs de Saipem aient agi sans l'aval des dirigeants d'ENI ?**

Je peux seulement avancer ce qui est certain, car prouvé par des documents. Primo : Varone a présenté au conseil d'administration sa proposition de signer un contrat d'agence pour le business algérien de Snamprogetti (société qui a ensuite été incorporée par Saipem) avec Pearl Partners Ltd, une société qui n'avait ni expérience, ni personnel, ni bureaux, ni représentation en Algérie. Secundo : le conseil a approuvé le contrat, signé par la suite par Varone. Tertio : Pearl Partners n'a fourni aucun service concret à Saipem, mais a reçu des commissions pour presque 200 millions d'euros. Quarto : chaque année, dans le bilan de Saipem, figurait le chapitre «Coûts d'intermédiation» dans lequel étaient reportés les montants des commissions d'agence payées à Pearl Partners (qui n'était pas citée nommément). Quinto : ces coûts d'intermédiation, qui étaient de 17 millions en 2005, ensuite de 26 en 2006, sont montés jusqu'à 155 millions en 2008. Donc ils ont été multipliés par huit. J'espère que les dirigeants de Saipem ont noté cette extraordinaire hausse et ont demandé des explications. Sexto : les mêmes, identiques, coûts d'intermédiation ont figuré, d'année en année, dans les bilans de l'ENI. Avec les mêmes identiques variations et donc les mêmes énormes augmentations.

**ENI a adhéré au pacte onusien anticorruption «Global Compact», ce scandale montre toutefois ce engagement n'a pas été tenu...**

Je suis un journaliste d'investigation, pas éditorialiste. Je me limite à rapporter les faits. Et les faits nous montrent que 200 millions d'euros ont été payés officiellement à une société-écran de Hong Kong pour fournir des services inexistantes.

**Comment vos sources décrivent-elles Farid Bedjaoui ?**

Comme étant l'homme-clé grâce auquel des fonds secrets étaient transférés. On m'a également affirmé que grâce à cette activité, il est devenu riche. Sa résidence à Paris m'a été décrite comme étant «pharaonique». Il semblerait qu'il collectionne, entre autres, des œuvres d'art très précieuses d'artistes de la dimension de Picasso.

**Précisément, quel rôle a-t-il eu dans l'affaire Saipem-Sonatrach ?**

A ma connaissance, le rôle de Farid Bedjaoui va au-delà de l'affaire Saipem. Il avait créé une toile d'araignée de sociétés-écrans comme Pearl Partners, qui recevaient des paiements de diverses multinationales pour des services en apparence inexistantes. Je sais également qu'il a joué un rôle important dans un système de «financement» d'individus algériens par des sociétés internationales, parallèle à celui des sociétés-écrans. J'entends le système de prestations de services, de sous-traitance surfacturés que de grandes sociétés étrangères utilisaient pour transférer des fonds à des Algériens,

mais aussi pour créer des «rétrocessions» pour leur propre avantage.

**Pouvez-vous nous éclairer davantage sur ce point ?**

J'ai appris que des caisses noires ont été créées à travers la surfacturation de services payés par Saipem à des fournisseurs algériens. Ces fonds secrets ont servi, d'une part, à payer des fonctionnaires publics et des responsables politiques algériens, d'autre part, ils ont été illicitement reversés aux dirigeants de Saipem qui avaient autorisé l'émission de factures portant des coûts gonflés. Ceci est du moins l'une des hypothèses formulées et qui est, je présume, actuellement examinée par les enquêteurs.

**Combien d'argent les intermédiaires algériens ont-ils empoché ?**

Il a été établi, jusque-là, que Saipem a payé des «commissions» d'agence à partir de la société mère en Italie et de ses filiales française et portugaise pour un total de 197 millions d'euros. Outre l'argent versé par le groupe canadien SNC-Lavalin... Mais, comme je l'ai déjà souligné, j'estime que les capitaux versés sont beaucoup plus importants, mais qu'on n'a pas encore pu les intercepter.

**Les Américains n'ont pas encore demandé une commission rogatoire à l'Italie ?**

Je sais que la division criminelle du département de la justice de Washington (DOJ) est au courant de ce scandale, mais il n'a pas encore présenté de commission rogatoire aux autorités italiennes ou suisses. Mais j'estime que cela ne saurait tarder car ENI et Saipem ont déjà fait l'objet d'enquêtes pour corruption au Nigeria, aussi bien par le DOJ que par le SEC (Securities & Exchange Commission), l'autorité américaine de vigilance sur les marchés. En juillet 2010, ils ont été condamnés à payer une amende de 365 millions de dollars.

**A quelles nouvelles révélations peut-on s'attendre ?**

Il y a encore beaucoup de zones d'ombre. Par exemple, on ne sait pas encore qui, en Algérie et en

Europe, a bénéficié des pots-de-vin. J'estime par ailleurs que Saipem et Lavalin n'ont pas été les seuls à avoir payé des intermédiaires. Je suis sûr qu'il y a d'autres sociétés internationales qui ont utilisé le même système en Algérie. Si vous me le permettez, je voudrais faire cette observation importante : certaines de mes sources dans le secteur énergétique m'ont affirmé qu'en Algérie, comme dans d'autres pays, on ne peut faire autrement : «Si on veut y faire des affaires, il faut payer des pots-de-vin.» Selon cette philosophie – et c'est ce que l'ex-Premier ministre, Silvio Berlusconi, a déclaré dans une interview télévisée – «dans certains pays, les pots-de-vin font partie des frais de la transaction». Cette opinion est plutôt diffusée en Italie, mais moi je la rejette fermement. Si en Italie aucune personne honnête n'acceptera que quelqu'un mène ses affaires à coups d'«mveloppes», alimentant de la sorte la corruption de la classe politique ou le management public italien, je ne comprends pas pourquoi les Italiens se sentiraient autorisés à faire cela à l'étranger.

**Vous, par contre, vous n'avez jamais été condamné malgré les dizaines de procès pour diffamation qu'on vous a intentés, pour les enquêtes publiées à travers vos articles ou dans vos livres. Vous avez toujours été jugé ?**

(Rire). Les personnes, institutions, sociétés... que j'ai critiquées dans mes écrits m'ont réclamé, en tout, autour de 160 millions d'euros de dommages et intérêts. Heureusement, je n'ai jamais été condamné... J'ai un très bon avocat (rire)...

Au fait, si un journaliste observe les règles simples de professionnalisme et de rigueur, il peut publier tranquillement ses «scoops» sans craindre qu'on l'accuse de diffamation. Ce matin, j'ai reçu un avis judiciaire pour une nouvelle plainte me concernant, je ne sais même pas qui me l'a intentée. Par ailleurs, mon avocat m'a appris, hier, que nous avons gagné le procès contre l'ancien gouverneur de la Campanie (Naples), Antonio Bassolino, qui m'avait poursuivi pour diffamation.

## SELON LE MINISTRE DES FINANCES L'ÉTAT DÉTERMINÉ À RÉPRIMER LA CORRUPTION

«Les hautes autorités du pays sont déterminées à mener une lutte sans merci contre la corruption sous toutes ses formes et ne ménageront aucun effort pour y parvenir», a assuré hier le ministre des Finances, Karim Djoudi, à l'occasion de l'inauguration du siège de l'Office central de répression de la corruption (OCRC), à Alger. Cette lutte contre la corruption est «loin d'être conjoncturelle, mais représente une action permanente», a précisé le ministre des Finances, au moment où l'opinion publique ne cesse de découvrir, à travers la presse nationale, de sombres épisodes de corruption touchant notamment la compagnie nationale des hydrocarbures. Le premier argentier du pays, cité par l'APS, a souligné que la corruption est «un crime préjudiciable pour l'argent public et pour l'économie nationale», d'où la nécessité de développer de nouveaux mécanismes de répression et d'où l'importance, a-t-il ajouté, du rôle dévolu à l'OCRC, désormais opérationnel depuis hier.

De son côté, le directeur général de ce nouvel office, Abdelmalek Sayah, n'a pas manqué de reconnaître, toujours selon l'APS, que la corruption avait enregistré une ampleur importante ces dernières années. A la question de savoir si l'organisme qu'il dirige allait intervenir dans l'affaire Sonatrach, le même responsable a expliqué que l'Office n'est pas encore saisi de cette affaire, actuellement entre les mains de la justice. «Une fois que la justice s'est saisie de l'affaire, l'Office n'a pas le droit d'interférer. C'est à la justice de décider si elle veut saisir l'OCRC», a-t-il encore précisé.

AKI.R.

### SCANDALE SONATRACH-SAIPEM : L'AMBASSADEUR D'ITALIE EN ALGÉRIE RESTE RÉSERVÉ

L'ambassadeur d'Italie en Algérie, Michele Giacomelli, s'est montré, hier, réservé quant aux révélations de la presse transalpine relatives aux présumées commissions versées par la société italienne Saipem au profit des dirigeants de Sonatrach. «Je n'ai pas de déclaration à faire à ce sujet. Nous l'avons appris via la presse. Mais nous suivons l'affaire avec attention», a-t-il indiqué en marge d'une rencontre organisée à Alger entre les opérateurs économiques algériens et italiens. En revanche, ce diplomate dit espérer que cette affaire «n'aura pas d'impact sur le partenariat (entre les deux pays, ndr) qui est durable et solide».

H.L.

**SÉRIE LIMITÉE CHEVROLET**  
Manchester United

10 VOYAGES À GAGNER  
à destination de la ville de Manchester

CHEVROLET SONIC 5 Portes  
Manchester United Edition

CHEVROLET CRUZE 5 Portes  
Manchester United Edition

3 GARANTIE ASSISTANCE  
100 000 km

DIAMAL

CHEVROLET

## CENTRALE ÉLECTRIQUE DE HADJRET ENNOUS

# Sonelgaz joue la transparence

● Le groupe Sonelgaz chercherait-il par tous les moyens à déclinier toute responsabilité dans la manière dont ont été conclus les contrats de réalisation de la centrale électrique de Hadjret Ennous ?

La lettre publiée hier sur le site web de l'entreprise, sous forme de mise au point, obéit surtout aux pressions que l'entreprise subit depuis l'éclatement de l'affaire. Entreprise qui avait au départ choisi de ne pas commenter l'affaire.

Une mise au point qui enjoint aux représentants de la presse nationale de trouver, « outre la nécessité de préserver la transparence des appels d'offres », le bon « compromis entre ce qui peut être versé dans le domaine public et ce qui relève de l'intelligence économique ». Ce qui, à en croire les propos développés par les porte-parole de Sonelgaz, tendrait à considérer la divulgation des affaires de corruption comme une atteinte à l'économie nationale et relevant du seul domaine de l'intelligence économique ! Les représentants de l'électricien national, qui ne sentent pas « tenus de répondre à de simples allégations », rappellent que les conditions dans lesquelles les deux appels à partenariat et appels d'offres pour la réalisation en EPC de la centrale électrique ont été menés mettent en évidence les délais très courts dans lesquels la centrale devait être réalisée ainsi que le fait que les mêmes conditions et mêmes exigences avaient été imposées aux deux soumissionnaires, à savoir SNC-Lavalin et Siemens. Le groupe explique également dans quelles conditions les contrats tolling (conversion de gaz en électricité) ont été négociés et pour quelle raison Sonelgaz s'est vu contrainte de prendre l'engagement



Les managers du groupe Sonelgaz veulent clarifier les conditions d'attribution de cet important projet

de suppléer à un défaut de paiement de ses filiales de distribution. Il en est de même pour l'engagement d'un contrat d'achat de l'électricité produite par Sharikat Kahraba Hadjret Ennous (SKH) sur 20 ans, considéré comme étant dans la norme internationale. Il considère aussi que le prix du kilowattheure de SKH est le meilleur prix issu d'un appel d'offres !

Sonelgaz dément l'existence de certains avantages liés à la mise à disposition du terrain gratuitement, faisant l'objet d'un bail locatif, et de l'eau de mer gratuite vu que celle-ci n'est pas facturée. Cependant, d'autres arguments dérangeant comme la préservation « des intérêts de la collectivité nationale » lorsqu'il s'agit

d'avantages accordés à SKH dans le seul objectif de réduire les coûts. C'est ce cas notamment des avantages ANDI, de la réalisation d'un gazoduc alimentant la centrale ou, encore une fois, le contrat engageant Sonelgaz sur 20 ans. Mais ce que l'électricien national oublie de dire, c'est que cet ensemble d'avantages aura finalement profité à SKH et non au consommateur final, vu que les prix de l'électricité sont administrés en Algérie.

Sonelgaz n'explique pas non plus les raisons ayant poussé AEC, dont il est actionnaire, à exiger une participation majoritaire étrangère dans le capital de SKH. De même que l'explication selon laquelle le recours, pour

le financement du projet, aux crédits des banques algériennes dans le seul but de prémunir l'Algérie des conséquences d'un endettement externe, omet de préciser que ces fonds ont majoritairement bénéficié à SNC Lavalin, qui s'est chargé des travaux de réalisation et de maintenance. Et pour le coup, Sonelgaz se lave les mains du contrat EPC passé entre SNC Lavalin et SKH, considérant que c'est à cette dernière que revient la responsabilité de s'expliquer sur ce contrat ainsi que sur l'avenant signé entre les deux entreprises, sachant que Sonelgaz est actionnaire aux côtés de Sonatrach, AEC et la joint-venture SNC Lavalin-Mubadala dans SKH...

Melissa Roumadi

## RCD

## «LE SCANDALE DE SONATRACH, LA DÉLIQUESCENCE DU POUVOIR»

L'exécutif du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) s'est réuni hier, pour la deuxième fois depuis le début de l'année. L'ordre du jour, selon un communiqué du secrétariat national, a porté, entre autres, sur la situation politique générale du pays, et l'avant-projet de proposition de Constitution. Le parti présidé par Mohcine Bellabès « observe que la situation politique est des plus délétères ». « Dans tous les secteurs d'activité, la corruption rythme la vie nationale et la contestation sociale gagne du terrain et aggrave la rupture de confiance qui définit les relations pouvoir-société », note le RCD. Le dernier scandale de Sonatrach a dévoilé, selon lui, « l'état de déliquescence du pouvoir à travers l'implication, à différents niveaux, de plusieurs hauts cadres de l'Etat dans des affaires de corruption à grande échelle ». « Dans un contexte régional troublé et une situation économique nationale déclinante, signe de déchéance, l'action de la justice est cadencée par des actions extérieures pour des scandales internes », estime le RCD. Pas seulement. Le parti de Mohcine Bellabès souligne également « la dégradation du climat des libertés qui est marquée, selon lui, une fois de plus, par la répression, les menaces, le musellement des libertés syndicales et, de plus en plus, le recours à l'instrumentalisation des officines occultes ». Même durant les années de plomb et du temps du parti unique, le pays n'avait pas connu pareille décadence, constate le RCD qui « dénonce la décision irresponsable du gel de toute activité pédagogique à l'Institut supérieur des métiers des arts de spectacle et de l'audiovisuel (Ismas), prise par le ministère de la Culture en milieu d'année scolaire ». La revendication des étudiants en grève portant sur l'envoi d'une commission d'enquête sur la gestion du budget annuel de l'institut, qui s'élève à 110 millions de dinars, indique-t-il, est « à saluer comme signe d'une vigilance citoyenne à encourager en ces temps de scandales financiers récurrents ».

S. R.

## ASSOCIATION DES JUGES INJUSTEMENT RÉVOQUÉS

## Des magistrats menacent d'occuper la rue

● L'Association des magistrats menace de recourir à la rue si le ministre de la Justice ne répond pas à ses revendications ● Par la voix de son porte-parole, Mohamed Bakhtaoui, ancien magistrat de la cour d'Oran, membre fondateur du Syndicat des magistrats, elle réclame la réintégration des 53 juges sur les 311 ayant fait l'objet de sanctions « injustifiées » depuis l'année 2000.

Créée à Alger il y a plus d'une année, l'Association des magistrats injustement révoqués (AMIR) vient d'interpeller le ministre de la Justice, Mohamed Charfi, sur le traitement accordé au dossier des 311 magistrats sanctionnés « illégalement », dont 53 devaient être réintégrés. Lors d'une conférence de presse annoncée hier à Alger, son porte-parole, Mohamed Bakhtaoui, n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Il commence par évoquer les démarches entreprises par son organisation pour « la dignité des juges victimes de décisions iniques » prises durant le mandat de Tayeb Belaïz. « Étant le premier responsable de ces décisions, j'ai tout fait pour saisir le Président directement. Une lettre détaillée lui a été remise par un de ses conseillers, lequel m'a demandé de rédiger un rapport sur mon cas. Ce que j'ai fait. Quelques jours plus tard, le Président a mis en place une commission pour enquêter sur tous les cas de magistrats révoqués entre 1999 et

2012 et a entamé son travail le 15 septembre 2012. Sur les 311 juges révoqués recensés par l'association, 53 devaient être réintégrés. Tayeb Belaïz, à tout fait pour bloquer la démarche. J'ai alors saisi le président de la République. L'ex-ministre a été muté ailleurs. Pour nous, c'était une délivrance », explique Mohamed Bakhtaoui. Cependant, l'arrivée de Mohamed Charfi n'a pas réglé le problème. « Une demande d'audience lui a été transmise, en vain. J'ai su par la suite qu'il devait tenir une réunion avec le Président pour les suites à donner à notre dossier. De report en report, elle n'a pu se tenir que le 28 février dernier. Selon nos sources, durant cette rencontre, le dossier n'a été évoqué ni par le Président ni par le ministre », affirme M. Bakhtaoui, avant de poursuivre : « Je ne pense pas que nous puissions continuer à attendre aussi longtemps. Les victimes de révocation ont trop attendu. Au sein de l'association, tout le monde est d'accord pour passer à des actions de rue. Toutes

les organisations qui ont utilisé ce moyen ont eu gain de cause. Nous avons retenu le principe d'un sit-in devant la présidence de la République. Une assemblée générale aura lieu incessamment et devra statuer sur la date. » M. Bakhtaoui note : « La révocation n'est pas uniquement ce qui est considéré comme tel, ou encore une radiation. Il s'agit aussi des décisions de mise à la retraite anticipée ou d'office et de mise à fin de fonction qui sont toutes des révocations qui ne disent pas leur nom. » Il rappelle que le principe d'indépendance de la justice consacré par la Constitution n'a jamais été appliqué sur le terrain. Depuis deux décennies, dit-il, tous les ministres qui se sont succédé à la tête du secteur « ont marqué au fer » leur passage. « Il y a eu Mohamed Adami et ses frasques, puis Ouyahia que moi-même j'ai subi puisque ma révocation en 2001 était liée à une affaire que j'ai traitée en 1997 à Oran, relative au détournement d'un bien foncier par des personnalités politiques, dont des respon-

sables du RND. En 1999, les mis en cause ont juré de se venger. Ils sont partis voir Ouyahia, dès son installation en tant que ministre de la Justice, et en 2001 le même dossier a été exhumé et j'ai été révoqué pour, tenez-vous bien, avoir mal géré l'affaire. A l'époque, la composante du CSM n'était pas représentative ! » Et d'ajouter : « Lorsque j'ai reçu la convocation à Oran, j'ai été déjà informé de ma révocation, avant même que la décision ne soit prise. De nombreux autres juges ont vécu la même dérive. Les magistrats étaient sanctionnés sans avoir le droit de se défendre. M. Belaïz a aussi laissé son empreinte. Déjà lorsqu'il était à la cour d'Oran, il cherchait toujours des noises aux juges qu'il surveillait à la loupe. 80% des sanctions prises entre 2005 et 2011 sont liées à des erreurs d'ordre professionnel souvent mineures, qui auraient pu faire l'objet d'une simple mutation ou, dans le pire des cas, de rétrogradation. »

Salima Tlemçani

**LES MAGASINS EP** Star  
Grande Surface Informatique  
**Chauffeuses d'accueil**

- Hôtels - Maison - Clinique - Administration - Foire  
**Plusieurs couleurs disponibles !**

Contactez-nous ou Consultez notre Site [epstar.net](http://www.epstar.net)  
GSM : 0555 05.02.94 - 0550 57.62.74  
GSM : 0555 05.02.52 - 0550 57.63.41

Livraison Gratuite

**ALGERIAN SCHOOL PROFESSIONAL FORMATION**  
Établissement agréé par l'État sous le n°2186 le 22 Mai 2011  
Lance de nouvelles promotions

**Manager, Superviseur, Inspecteur en QHSE**  
Agent de prévention HSE  
ISO 22000, HACCP /auditeur Interne

Pour toute information complémentaire contacter :  
Adresse : 273, Rue Ahmed Azouz Mohammedia Alger.  
E mail : [contact@aspf-dz.com](mailto:contact@aspf-dz.com) / <http://www.aspf-dz.com>  
Tel : 21 52 51 85 poste 126 / 0555 00 29 34 / 0555 09 05 90  
Fax: 021 82 54 83 / 021 82 71 94

**LES MAGASINS EP** Star  
Grande Surface Informatique  
**Votre stand d'exposition !**

Entièrement en verre, et moins coûteux  
Aménagement facile et rapide qui s'adapte à plusieurs domaines d'activités.  
Possibilité de location ou vente.

13 Différents modèles

Présentoir Vitré Lumineux Avec Roulettes Et Verrouillage

Contactez-nous ou Consultez notre Site [epstar.net](http://www.epstar.net)  
GSM : 0555 05.02.94 - 0550 57.62.74  
GSM : 0555 05.02.52 - 0550 57.63.41

**LOCATION DE CHAPITEAUX**

Location de chapiteaux pour tout événement

• Foire • Exposition • Réception

Contactez-nous aux 0770  
74 83 77 - 021 31 19 58

VERS LE DÉMANTÈLEMENT DU COMPLEXE  
PÉTROCHIMIQUE DE SKIKDA

# «Sonatrach risque de gaspiller 100 millions d'euros d'investissement»



PHOTO : EL WATAN

Après avoir investi des millions d'euros dans la rénovation du complexe pétrochimique de Skikda, voilà que Sonatrach appelle à son démantèlement...

De 2003 à ce jour, le montant global injecté par Sonatrach à titre d'investissement au profit du complexe pétrochimique de Skikda CPIK s'élève à 100 millions d'euros et 850 millions de dinars. Après cet effort considérable, voilà que Sonatrach décide, contre toute attente, de démonter le complexe et de redéployer le personnel vers d'autres unités de production du pôle hydrocarbures de Skikda. C'est en ces termes que Fares Meksen, secrétaire général de la section syndicale du CPIK, a introduit un long débat tenu dans nos bureaux en présence de syndicalistes, de cadres et de quelques travailleurs du complexe.

En d'autres termes, le complexe pétrochimique de Skikda, CPIK, entré en service en 1978, est appelé finalement à disparaître. Le processus enclenché ces derniers temps par la société mère, Sonatrach, ne laisse aucune équivoque, selon les syndicalistes. «En septembre 2012, Sonatrach a procédé à la constitution d'une commission de démantèlement. Le 9 février dernier, le PDG, M. Zerguine, a signé le nouvel organigramme du groupe pétrochimie dans lequel le redéploiement de 785 employés du CPIK est clairement stipulé», explique

M. Meksen. Les syndicalistes vont jusqu'à qualifier cette décision de «non-sens». «Nous ne comprenons pas qu'on décide de démonter des équipements tout neufs et de nouvelles installations qui n'ont même pas été réceptionnées», a affirmé un syndicaliste, en nous remettant un rapport relatif à l'état actuel du complexe et aux multiples investissements consentis ces dernières années. «En 2010, Sonatrach a déboursé 17 millions d'euros et plus de 400 millions de dinars pour réhabiliter cinq fours de l'unité d'éthylène. Entre 2007 et 2010, on a déboursé plus de 5 millions d'euros et une vingtaine de millions de dinars pour l'acquisition d'un turbogénérateur de 18,6 mégawatts non encore mis en service pour des considé-

rations techniques. En 2008, on a contracté un prêt de 5 millions de dollars auprès de la Banque mondiale pour changer le processus de l'unité chlore-soude afin de bannir l'utilisation du mercure. En tout, nous avons comptabilisé 22 investissements de 2010 à ce jour», explique un cadre du CPIK. Il est vite relayé par un syndicaliste qui ajoute que l'unité chlore-soude, à titre d'exemple, est «presque neuve car elle a été totalement rénovée entre 2005 et 2008. Pourquoi la démonter du moment que sa production reste très demandée sur le marché local?»

Pour le responsable de la section syndicale, le CPIK est encore en mesure de produire et de garder son personnel moyennant quelques réhabilitations

sur certaines unités. «Nous nous référons à l'expertise réalisée en 2011 par Daelim, une firme sud-coréenne, suite à l'incendie qui avait touché le 17 mars 2010 l'unité d'éthylène. Daelim a conclu que cette unité, comme celle du polyéthylène, pouvaient bien être remises en service en procédant à une mise à niveau de quelques considérations relatives à l'aspect sécuritaire et à la performance. Malheureusement, rien n'a été fait depuis 2010», a-t-il relevé. Il conclut que la section syndicale, appuyée par l'union de wilaya, l'union nationale et la Fédération de la pétrochimie poursuivra sa lutte «non pas seulement pour l'intérêt des travailleurs, mais aussi pour l'intérêt de notre patrimoine de production».

**Khider Ouahab**

## LE DÉMANTÈLEMENT SOURCE DE POLLUTION

«Le démantèlement du complexe pétrochimique de Skikda CP1K risque de se répercuter indirectement sur le devenir du méga-train GNL, actuellement en phase d'achèvement», c'est ce que rapporte un ingénieur en environnement du pôle hydrocarbures de Skikda qui a requis l'anonymat. Selon lui, une fois entré en production, le méga-train, construit par KBR, générera plus de 160 000 tonnes/an de gaz d'éthane connu pour être un ennemi de la couche d'ozone. «Le CP1K est un grand consommateur d'éthane pour ses unités de production d'éthylène et peut, s'il est remis en service, absorber une grande partie de ces gaz. Seulement, si son démantèlement venait à voir le jour, une grande partie de ce gaz sera certainement brûlé pour représenter une grande source de pollution.»

**K. O.**

APN

## Le FFS va au contact des populations du Sud

Les députés du Front des forces socialistes (FFS) boycottent à leur manière l'ouverture, aujourd'hui, de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN). «Le Parlement est toujours coupé de la population. Son fonctionnement ne permet toujours pas de répondre aux exigences de l'heure. Il ne nous permet pas d'assumer pleinement nos missions de parlementaires envers notre société. Le FFS a décidé que son groupe parlementaire ouvre la session de printemps de l'Assemblée en allant au contact des populations du sud du pays», indique un communiqué du parti rendu public hier. Le document explique que «des missions parlementaires d'information ont été dépêchées vers El Oued, Laghouat, Ghardaïa et Ouargla». Le FFS précise que «ces missions ont pour principal objectif d'établir un contact direct avec la société. Elles nous permettent également de dissiper les malentendus supposés ou réels qui empoisonnent les rapports entre les habitants de la région et ceux venant d'autres localités du pays». Pour le FFS, «il est essentiel d'ouvrir un débat large avec les populations de ces régions». «En organisant un large débat avec les jeunes chômeurs, en participant aux manifestations de protestation qu'ils ont organisées, en rencontrant les acteurs de la société civile ou en assistant aux procès de citoyens poursuivis pour avoir revendiqué pacifiquement leurs droits, les parlementaires du FFS ont été à la rencontre de compatriotes exclus, parfois tentés par la radicalisation», observe la formation.

Le FFS rend hommage aux partisans qui militent pour arracher les libertés. «Nous sommes déterminés à porter leur voix et leurs revendications à l'écoute de l'opinion publique. Ces revendications concernent toutes les Algériennes et tous les Algériens épris de dignité, de justice et de liberté», est-il indiqué dans le communiqué. Enfin, «le FFS salue et accompagne le courage et la conscience politique de ces acteurs sociaux convaincus que seuls l'engagement citoyen et l'action politique pacifique pourront concrétiser leurs aspirations à une Algérie libre et heureuse», conclut le parti.

**Mehdi B.**

COTA

## Le plan du Suisse SGS inquiète les travailleurs

Les travailleurs de la société publique de contrôle technique automobile (COTA) ne sont pas loin d'un mouvement de grève. Ils s'inquiètent du sort qui leur est réservé depuis la compression d'effectifs opérée par SGS Suisse, actionnaire majoritaire depuis que l'Etat a ouvert le capital de cette société en 2007. Pour le syndicat, l'actionnaire suisse n'a pas mis en application la totalité de son plan d'investissement. «A titre illustratif, l'actionnaire majoritaire devait investir une somme de 30 milliards de centimes durant les cinq premières années de l'acquisition de la société, il a investi une somme de 12,5 milliards. La période de cinq années terminée, aujourd'hui il passe directement à une compression sans même respecter la réglementation en vigueur», écrivait le syndicat, en janvier dernier, au ministre des Transports. Depuis juin 2007, SGS Suisse détient 76,96% des parts de la société COTA contre 23,04% par la filiale de la Société algérienne d'assurances, SAA. Les Suisses ont ainsi racheté les parts détenues par la SNTR, TVE et Gogral. Le syndicat parle de la compression totale d'un tiers des effectifs de la société qui compte 22 agences après la fermeture de l'agence de Sidi Bel Abbès à la fin de l'année 2012. Selon un syndicaliste, le personnel de la société, qui compte 246 salariés, est à compresser de 69 autres employés. Ces départs «forcés» angoissent le personnel restant, notamment ceux des agences d'Oran et de Béjaïa dont on soupçonne le transfert des lignes de contrôle des véhicules légers. Le projet d'une nouvelle grille des salaires a été négocié en novembre 2012, avant que l'employeur ne subordonne la signature d'une convention collective à l'adoption d'un plan de redressement, selon la correspondance adressée au ministre de tutelle. Considérant que l'on a vendu une société «performante», le syndicat sollicite l'intervention de l'Etat pour reprendre celle-ci à travers ou l'Enacta ou les directions des transports des wilayas, ou encore par l'intermédiaire des actionnaires émergeant dans les entreprises dépendant du ministère des Transports.

**K. Medjdoub**

ECOLE SUPÉRIEURE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION			
	<b>Lance de nouvelles promotions en HSE</b> (Hygiène, Sécurité et Environnement) <b>EN PARTENARIAT AVEC A.S.C FRANCE</b>		<b>Régime des études</b> <b>Interne - External</b>
	<b>Manager QHSE</b> Pour Bac+5 et Bac+4 et Cadre avec expérience 12 mois en alterné 2jours par semaine (Samedi/Dimanche) + Stage en entreprise	<b>Superviseur H.S.E</b> BTS, DEUA ou Bac +3 et plus 15 semaines de formation + 03 mois de stage pratique	<b>Inspecteur en H.S.E</b> Bac ou 3ème AS et plus 12 semaines de formation + 03 mois de stage pratique
<b>INFORMATIONS &amp; INSCRIPTIONS : ESIG, Route de L' Université HASNAOUA, Tizi-Ouzou Tél : 026. 21.16.16 / 026. 21.18.18 Mob.: 06 61 40 40 58</b>			

DISPARITÉS ENTRE LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS  
DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRESTayeb Louh s'engage à répondre  
à leurs préoccupations

La problématique des disparités entre les salaires était au cœur du débat réunissant, samedi, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale avec les directeurs de l'emploi des wilayas. Le débat était axé surtout sur les salaires des travailleurs occupant le même poste au sein des compagnies pétrolières mères et les entreprises de sous-traitance dans certaines wilayas du pays, notamment le Sud, où elles sont implantées. Après moult protestations des travailleurs qui souffrent depuis des années de ces inégalités, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a affiché sa volonté de résoudre ce problème. «L'examen des rapports qui par-



PHOTO: M. SALIM  
vient au ministère sur la situation de l'emploi dans les différentes wilayas, notamment dans le Sud, fait ressortir une préoccupation relative

à la «grande disparité» entre les salaires d'un même poste de travail au sein de compagnies pétrolières mères et d'entreprises de sous-traitance dans les wilayas du Sud», révèle le premier responsable du secteur de l'emploi.

A ce titre, le ministre n'a pas écarté la possibilité de la révision de ces salaires prochainement. M. Louh compte présenter une série de mesures au Premier ministre. Des mesures qui répondront à la question qui préoccupe ces travailleurs. «Cette disparité dépasse les limites», estime le ministre, qui trouve que la réaction des travailleurs est justifiée. Qui protège les travailleurs des injustices et des dépassements des

employeurs ? Aucun organisme ne s'intéresse réellement aux atteintes aux droits des travailleurs. Qu'en est-il de l'inspection du Travail ? «Les prérogatives de cette instance de contrôle sont limitées», reconnaît le ministre. «Son rôle se limite au suivi de l'application du salaire minimum conformément aux lois en vigueur», précise-t-il. Sur cette question aussi, des milliers de travailleurs exerçant dans les différentes entreprises à l'échelle nationale dénoncent qu'ils ne perçoivent même pas le SMIG. En attendant l'application de la loi et la disparition des irrégularités dans le traitement des travailleurs, ces derniers continuent à exercer dans la frustration. **Djedjiga Rahmani**

LE CONSEIL  
SYNDICAL DE LA  
CNAS DÉNONCE  
«La dissolution  
du bureau de  
la coordination  
est une  
injustice»

Le conseil syndical de la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) de la wilaya d'Alger, affilié à l'UGTA, interpelle le secrétaire général de la centrale syndicale, M. Sidi-Saïd, pour la prise en charge de ses revendications socioprofessionnelles et réparer une injustice commise à l'égard des membres de la Coordination des fonctionnaires de l'agence de la sécurité sociale. Cette dernière a élaboré une plateforme de revendications en 16 points transmise à l'administration. Cette dernière, au lieu de se pencher sérieusement sur ce document, a décidé de rejeter, selon les syndicalistes, dans le fond et la forme leurs préoccupations sans aucun argument valable. Dans cette plateforme revendicative, les représentants des travailleurs réclament plus de respect à leur endroit et demandent l'annulation de toutes les sanctions dont font l'objet plusieurs syndicalistes. Ils revendiquent aussi plus de transparence concernant les postes de travail disponibles, et ce, comme le stipule la convention de branches dans son article 68 et de consacrer un quota pour le recrutement des enfants des travailleurs décédés ou mis à la retraite. Les syndicalistes de la CNAS ont fait part également de la pression qu'ils subissent dans l'exercice de leurs activités syndicales et reprochent à l'administration son manque de considération vis-à-vis du partenaire social. L'autre point soulevé par le syndicat est la régularisation de la situation du personnel (promotions et autres). Outre le manque d'effectifs dans les différents services, le conseil syndical déplore les mauvaises conditions de travail, sources de pressions, ainsi que la mauvaise prise en charge des prestations en matière de remboursement des travailleurs. La confirmation des travailleurs avait également été exigée par le syndicat. Ces doléances, qualifiées de justes et légitimes par le conseil syndical, n'ont pas trouvé d'écho chez l'administration. «Nous avons élaboré une plateforme de revendications que nous avons transmise à l'administration qui l'a rejetée. Nous avons alors revendiqué l'ouverture d'un dialogue pour que les représentants des travailleurs puissent exposer ouvertement leurs problèmes, l'administration a refusé», ont expliqué les membres du bureau du conseil.

Ces derniers ont gelé le travail de toutes les commissions dans l'espoir de faire revenir sur sa décision l'administration, en vain. Le conseil syndical a alors saisi l'union de wilaya d'Alger pour lui faire part de ses problèmes et afin de trouver une solution à leurs doléances avant d'entamer des actions plus radicales. Mais le bureau du conseil syndical s'est étonné de la décision de suspension prise par les responsables de l'union de wilaya envers les membres de la coordination : «Nous dénonçons cette décision arbitraire. Djenouhat, le responsable hiérarchique, nous a promis de prendre en charge cette question, mais nous a enfoncés à travers cette décision. Nous appelons alors au bon sens du secrétaire générale de l'UGTA, M. Sidi-Saïd, pour réparer cette injustice», notent les membres de la coordination. **Nabila A.**

Le lobby des agences de placement  
toujours puissant

Les registres légaux et autres contrats de travail les qualifient de «travailleurs mis à disposition». Une désignation péjorative qui signifie tout simplement que le salarié n'est pas recruté directement par l'entreprise au sein de laquelle il exerce, mais par une entreprise qui le «sous-loue» à la première et que ledit travailleur ne peut en aucun cas bénéficier des mêmes avantages socioprofessionnels. BAAT, Flash Services, OSCO et EMS El Feth sont les grands noms de la sous-traitance ayant pignon sur rue à Hassi Messaoud, des agences qui continuent à exister malgré les fameuses mesures de protection des travailleurs et de respect de la législation du travail en matière de recrutement de la main-d'œuvre, décidées par le conseil du gouvernement du 4 mars 2003 stipulant notamment le gel des activités des agences de placement des travailleurs sous le code 607-011 du registre du commerce. Les différents collectifs de travailleurs constitués ces dernières années n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme concernant la précarité de leur situation professionnelle. Cette lutte acharnée pour le respect de la législation du travail en vigueur concerne donc l'écart

considérable entre les salaires de base du personnel organique et le personnel mis à disposition, une série de grèves du travail et de la faim se sont succédées au niveau des champs pétroliers, dont la plus retentissante a été celle des travailleurs sous-traités d'OSCO et BAAT du champ de Bir Rebaa Nord travaillant pour le compte du groupement Sonatrach-AGIP en 2011. Leurs requêtes concernaient l'indexation de l'indemnité de zone calculée sur le SNMG avec effet rétroactif, l'augmentation du salaire de base à l'instar des autres secteurs d'activité, l'indexation de l'indemnité d'expérience professionnelle, le calcul de prime de nuisance sur le nouveau salaire de base, la permutation au sein du groupement Sonatrach, le droit à la formation, à la promotion et la prise en charge totale lors des accidents du travail et maladies professionnelles. Cette grève avait suscité un débat de prise en charge du dossier de la sous-traitance de la part de la direction centrale de la gestion des associations de Sonatrach qui a incité, en date du 24 mars 2011, l'ensemble des directeurs généraux de ses filiales ainsi que les administrateurs des groupements et OOC

Sonatrach/multinationales à inviter le personnel de la sous-traitance relevant des fonctions cœur de métier, soutien et support pour les services non externalisables à introduire des demandes de recrutement, d'une part, et d'autre part, de notifier aux sociétés de sous-traitance la fin de contrats les liant avec les groupements et OOC au plus tard le 30 juin 2011. Passé ce délai, aucun contrat de sous-traitance ne devait subsister. Où en est-on deux ans plus tard ? Comme ce fut le cas en 2003, le lobby des agences de placement de la main-d'œuvre a mieux rebondi et la sous-traitance a encore de beaux jours devant elle ; après une longue période de déni, Tayeb Louh, qui était déjà en poste lors du premier mouvement de révolte des jeunes du Sud qui dénonçaient le lobby des sous-traitants et l'exclusion de la main-d'œuvre locale, daigne enfin reconnaître la «grande disparité» entre les salaires d'un même poste de travail au sein de compagnies pétrolières mères et d'entreprises de sous-traitance dans les wilayas du Sud et s'apprete à faire des propositions de nouvelles mesures de prise en charge de ce problème au Premier ministre. **Houria Alioua**

## SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

## Neuf syndicalistes suspendus

Neuf syndicalistes ont été suspendus de leur poste du secteur des travaux publics, dénonce le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap). Les suspensions ont commencé avec les premiers appels à une grève pour dénoncer la situation socioprofessionnelle des travailleurs du secteur, début janvier. «Le ministère des Travaux publics et la direction des travaux publics de la wilaya d'Alger nous ont carrément imposé de nous affilier dans les syndicats UGTA ou à l'aile Felfoul du Snapap», révèle Saâd Eddine Ghoul, président de la Fédération des travailleurs du secteur des travaux publics du Snapap (aile Malaoui), citant une note diffusée dernièrement par la

direction des travaux publics de la wilaya d'Alger. «Toutes ces suspensions sont motivées par l'appartenance syndicale des travailleurs concernés. Étant affiliés à l'aile Malaoui du Snapap, la direction n'a pas hésité à nous écarter et à utiliser la justice pour nous empêcher de nous exprimer», dénonce Saâd Eddine Ghoul. La dernière grève à laquelle a appelé le syndicat, prévue initialement pour les 25, 26 et 27 février, a été jugée illégale par le tribunal d'Alger. La qualité de M. Felfoul, à savoir premier responsable du Snapap, reconnue par la justice, était l'argument avancé par le tribunal. Ce dernier a donc écarté le fait que la grève a été initiée par un collectif de travailleurs et que Saâd

Eddine Ghoul a déjà conduit une délégation d'ouvriers ayant négocié avec la direction à maintes reprises. La dernière suspension concerne un syndicaliste de la wilaya de Béjaïa qui a procédé à l'affichage de l'annulation de la grève du 25, suite à la décision de justice. «C'est absurde. Le syndicaliste ne fait que son travail d'information. Au contraire, il s'est montré soucieux de se conformer à la décision de justice», explique le président de la Fédération des travailleurs du secteur de la justice. Hier, un rassemblement a été organisé devant la direction des travaux publics de la wilaya d'Alger. Plusieurs dizaines de travailleurs ont témoigné leur soutien à leurs collègues suspendus et exprimé leur reven-

dication concernant la réintégration des représentants syndicaux. «Nous dénonçons ces agissements que nous qualifions de chantage. Contraindre des travailleurs à une couleur syndicale unique au risque de les écarter de leur poste de travail est un chantage qui doit être puni par la justice», commentent des travailleurs. Les agents ont décidé de maintenir le rassemblement et de cesser toute activité jusqu'à la réintégration des travailleurs suspendus et l'ouverture d'un dialogue concernant les autres revendications liées à l'augmentation des salaires, à la fourniture d'équipements de sécurité sur les lieux de travail ainsi qu'à la régularisation des contractuels. **F. Arab**

Sous le parrainage de Mr le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et de Mr le Wali de Mostaganem



**GREEN** & **HM** Organisent  
5<sup>ème</sup> Salon International de la Pomme de terre  
Sayada - Mostaganem le 28, 29 et 30 avril 2013

Contact: HM Communication: Tél/fax: 021 65 65 78- 021 91 22 99/ Mob: 06 61 53 11 98/ 07 79 99 90 88  
E-mail: hadefil@yahoo.fr - Site web: www.mosta09batatis.dz / www.greenalgerie.dz



## COLLOQUE D'EL KHABAR

# Les femmes «premières victimes» du Printemps arabe

Le Printemps arabe a-t-il trahi les femmes ? En première ligne, tout au long des manifestations qui ont abouti à un changement de régime en Tunisie et en Egypte, elles subissent aujourd'hui le «retour de bâton». Le quotidien *El Khabar* a organisé, hier, à la faculté des sciences politiques d'Alger un colloque ayant pour thème «Les femmes et le Printemps arabe».

Des femmes et militantes ont ainsi été invitées à exposer la situation de leurs pays respectifs : Raja Ben Slama, psychanalyste tunisienne, professeur à l'université de Tunis, l'Egyptienne Marry Danial, activiste politique, la Syrienne Lama Tayara, femme de média et de critique cinématographique, ainsi que Samia Belkadi, journaliste algérienne au quotidien *El Khabar*. La modératrice du débat était la linguiste et professeur Khaoula Taleb Ibrahim. Les intervenantes tiennent, tout d'abord, à réfuter le concept de «printemps». Elles préfèrent ainsi parler de «révolutions et de contre-révolutions» qui sont toujours en cours.

Ces «mouvements», en dépit de leurs différences, se rejoignent en une grande ligne : la femme. Elles ont ainsi été les premières «victimes» de ces bouleversements. Au Caire, la répression contre la gent féminine, (agression sexuelle, tests de virginité et autres sévices), s'est ainsi manifestée au début même de la révolution de la place Tahrir. En Syrie, le violent conflit, qui perdure, touche durement les femmes dans leur citoyenneté et dans leur féminité. «Elles se retrouvent sans hommes, puisqu'ils



De passionnants débats ont eu lieu lors du colloque d'El Khabar

sont tous partis, mobilisés ou morts, et sont exposées à tous les dangers», relate Mme Tayara. En Tunisie la «condition féminine» s'est retrouvée prise en otage par des islamistes arrivés au sommet de l'Etat. «Une fois au pouvoir, ils se sont rendus compte qu'ils n'avaient aucun programme sérieux. Alors ils se sont tournés vers la gent féminine», ironise Raja Ben Slama. Puis, plus sérieuse, elle avoue ne pas comprendre cette politique, et ce raisonnement qui, au final, ne s'inquiète que d'une chose. «Contrôler et régenter la vie de la femme, ses libertés, ses droits et sa sexualité», déplore la psychanalyste tunisienne. «Nous savons aujourd'hui que ce ne sont pas ces révolutions contre un pouvoir qui garantiront pleinement aux femmes le respect de leurs droits, qu'elles soient Syriennes ou issues d'un autre pays du Monde arabe. Dans de nombreux pays, les citoyens ne respectent aucun des préceptes

de l'islam. Sauf, évidemment, lorsqu'il s'agit des 'traditions' rétrogrades qui maintiennent la soumission de la femme», insiste Lama Tayara.

## «RÉVOLUTIONNER LES MENTALITÉS ARCHAÏQUES»

«Dès lors, ce qu'il faut, c'est une révolution contre cette société rétrograde et discriminatoire envers le sexe féminin», conclut-elle. Même son de cloche pour l'Algérienne. «Il y a de nombreuses discriminations envers les femmes. Pourtant des lois existent, mais qui doivent évidemment être améliorées. Mais ces discriminations viennent et sont perpétuées par la société, les citoyens, hommes et femmes. Ce qui doit être changé, ce sont donc les mentalités archaïques», affirme la journaliste Samia Belkadi. Pourtant, les révolutions et contre-révolutions, qui ont ébranlé les sociétés, et en dépit des nombreuses menaces qu'elles font peser sur les femmes, sont

aussi à leur profit. Car dans ces situations où aucun relâchement n'est permis, aucune trêve ne devant être concédée, et ce, au risque de voir les acquis confisqués, les femmes se doivent d'être omniprésentes. «Cela se fait à notre profit, car les femmes sont dans la rue», se réjouit la Tunisienne.

Elles manifestent, elles occupent les espaces publics, elles osent dire tout haut, ce que l'on voudrait qu'elles cachent. Et cette mobilisation a porté ses fruits, en Tunisie par exemple. «La Constitution ne sera pas basée sur la charia, contrairement à ce qui était réclamé par les conservateurs. De même, les acquis du statut personnel ne seront pas remis en question, en perpétuant l'égalité entre femmes et hommes, et non la complémentarité», explique M<sup>me</sup> Ben Slama. De même, en Syrie, «aujourd'hui les Syriens ont pris conscience de la valeur de la femme et que rien ne se fera sans elles». **Ghania L.**

## PRISE EN CHARGE DU CANCER DU SEIN

### Formation de 35 médecins spécialistes de 9 wilayas

La Société algérienne de sénologie, présidée par le professeur Ahmed Bendib, chef du service sénologie au Centre Pierre et Marie Curie, a entamé hier le premier cycle de formation au profit de 35 médecins de 9 wilayas du pays. Cette formation, qui vise à former des équipes venues de Batna, Bordj Bou Arréridj, Sétif, M'sila, Biskra, Blida, Boumerdès et Bouira, s'étalera sur une période de quinze jours au niveau de l'hôpital Mustapha Pacha et du CPMC.

Les candidats – 18 chirurgiens, 9 anapathologistes, 6 radiologues ainsi que des techniciens – seront encadrés durant toute cette période au niveau des différents services de ces centres hospitaliers. «Notre objectif est de cibler des équipes et non pas des électrons libres pour un enseignement post-universitaire. Car il est important que ces spécialistes puissent, chacun dans sa discipline, traiter la pathologie mammaire», a souligné le P<sup>r</sup> Bendib à

l'ouverture de la première séance théorique, avant d'évoquer le problème du désert médical dans certaines régions du pays : «Nous avons seulement 800 radiologues dans le pays et 2000 chirurgiens. C'est extrêmement insuffisant !»

Un problème épineux qu'il faudra un jour résoudre, a-t-il indiqué. Le P<sup>r</sup> Bendib a précisé que pour lutter contre le cancer, «il faut d'abord s'armer et c'est à travers la formation et l'enseignement post-universitaire que nous parviendrons à le faire. Dans le traitement du cancer du sein, 11 spécialistes doivent intervenir», a-t-il ajouté.

La lutte doit aussi passer par l'information, a-t-il insisté, du public et de la société civile : «Nous sommes tous des futurs malades, il est donc important d'être informé et de consulter le plus tôt possible. Dans le cas du cancer du sein, les femmes mettent 6 mois pour consulter après avoir palpé une masse.»

A noter qu'à l'issue de cette formation un test d'évaluation sera organisé.

Des attestations de qualification seront remises aux candidats reçus. Trois prix du Mérite seront également décernés à chaque major dans la pathologie mammaire pour les trois spécialités.

Les recalés bénéficieront, par contre, d'une formation pratique supplémentaire au niveau du CPMC.

La Société algérienne de sénologie prévoit, dans les prochains mois, un autre cycle de formation au profit de 30 médecins généralistes sur la pathologie. **Djamila Kourta**

## INDUSTRIE ET PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

### Rahmani plaide pour des partenariats «durables»

Cherif Rahmani, ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, a plaidé, hier à Alger, en faveur d'un partenariat «durable» entre l'Algérie et l'Italie. «Il existe une forte volonté de créer un partenariat durable par-delà les discours, d'autant plus qu'il y a une complémentarité entre les deux économies», a souligné M. Rahmani à l'ouverture d'une rencontre regroupant des chefs d'entreprise algériens et une trentaine d'opérateurs italiens organisée à l'hôtel El Djazaïr. La délégation italienne séjourne en Algérie dans le cadre d'une mission initiée conjointement par l'ambassade d'Algérie en Italie et l'Institut italien pour l'Asie et la Méditerranée (Isiamed).

S'adressant aux patrons italiens, le ministre a estimé que le marché algérien recèle des opportunités de partenariat «réellement profitables». A ce propos, il a invité les opérateurs des deux

pays à identifier les possibilités de partenariat, en citant les secteurs de la construction, des travaux publics, de la mécanique, de l'agroalimentaire, de la pêche ou de l'agriculture.

A l'invitation du gouvernement italien, une délégation algérienne se rendra prochainement en Italie, d'après lui. L'ambassadeur d'Italie en Algérie, Michele Giacomelli, a relevé, quant à lui, que cette rencontre constitue une occasion «de se familiariser avec les complexités du cadre juridique algérien et profiter de ses facilitations». L'occasion aussi, à ses yeux, de «nouer un partenariat gagnant-gagnant».

Selon ce diplomate, les entreprises italiennes sont en mesure de «répondre aux exigences du marché algérien». De son côté, Antonio Badini, vice-président de Isiamed, a affirmé que les deux pays peuvent ensemble «gagner des parts de marchés, de plus en plus difficiles, et faire face à

la concurrence». D'après lui, les entreprises transalpines sont disposées à transférer leur savoir-faire. Le président du Forum des chefs d'entreprises a noté que l'Algérie, qui doit «construire une économie diversifiée», a besoin de l'Italie. «Le pays de la PME-PMI pour insérer une coopération exemplaire». Interrogé en marge de la rencontre sur la règle dite de 51-49% régissant l'investissement étranger, M. Badini, ex-ambassadeur d'Italie à Alger, a relevé que c'est aux entreprises italiennes de s'adapter à la législation locale. A propos du projet du gazoduc Galsi, il a fait savoir que des sociétés italiennes affichent leur intérêt de participer à ce projet. En 2012, les échanges commerciaux entre les deux pays s'élevaient à 15 milliards de dollars. Environ 200 entreprises italiennes sont implantées en Algérie. **Hocine Lamriben**



**\*\* PROCEDURES D'ACHATS / Réglementation des Marchés Publics & Décret Présidentiel N°13-03 du 13 JANVIER 2013 & ses implications sur la Passation des Contrats des EPE & EPIC**  
Session : 11 - 12 Mars & Session : 01 & 02 Avril / Esplanade-Sofitel / ALGER

**\* La Pratique des INCOTERMS : Evolution & Principales Nouveautés des Incoterms 2010 : 24 & 25 Mars**

**\* Renforcer l'Expertise des Acheteurs Publics à travers les clauses des prix dans les MP 20 au 21 Mars**

**\* SECRETARIAT : Passer du Secrétariat à l'ASSISTANT**

19 au 21 Mars

T : 021 67 86 24

F : 021 67 57 37

06 61 51 01 84

vipgroupe12@yahoo.fr

hshedoud1@yahoo.fr

www.formationsvipgroupe.com

— L'APC DE BIRTOUTA SOUTIEN L'OPÉRATION —

# La régularisation des haouchs s'impose

● Les résidents des cinq sites d'habitation ont bénéficié de quelques commodités, malgré leur situation souvent précaire.

**S**i Lakhdar, Roussi, El Hadj, El Gazouz, les occupants des anciennes fermes coloniales de Birtouta, cité complètement «bidonvillisée», se plaignent de l'état d'abandon de leurs sites d'habitation, caractérisés par le manque d'hygiène, l'absence de services de base et d'équipements de proximité. «Notre ferme s'est agrandie, surtout au début des années 1990. Les nouveaux débarqués, originaires de Blida, dont nous faisons partie auparavant, souffrent énormément. Notre rattachement à Alger, survenu après la création du Gouvernorat du Grand Alger (GGA) n'a rien réglé. Pas de transport, ni de routes bitumées, ni de magasins... Rien ! Notre ferme qui fait parler d'elle à cause des accidents sur l'autoroute, est à quelque 20 km du centre de la capitale. L'APC de Birtouta, qui a d'autres soucis à régler, ne s'intéresse pas au quotidien de ses citoyens. D'ailleurs, comment peut-elle s'y intéresser alors qu'on nous regarde comme des intrus ?», s'interroge un quinquagénaire de Haouch El Gazouz 2, dont les enfants sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres pour rejoindre leur école. Les habitants de ces sites, situés sur des exploitations agricoles (EAC), sont oubliés par les autorités qui n'y implantent pas de projets d'équipements. «Nous disposons de cinq sites sur le territoire de la commune. Ces fermes ont pris l'allure de bi-



Les habitants dénoncent la «bidonvillisation» de leur cité

domvilles qui se sont greffés, au fil du temps, à la maison de l'ancien colon. Le nombre d'habitants de ces anciennes fermes coloniales a augmenté avec la période du terrorisme. Les familles se sont

agrandies», relève le vice-président chargé de la culture et du sport, Ali Moussa Ahmed. Un recensement a été effectué par l'APC en 2007. La prise en charge des occupants tarde à être concrétisée.

«Le recensement, arrêté en 2007, fait ressortir l'existence de 540 familles. La prise en charge des occupants des haouchs se fera avec leur régularisation. 50% des problèmes de ces sites seront solutionnés avec la régularisation des assiettes», précise l'élue, qui affirme que les autres citoyens de la commune souffrent eux aussi de la crise du logement. «Les occupants ont bénéficié des services de base, tels que l'électricité et le gaz. La majorité des sites a bénéficié d'opération de bitumage, sauf un», ajoute l'élue.

Nadir Iddir

## INSUFFISANCE DE TRANSPORT

Les résidents de la nouvelle cité AADL de Birtouta souffrent de l'absence de transport. Les rotations de l'Etusa vers la place des Martyrs et le 1<sup>er</sup> Mai, restent insuffisantes. 60% des nouveaux habitants de la nouvelle cité sont originaires de la commune d'El Harrach et des quartiers environnants. Il n'y a pas de ligne Birtouta-El Harrach. Les voyageurs sont obligés de prendre le train. L'Etusa a ouvert une ligne vers la place des Martyrs et celle du 1<sup>er</sup> Mai, mais pas vers El Harrach. Le directeur de l'Etusa que nous avons contacté est disposé «à ouvrir une ligne vers cette destination», assure le vice-président.

N. I.

## DAR EL CADI RÉCEPTION PROCHAINE !

Après une fermeture qui aura duré une dizaine d'années pour cause de restauration, le palais Dar El Cadi sera enfin réceptionné prochainement par le ministère de la Culture, apprend-on auprès de l'entreprise Ecotrabeo.

Cette dernière, qui a repris les travaux de restauration depuis une année et demie après la défection de l'Ecotreh, a mis tout son savoir-faire pour faire renaître ce patrimoine séculaire. Le coût de l'opération est estimé à 120 millions de dinars, selon Bennour Ahmed, responsable de l'Ecotrabeo, une entreprise qui, en l'espace d'une quinzaine d'années, s'est forgé une notoriété au regard de l'expérience acquise en matière de restauration du bâti traditionnel.

Le maître d'œuvre a contribué également à la rénovation de Dar Rais Hamidou, ou villa des Arcades, que l'architecte Fernand Pouillon occupa dans les années 1950, Dar Mustapha Pacha, la mosquée Ali Betchine et nombre d'autres édifices historiques. Pour rappel, Dar El Cadi se situe au niveau du quartier Souk El Djemaa, bordant la rue Hadj Omar, non loin de la mosquée Ketchaoua. Edifiée au XVI<sup>e</sup> siècle en tant qu'habitation du Cadi, elle devint par la suite le tribunal de la Médina. Après l'indépendance, elle fut occupée par quelques familles jusqu'en 2001. Il y a lieu de signaler que les premiers travaux de réhabilitation ont été entamés en 2003, puis mis en stand-by avant d'être relancés. Quant au palais Ahmed Bey, tout proche de Dar El Cadi et qui abrite des locaux administratifs pour le TNA, les travaux sont toujours en attente.

M. Tchoubane

## TIXERAÏNE LE CAUCHEMAR AU QUOTIDIEN

Qui aurait cru un jour que la localité de Tixeraïne, sur les hauteurs d'Alger, deviendrait un immense et perpétuel chantier où l'on vient creuser des trous de toute forme et de toute dimension sans se soucier des dégâts que cela peut occasionner, et qui est une voie de très forte circulation automobile ? Certainement pas ses anciens habitants, qui peuvent même se rappeler ceux parmi eux qui disposaient d'un véhicule. Très peu, et cela conférait une certaine douceur de vivre, et permettait aux plus jeunes de se lancer dans d'interminables parties de football sans jamais être perturbés ou gênés par qui ce soit.

Tout cela est fini. Dès les premières heures de la journée et jusque tard dans la soirée, cette voie est empruntée par des milliers de véhicules, avec toutes leurs nuisances et également les dangers pour les piétons. La situation est d'autant plus difficile que ce trafic est ralenti par des travaux interminables qui bloquent la voie ou la restreignent. Des trous, il y en a partout, et même des crevasses constituant un réel danger pour les automobilistes et une gêne pour les habitants. A quand la fin des travaux, et surtout est-ce que Tixeraïne sortira un jour de ce cauchemar ?

R.A.I.

## SUR LE VIF

### INCIVISME



PHOTO : SALIM M.

En dépit de l'écriteau qui invite les habitants à déposer leurs sacs d'ordures à l'intérieur de la niche conçue à cet effet, les résidents de cette cité de Bachedjerrah persistent dans l'anarchie.

### 24 HEURES

#### BAB EL OUED : LE CERCLE DE L'EX-JSMA FERMÉ DEPUIS 20 ANS

Si nombre de magasins ont été transformés, ces dernières années, en commerces plus conséquents, il est des locaux sis à Bab El Oued qui demeurent fermés pour des raisons que l'APC... ignore. C'est le cas du café-cercle de l'ancien club de Bab El Oued, la JSMA, en face du cinéma le Maghreb (ex-Marignan), à la rue Brahim Gharafa, cadenassé depuis une vingtaine d'années, sinon plus. C'est devenu un réceptacle des eaux usées qui débordent à longueur d'année sur le trottoir et un gîte pour les rats.

Même si le club cher à ce quartier n'existe plus, car rebaptisé depuis TRBB, le local qui drainait les fans du

club et servait aussi de pôle pour les artistes et autres épigones de la musique chaâbia, peut toujours faire l'objet de réfection par l'APC, disent les riverains.

#### HAOUCH ATTAR (DAR EL BEIDA) : PRÉCISIONS DE L'APC

Suite à notre article intitulé «Dar El Beïda : chantier en souffrance», le P/APC de Dar El Beïda, Elyes Gemgani, nous a communiqué les précisions suivantes : Le projet en question, confié à l'entreprise publique EPE-EGUVA, a été entamé vers la fin du mois d'août 2012 pour un délai de réalisation de 6 mois et demi. Il comporte deux tranches, une première qui consiste en la rénovation du réseau de voirie de l'ancien quartier dit Haouch Attar

(travaux achevés, reste la mise en œuvre du revêtement du trottoir), la deuxième consiste en l'aménagement d'un nouveau réseau de voirie au niveau des deux sites cités dans l'article, à savoir les coopératives des 600 Logements et lotissement Gamgani. Ces travaux enregistrent en effet un retard dans la réalisation. Cela est dû essentiellement aux mauvaises conditions climatiques dans la région Centre. Néanmoins, nous tenons à assurer les habitants de ces deux quartiers que l'entreprise va mettre tous les moyens humains et matériels pour livrer dans les plus brefs délais ce projet dès que les conditions climatiques deviendront favorables.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE NATIONAL À CONSTANTINE

# Quand la musique fait des merveilles

● Hikotaro Yazaki a dirigé sur scène une soixantaine de musiciens de main de maître, avec cette ferveur et cette vivacité dont il a seul le secret.

Le théâtre régional de Constantine était en fête samedi soir. En dépit du froid et de la pluie, un public nombreux est venu savourer «*les plats d'un menu musicaux*», proposés par l'orchestre symphonique national. Un concert qui marque une première dans l'histoire de la ville, depuis la création de cet orchestre en 1992 par le ministère de la Culture. Mais ce qui a suscité l'intérêt du public est le fait que cet ensemble soit dirigé par le grand maestro japonais Hikotaro Yazaki, un chef d'orchestre de renommée mondiale, connu pour avoir dirigé les plus prestigieux orchestres à l'échelle planétaire.

Un maître qui opéra pour la musique, malgré un brillant cursus universitaire dans les mathématiques. Il sera invité pour diriger l'orchestre symphonique national, suite à une initiative qui s'inscrit dans le cadre des échanges culturels entre l'Algérie et le Japon. Du haut de ses 66 ans, Hikotaro Yazaki dirigera sur scène une soixantaine de musiciens de main de maître, avec cette ferveur et cette vivacité dont il est le seul à connaître le secret. Face à lui, un public qui est resté discipliné et calme, malgré quelques chuchotements dans les rangs, et de rares claquements de strapontin. Les rappels à l'ordre de Djamel Foughali, directeur de la culture, durant la pause ont fini par arranger les choses. Il faut dire surtout que pour un premier concert de ce genre, le public constantinois a été gâté. Un programme varié, avec en première partie un triple concerto pour violon, violoncelle et piano de Ludwig Van Beethoven, interprété par Atsuko Watanabe, Nao Shamoto et Jun Kanno. La première qui passe pour être parmi



Malgré un brillant cursus universitaire dans les mathématiques, ce maître opéra pour la musique

les plus grandes spécialistes du violon, est professeure au conservatoire de Fresnes et Asnières en France, alors que la seconde, âgée à peine de 22 ans est une douée du violoncelle depuis l'âge de 9 ans.

Quant à Jun Kanno, qui a joué avec plusieurs orchestres internationaux, il demeure une référence comme pianiste concertiste. Il faut dire que le mérite revient aussi aux soixante membres, en majorité algériens, de l'orchestre symphonique national qui ont gratifié l'assistance d'une soirée haut de gamme, avec une maîtrise implacable d'un menu musical de ni-

veau mondial, surtout avec l'interprétation de la suite «*The forest dances*» to the children all over the world, composée par le japonais Tokuhide Niimi, et la suite Karelia du finlandais Jean Sibelius, avant de finir en apothéose avec une merveille musicale de Sid-Ahmed Belli «*Ya bahi el djamel*», où des sonorités algériennes «*universalisées*», puisées du malouf et du chant populaire constantinois, jouées d'une fort belle manière ont fait chaud aux cœurs et ont fait même vibrer sur scène maître Hikotaro Yazaki, lors d'une soirée qui restera gravée dans les mémoires.

S. Arslan

## LES BOULANGERS DÉBRAYENT

Les boulangers de Constantine sont entrés depuis samedi dernier en grève spontanée illimitée. Selon le président de l'union de wilaya des boulangers, Abdelaziz Bouguern, affilié à l'UGCAA, cette protestation intervient par solidarité avec les boulangers de Aïn Smara. Il dira : «*Les boulangers de Aïn Smara ont fait vendredi dernier l'objet d'une sanction de la part de la sûreté de wilaya, notamment le retrait du registre de commerce et des cartes d'identité, la fermeture des locaux et autres P-V, parce qu'ils ont vendu la baguette de pain à 10 DA. Les services de la sûreté sont intervenus sur information de citoyens mécontents de la nouvelle tarification.*» Effectivement, un citoyen habitant Aïn Smara nous a confirmé le fait que plusieurs boulangers ont augmenté le prix du

pain. Selon notre interlocuteur, la réévaluation du prix de la baguette de pain à 10 DA a été validée le 19 janvier 2013 par le conseil national des boulangers et a été mise en application sur l'ensemble des communes de la wilaya de Constantine à compter du 1<sup>er</sup> du mois en cours. «*Le conseil est bien déterminé vis-à-vis de cette question puisque les choses tournent aux ralentis, et le ministère du Commerce continue de faire la sourde oreille par rapport à nos revendications*», a-t-il ajouté. À l'heure nous mettons sous presse, le président de l'union de wilaya des boulangers de Constantine nous faisait savoir que le wali est intervenu afin de débloquer la situation et que la grève était gelée jusqu'à nouvel ordre.

O.-S. Merrouche

## LE WALI SE PENCHE SUR LES LPA

Le premier responsable de la wilaya de Constantine, Noureddine Bedoui a émis, hier lors d'un conseil de wilaya consacré à l'habitat et aux équipements, la volonté de rencontrer dans les tout prochains jours les entrepreneurs chargés des chantiers du logement promotionnel aidé (LPA), et ce dans l'objectif d'éclaircir certains points relatifs aux versements financiers auxquels sont tenus les bénéficiaires, tout en insistant sur l'accélération des procédures d'usage au profit de ces derniers. Le chef de l'exécutif a insisté auprès des responsables chargés des chantiers de donner la priorité aux entreprises connues pour leur sérieux dans le domaine du bâtiment et de privilégier le partenariat pour une meilleure gestion des chantiers. Il a, d'autre part, recommandé de «*vérifier la solidité des entreprises étrangères postulantes avant de valider tout marché*». De son côté, le directeur du logement et de l'équipement public (Dlep) a fait part de l'état d'avancement des LPA, précisant que beaucoup de chantiers sont à la phase du terrassement.

F. H.

## 44% du programme de l'habitat rural non encore réalisés

Les obstacles à l'achèvement du programme de l'habitat rural lancé dans la wilaya de Constantine, avancés par les différents chefs de daïras de Constantine n'ont pas convaincu le wali, Noureddine Bedoui, qui a estimé, hier, lors d'un conseil de wilaya consacré à l'habitat et aux équipements publics, que «*ce sont de faux problèmes*» auxquels il est facile de remédier. Le problème en question réside dans l'incapacité de la plupart des citoyens ouvrant droit à l'aide financière de l'Etat pour ce type de logement, à fournir un acte de propriété, lequel, selon

le chef de l'exécutif, peut être remplacé par un simple certificat de possession pour faciliter l'avancement du programme. Le wali a engagé les chefs de daïras à suivre de plus près le chantier de l'habitat rural et à présenter un échéancier pour l'achèvement de ce programme dont dépend le déblocage des 6000 nouvelles unités octroyées à la wilaya par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, lors de sa dernière visite à Constantine. D'autre part, selon les statistiques fournies par la direction du logement et de l'équipement public (Dlep), «*sur les 11 500 habitats ruraux, 90853*

*décisions ont été notifiées, soit 91% de l'ensemble du programme ; 5 441 unités de même type (55%) ont été implantées ; restent 4 402 (44%) à réaliser.*» L'on apprend également que 3 947 permis de construire, soit 40% du programme d'habitat rural, ont été délivrés par les instances compétentes. Sur les 9 853 logements ruraux notifiés, 848 ont été achevés, 29,5% sont en cours de réalisation, alors que 7 548 attendent d'être lancés. Le wali a assuré que «*toutes les demandes pour ce type de logement seront satisfaites.*»

Farida Hamadou

## TÉBESSA

### 155 cas de gale enregistrés

Plus de 155 cas de gale ont été enregistrés la semaine écoulée à Tébessa, dans des établissements scolaires sis notamment dans les localités de Guentis, Stah Guentis et à El Oglat, a-t-on appris d'une source hospitalière. Selon cette même source, cette affection, très contagieuse, a provoqué chez ces écoliers qui ont immédiatement été mis en quarantaine, des lésions cutanées et des démangeaisons. Les causes de la réapparition de cette affection demeurent encore inconnues.

Une commission des services sanitaires s'est rendue sur les lieux afin de juguler cette épidémie causée par un acarien et qui touche notamment les enfants âgés de moins de 12 ans, a ajouté notre source. Par ailleurs, la cellule de communication de la direction de l'éducation a précisé que 15 élèves de 3<sup>ème</sup> année primaire de l'école Sakeur Hacem ont été touchés par la rougeole et non par la gale.

Lakehal Samir

## Une pièce archéologique récupérée

Une pièce archéologique datant de l'époque romaine a été récupérée avant-hier par les éléments de la police du 1<sup>er</sup> arrondissement, apprend-on de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Cet objet, d'une valeur inestimable destinée sans doute à la contrebande, soit une statuette en cuivre du Christ, pesant plus de 5 kg, a été trouvée en possession de deux personnes originaires de la wilaya d'Oum El Bouaghi. Les mis en cause ont été placés en garde à vue en attendant leur comparution prochaine devant le parquet.

Lakehal Samir

## BORDJ BOU ARRÉRIDJ

### 44 émeutiers arrêtés

Suite aux derniers incidents ayant émaillé l'opération d'attribution des 935 logements sociaux destinés à la commune de chef-lieu de wilaya, le wali de Bordj Bou Arréridj sort de sa réserve. Dans un point de presse, il a tenu de prime abord à répondre à ses détracteurs en se défendant énergiquement contre les allégations selon lesquelles la liste aurait été établie par le wali et un député. «*La rumeur qui a précédé l'affichage des listes a chauffé à blanc le citoyen, voire l'a conditionné*», dira-t-il. Et d'ajouter : «*Seules les veuves et les pauvres malheureuses ont bénéficié de ma part de recommandations.*» Concernant les interpellations, le commis de l'Etat a avancé après addition de notre part, 44 arrestations dont 6 mineurs; quinze ont fait l'objet de citations directes. Nous y reviendrons.

A. D.

## MILA

### Renfort pour le transport urbain à Chelghoum Laïd

Après la mise en service, en septembre dernier, de 10 bus au niveau du chef-lieu de la wilaya, l'établissement du transport urbain de Mila (ETUM), entreprise publique sous tutelle de la direction du transport, s'invite à Chelghoum Laïd. La population de cette ville qui dépasse les 80 000 âmes, s'est vue en effet doter, depuis hier, de 5 bus flamboyants neufs. La mise en service non commerciale a eu lieu durant la même journée sous la houlette du wali, Abderrahmane Kadid. La direction du transport a élaboré en ce sens un plan d'exploitation portant sur la mise en place de trois lignes qui permettront de desservir l'ensemble des destinations (périphérie, gare routière, centre-ville, etc.) Le prix du billet, fixé à 15 dinars, a été accueilli avec satisfaction et soulagement par les usagers. Surtout que la prestation ne payait pas de mine avec le diktat d'une foultitude de clandestins qui imposaient une tarification abusive. A noter que le lancement de l'ETUM a généré, dans les deux localités précitées, plus de 80 emplois permanents.

M. Boumelih

## RELIZANE

## Un accident fait 6 morts et des blessés

Six morts et plusieurs blessés, tel est le bilan de l'accident de la circulation survenu ce dimanche vers midi sur la RN 7 reliant Relizane à Mascara, au lieu-dit Ouled Bouali, à l'ouest du chef-lieu de la wilaya Relizane, apprend-on de sources sûres. Le drame s'est produit lorsqu'une voiture utilitaire s'est télescopée avec un car roulant en sens inverse. Toutes les victimes ont été transférées par les éléments de la Protection civile sur l'EPH Mohamed Boudiaf de Relizane. Une enquête a été ouverte par les éléments de la gendarmerie. I. B.

## MOSTAGANEM

## Deux véhicules incendiés

Deux véhicules touristiques ont été incendiés au niveau du «19 Mars» et des logements «CNL». Le deuxième véhicule (R 12) a été stationné à proximité d'un branchement domestique au réseau du gaz au moment de l'incendie. Le drame a été évité de justesse, n'était-ce l'intervention rapide et énergique des voisins, les dégâts auraient pu être catastrophiques. L'on nous signale, par ailleurs, qu'une enquête a été ouverte par les services de sécurité, suite à la plainte déposée par le voisinage. Une plainte a été déposée auprès des services de sécurité. A. T.

## SAÏDA

## Un jeune agresse son père

Les éléments de la 5<sup>e</sup> Sûreté urbaine ont arrêté un jeune âgé de 31 pour avoir agressé son père, un sexagénaire. La victime a déposé plainte au niveau de la police judiciaire en usant d'un certificat d'incapacité. Les faits remontent au 18 du mois écoulé, lorsque le fils, sous l'effet de la drogue, a agressé son père suite à une altercation verbale. Présenté devant la justice, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt. Il est à rappeler que ce n'est pas la première fois qu'un tel acte se produit. A titre d'exemple, 3 cas de mauvais traitements sur ascendants ont été enregistrés durant le mois de juin 2012 par la police judiciaire. S. A.

## MANIFESTATION «TLEMEN, CAPITALE DE LA CULTURE ISLAMIQUE»

## Des entreprises réclament leur argent

● Près de deux ans après la fin de cette manifestation, des factures estimées à des milliards de centimes sont toujours en suspens, en raison du refus du wali de les honorer.

Des bureaux d'études et des entreprises nationales ayant réalisé des projets pour l'événement 2011 «Tlemcen, capitale de la culture islamique» ne savent plus à quel saint se vouer. Près de deux ans après la fin de cette manifestation, des factures estimées à des milliards de centimes sont toujours en suspens, en raison du refus du wali de les honorer. Des sources de la wilaya de Tlemcen indiquent que ces «projets ont été attribués par le ministère de la Culture, sans passer par la commission

de wilaya des transactions publiques, donc du gré à gré, d'où le refus des services de la wilaya de régulariser cette situation». Et d'ajouter : «Les coûts de ce projet ne reflètent nullement la réalité du marché».

Le chef de l'exécutif, selon nos informations, a clairement informé le Premier ministre et le ministre des Finances de ne pas honorer ces factures. «Le wali a également demandé au Premier ministre un document officiel le déchargeant de ses fonctions d'ordonnateur de la wilaya et de les attribuer à

la ministre de la Culture pour libérer cette situation». Il faut rappeler que, bien avant l'ouverture officielle de «Tlemcen, capitale de la culture islamique», le wali et la ministre de la Culture sont entrés dans un conflit inextricable, obligeant le premier à boycotter toutes les activités de cette manifestation (cérémonies d'ouverture et de clôture comprises).

Voilà un autre épisode entre deux commis de l'Etat que même les hauts responsables du pays n'ont pu réconcilier... C. Berriah

## MASCARA

## La filière agroalimentaire en débat à l'université



La filière agroalimentaire est à la recherche de nouveaux partenaires

«Mécanisme du développement de l'industrie agroalimentaire» est le thème du forum, organisé en cette fin de semaine, par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de «Béni Chougrane» en collaboration avec l'Institut de biologie de l'université de Mascara. De nombreuses interventions et conférences, animées par des professeurs universitaires, des professionnels de l'agroalimentaire, des agriculteurs et autres cadres de différents organismes, ont eu lieu, en particulier celle du président du groupe avicole de l'Ouest (GAO), M. Boukhalfa Laala, intitulée : «La stratégie de la sécurité alimentaire». Dans son intervention intitulée «Standard de la qualité, objectif

incontournable», le conseiller formateur, M. Ali Chakroune, a mis l'accent sur la qualité des produits alimentaires. L'impact du miel algérien sur les infections staphylococcus aureus résistant à la pénicilline, investigation sur la présence des résidus d'antibiotique dans les aliments, essai des extraits de la menthe d'El Ghassoul d'El-Bayadh sur les bactéries multi-résistantes, valorisation des produits du terroir dans la région de Mascara, le rôle de l'association de la protection du consommateur : ce sont des échantillons des méthodes d'élevation et de développement des industries alimentaires telles qu'elles sont les thèmes controversés par les différents acteurs. A. Souag

## Le DSP poussé à la retraite

Le Directeur de la Santé et de la Population (DSP) de la wilaya de Mascara, Sid Ahmed Zerhouni, a été poussé, hier, vers la porte de sortie. Le chef du service de la prévention, M. Walid Kouider, a été chargé de gérer les affaires administratives et financières de la DSP. En effet, c'est à la suite d'un mouvement de protestation des fonctionnaires de la direction de la Santé et de la Population qui a eu lieu dans la matinée de ce dimanche, exigeant le départ pur et simple du directeur, que le ministère

de tutelle a réagi en répondant favorablement à l'appel. «En attendant la régularisation de sa situation administrative, le directeur de la Santé a été mis à la retraite par le ministère de tutelle», nous dira l'inspecteur général de la wilaya lors de la cérémonie de l'installation de l'intérimaire qui a eu lieu au niveau du bureau du chef du cabinet du wali. Ce sont les décisions prises par le désormais ex-directeur de la Santé relatives aux suspensions, révocations et mutations des fonctionnaires de l'adminis-

tration et du personnel médical, qui sont à l'origine de la colère des contestataires qui ont décidé de passer à l'action et de mettre un terme à ce qui a été qualifié de «dictature». Le directeur par intérim, M. Walid Kouider, lors de son installation, nous a déclaré : «Les fonctionnaires protestataires ont regagné leurs postes et tous les problèmes que connaît le secteur de la Santé seront pris en charge». De leur part, les fonctionnaires de la DSP ont affiché leur soulagement par le départ de Zerhouni. S. A.

## TISSEMSILT

## Un hôpital mère-enfant en projet

Un hôpital mère/enfant, d'une capacité de 60 lits, sera réalisé à la sortie ouest de la ville de Tissemsilt selon M. Ali Iitim, directeur de la Santé et de la Population.

Cette infrastructure hospitalière sera dotée de plusieurs services dont la chirurgie et la pédiatrie et la gynéco-obstétrique. Elle comprendra également un laboratoire, un bloc opératoire, une salle de réanimation ainsi qu'un bloc administratif. Une enveloppe initiale de 40 milliards de dinars a été accordée en vue d'assurer le bon déroulement des travaux. D'ailleurs, un budget conséquent avoisinant les 22 milliards de dinars pour la réhabilitation des hôpitaux déjà existants. En plus de la réalisation de deux nouveaux hôpitaux à Tissemsilt et Lardjem d'une capacité d'accueil respective de 240 et 60 lits, plusieurs polycliniques seront érigées au cours de cette année au niveau des centres urbains à forte concentration urbaine. Afin de répondre aux besoins toujours croissants du secteur de la Santé, une école paramédicale verra également le jour pour renforcer le personnel paramédical au sein des différentes structures de santé. La création d'une annexe de l'Institut Pasteur et le renforcement des urgences par la création d'un nouveau service à Theniet El Had et l'extension de celle de Tissemsilt sont autant d'opérations dont profitera le secteur de la Santé. Ali Benmoussa

## BANDE FRONTALIÈRE OUEST

## 843 mines détruites par l'armée

Quelque 840 mines antipersonnel et anti-groupe, datant de l'époque coloniale, ont été découvertes et détruites durant le mois de janvier dernier par les éléments de la 2<sup>ème</sup> Région Militaire affectés à des opérations de déminage sur la bande frontalière de l'Ouest du pays. A la date du 31 janvier 2013, l'on saura qu'un total de 666 436 mines dont 563 563 antipersonnel, 98 824 anti-groupe ainsi que 4 049 autres éclairantes ont été découvertes et détruites depuis le lancement des opérations de déminage par les forces spécialisées de l'ANP à travers les deux bandes frontalières situées à l'Est (5<sup>ème</sup> RM) et à l'Ouest (2<sup>ème</sup> RM). D'autre part, dans un communiqué de presse de la cellule chargée de l'information de la 2<sup>ème</sup> RM, il a été procédé ce mercredi à la remise officielle des zones déminées aux autorités locales des communes de Maghnia, Béni-Boussaid, Sidi Medjahed et Souani dans la wilaya de Tlemcen. T. K.

## SIDI BEL ABBÈS

## Une association sensibilise les restaurateurs

L'association de protection des consommateurs et de l'environnement de Sidi Bel Abbès vient d'entreprendre une opération visant à sensibiliser les exploitants de restaurants, pâtisseries, grill-rooms et autres gargotes, aux conditions d'accueil et de prise en charge de la clientèle. Trois équipes affiliées à ladite association se sont déployées, à cet effet, dans diverses zones urbaines où elles s'attelleront à expliquer aux restaurateurs les avantages et bienfaits induits par le strict respect des règles d'hygiène et de salubrité de leurs commerces. Tout au long de leurs tournées, les membres de l'association évoqueront également avec leurs interlocuteurs diverses questions touchant particulièrement à la nécessaire amélioration des prestations de services et la qualité des produits servis aux consommateurs. M. Habchi

## Décès de l'artiste-peintre Nouredine Drâa

L'artiste-peintre Nouredine Drâa est décédé hier à l'âge de 57 ans, à son domicile sis à Sidi Bel Abbès, a-t-on appris auprès de ses proches. Né le 24 décembre 1956 au quartier populaire de Gambetta, «Noré» – comme l'aimaient l'appeler ses amis – a grandi dans un milieu propice à la création. C'est à l'occasion de la tenue, en 1976, d'une exposition, organisée par l'Union nationale des artistes-peintres que «Noré» va se lancer dans les arts plastiques, encouragé en cela par feu Benamer Dehmane. Il marquera également de son empreinte la scène théâtrale locale en réalisant plusieurs scénographies pour des pièces théâtrales telles que la «Chorale» en 1978, «Quatre en un» (1996) et «Cratère de Chicago» (2002). Le défunt, qui a consacré sa vie à la promotion et la vulgarisation des arts plastiques, compte à son actif de nombreuses expositions individuelles et collectives qui illustrent parfaitement son riche itinéraire artistique. Considéré à juste titre comme l'un des piliers des arts plastiques à Sidi Bel Abbès, l'artiste-peintre Nouredine Drâa a vécu, au cours de ces dernières années, dans une cruelle précarité qui, conjuguée à la maladie qui le rongait, l'a considérablement affaibli. M.A. et M.H.

UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA

# Des bourses européennes pour Béjaïa

● Les bourses, versées sous forme d'allocation mensuelle, varient de 1000 à 2500 euros, en fonction des profils et de la durée de formation ● Dans sa mise en œuvre, l'Algérie a bénéficié de 28 bourses dont une dizaine affectée aux seules universités de Béjaïa et Boumerdès.

Les appels à candidature en vue de l'obtention d'une bourse d'étude dans une université Européenne ont débuté à l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa où les responsables multiplient les conférences et les journées d'informations pour mobiliser un maximum de postulants et procéder rapidement aux présélections d'usage.

Ces bourses octroyées dans le cadre d'un programme, intitulé Green It, une autre variante du programme globalisant *Erasmus Mundus*, visent l'amélioration de la coopération interuniversitaire entre l'Europe et l'Afrique du Nord (élargie à l'Egypte) et la mobilité de leur communauté respective (Etudiants, enseignants et personnels administratifs), avec en toile de fond la perspective d'améliorer les niveaux d'enseignements mutuels, et leurs échanges inter-culturels.

Les bourses, versées sous forme d'allocation mensuelle, varient de 1000 à 2500 euros, en fonction des profils (Licence, Master, Doctorant, Post-doctorant, staff administratif) et de la durée de formation qui peut aller de deux mois minimum à 36 mois maximum. Elles vont profiter essentiellement aux postulants issus de domaines déclarés prioritaires, à l'instar des filières technologiques, sciences économiques, sciences naturelles ou maths. Le programme concerne



20 universités des deux côtés de la Méditerranée, à raison de 10 établissements par espace et le tout regroupé en consortium, piloté par l'université de Vigo (Espagne). Globalement le programme comporte 185 bourses, réparties en trois appels, avec à la clé une dotation financière de l'ordre de 4,2 millions d'euros.

Dans la foulée de sa mise en œuvre, l'Algérie a bénéficié de 28 bourses dont une dizaine affectée aux seules universités de Béjaïa et Boumerdès. La sélection va s'effectuer en fonction de l'excellence académique des candidats certes, mais aussi de plusieurs critères, intégrant la maîtrise de

la langue du pays d'accueil, la participation et le dynamisme de chacun dans l'animation d'un réseau social, ouvert à cet effet.

Le postulant sélectionné pourra dès lors rejoindre son poste d'accueil pour toute la durée qui lui est fixée. L'université de Béjaïa par cette «nouvelle formule» va trouver l'opportunité de renforcer ses réseaux de coopération et surtout les moyens à mettre à la disposition de ses effectifs étudiants ou enseignants pour se mettre au diapason de l'excellence Européenne.

Participant déjà de façon active à des programmes multiples, dont Averroès et PC.I.M

(Programme de coopération Algero-Espagnol), elle capitalise quelque 66 conventions-cadres, signées avec des établissements supérieurs étrangers, toutes visant à compléter ses potentialités académiques et de recherches.

Se définissant comme une université généraliste, elle se singularise par sa propension de plus en plus affirmée pour l'ouverture à l'entreprise et son insertion avérée dans le réseau mondial. Son admission dans les réseaux où elle évolue n'est qu'une reconnaissance de sa réactivité et de sa volonté à coller au peloton de tête des universités innovantes.

A. Semaou

## DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

### Le siège saccagé pour la seconde fois

Le siège de la direction des œuvres universitaires de Béjaïa a été saccagé par des étudiants en colère dans l'après-midi du mercredi dernier, plusieurs incidents ont été enregistrés également au niveau d'au moins cinq résidences U dans la même nuit (Iryahen, Targa Ouzemour, 17 octobre, Aâmriw et Berchiche 2 d'El Kseur).

Les agents de la protection civile ont intervenu dans la nuit notamment à la résidence 17 octobre pour éteindre un feu qui s'y est

déclaré. Pour dénoncer le saccage de la DOU, les travailleurs du secteur sont aussitôt entrés en grève illimitée. Ils dénoncent également «l'insécurité qui règne au siège de la DOU et dans les résidences universitaires», selon Nacer Farès, représentant de l'un des syndicats des travailleurs des œuvres universitaires. «Des personnes qui se disent étudiants et marchant avec des barres de fer et des armes blanches dans l'enceinte des résidences, cela dépasse tout entendement

et par conséquent on se demande où est l'Etat ?», a-t-il déclaré sur les ondes de la radio Soummam.

Des étudiants n'hésitent pas à pointer du doigt la direction des œuvres universitaires de Béjaïa qu'ils accusent d'être derrière l'anarchie et la mauvaise gestion des résidences. Pour rappel, c'est la seconde fois que le siège de la direction des œuvres universitaires est saccagé en moins d'une année après les incidents du 29 mai dernier.

T. Iloulen

## NOUVELLE VILLE DE SIDI BOUDERHEM

### Le projet transféré vers Oued Ghir

Le projet prévu sur le site de Sidi Boudherhem est délocalisé vers la commune de Oued Ghir, a annoncé le wali de Béjaïa Hamou Ahmed Touhami, mercredi dernier durant sa visite d'inspection et de travail dans cette commune. La disponibilité d'assiettes de terrain est citée comme la raison principale de la délocalisation

de ce projet qui a suscité un intérêt particulier de la population locale durant plusieurs années.

Le premier responsable de la wilaya regrette que le site de Sidi Boudherhem, malgré ses potentialités, ne soit pas à même d'accueillir ce projet dans l'immédiat. Au moins 9 000 logements, plusieurs

établissements scolaires (6 écoles primaires, 4 CEM et 2 lycées), une unité de la protection civile, une autre de sécurité urbaine BMPJ, un complexe sportif, une médiathèque, une mosquée et le CHU devaient être érigés sur le site de Sidi Boudherhem.

En premier lieu, ce sont les 9000 logements ainsi

que le CHU qui seront concernés par la délocalisation vers la commune de Oued Ghir. «Nous avons prospecté un lot de terrain qui présente moins de difficultés et nous allons lancer les travaux concernant les logements et les équipements à Oued Ghir qui n'est pas loin de la ville de Béjaïa», a déclaré le wali.

T. I.

## FRONT SOCIAL

### LES CORPS COMMUNS GRONDENT

L'appel à la grève lancé par l'Union de wilaya de l'UGTA à l'adresse des travailleurs de la Fonction publique, tous corps confondus (Education, Finances, Domaines, Travaux publics, Poste,...) pour les journées du 26 et 27 février a été suivie à 70%, selon Abdelaziz Hamlaoui, SG de l'Union de wilaya. La grève a été ponctuée par un sit-in observé mercredi devant le siège de la wilaya.

Les protestataires exigent une augmentation des salaires, l'octroi d'une prime spécifique aux corps communs, ouvriers professionnels et agents de sécurité et contractuels, la révision des statuts ainsi que l'abrogation de l'article 87 bis de la loi 90/11, selon la déclaration publique du bureau de wilaya. «Nous demandons à ce gouvernement de nous donner nos droits. Que l'Etat regarde aussi dans notre direction et prenne le soin de considérer notre situation. On demande une valorisation des salaires, on ne demande pas la lune» lance un fonctionnaire des services de l'hygiène et de nettoyage de l'APC de Béjaïa, présent au rassemblement. «Nous cherchons une tribune pour étaler nos revendications, nous sommes complètement oubliés par les autorités», dit-il. Quelques représentants des corps communs de la Santé se sont également joints au rassemblement pour faire entendre leur voix. «Les corps communs sont la frange la plus lésée dans le secteur de la Santé. Le gouvernement a promis une augmentation de 29% pour tous les corps communs et nous espérons son application dans les plus brefs délais. Nous demandons aussi la prime de contagion que nous attendons depuis 2008», déclare le SG de la section syndicale UGTA au CHU de Béjaïa. Le SG de la section syndicale GETIC ex EPBTP, Aït Sahel Fatah, n'a pas manqué de soulever, de son côté, la situation insoutenable des employés de son unité en arrêt de travail depuis début janvier.

T. I.

## CONFLITS PUBLICS

### L'APW S'EN MÊLE

L'APW de Béjaïa s'est saisi des dossiers de transfert de l'Ecole Technique de Formation et d'Instruction Maritime, au profit de la direction de la sûreté nationale, et des conflits qui perdurent au niveau des entreprises de la région, à savoir l'ERENAV, L'ETR, et l'ex EPBTP. Dans un communiqué, qui est parvenu à notre rédaction et signé par le P/APW, on apprend qu'une réunion avait regroupé, outre les élus de l'APW, des députés et des élus communaux.

À l'issue de laquelle réunion, une démarche de bons offices est adoptée ; à savoir, dans une première étape, tenter un règlement par la constitution d'une délégation qui se chargera de prendre attache avec les ministères concernés. Il y sera question d'une annulation de l'arrêt de transfert de l'école maritime et d'un règlement définitif des conflits dans les entreprises précitées. Auquel cas d'ineffectueux dénouement, le texte de l'APW annonce un rassemblement de «l'ensemble des élus de la wilaya», toutes assemblées confondues, sur le site de l'école maritime.

R. Oussada

## AÏT IDIR (TAOURIRT IGHIL)

### VIRÉE AU JARDIN D'ESSAI D'EL HAMMA

Placée sous le thème «pour un tourisme éducatif», une sortie pédagogique au jardin d'essai du d'El Hamma (Alger) a été organisée, vendredi 22 février, par l'association culturelle *Aguernug* du village Aït Idir, commune de Taourirt Ighil. Une soixantaine d'enfants, principalement des collégiens et collégiennes, ont bénéficié de cette action fort ment appréciée autant par les enfants que par leurs parents.

Les enfants sont revenus, en tout cas, séduits par le jardin d'essai, ce haut lieu de la botanique et de l'horticulture et prient déjà au renouvellement de cette expérience. «Dans la panoplie des loisirs qui existent, le tourisme est un puissant levain pour les activités scolaires. Nous travaillons de notre mieux pour un tourisme intelligent qui joint l'utile à l'agréable» nous déclare un membre de l'association. Stimulée par le succès de cette première sortie et devant l'enthousiasme des enfants, l'association se prépare déjà, à l'organisation d'une autre virée touristique-pédagogique. «Faire découvrir à notre jeunesse notre vaste pays, la divertir, l'éduquer... autant d'objectifs que nous visons à travers ce programme qui entre dans le cadre du développement du tourisme éducatif. Nous allons renouveler ce type de sortie chaque fois que les conditions s'y prêtent» précise notre interlocuteur.

B. B.

## DÉLINQUANCE SUR LA TOILE

# Deux élèves publient des photos de leur enseignante sur le Net

● Les deux collégiens avaient pris la photo d'une enseignante qu'ils ont modifiée et utilisée sur le Net.



De plus en plus d'élèves commettent des actes de délinquance sur le Net

Deux élèves d'un collège d'enseignement moyen, situé dans le quartier de Courbet, ont été traduits devant la commission de discipline pour infraction au règlement intérieur portant sur l'interdiction de l'usage du portable au sein de cet établissement scolaire. Les deux collégiens avaient pris la photo d'une enseignante qu'ils ont modifiée et utilisée sur le Net. Ce cas, malheu-

reusement, n'est pas unique puisque d'autres établissements sont concernés par ce nouveau phénomène. En réalité, ce sont plus d'une cinquantaine d'élèves tous cycles confondus qui ont été traduits devant cette commission de discipline pour des cas similaires. Les élèves en question avaient, selon des sources proches du dossier, photographié leurs professeurs à son insu. De nos jours,

trop d'élèves passent leur temps à envoyer des SMS en classe ou s'isolent de leurs camarades pour jouer en toute liberté. Depuis, des mesures strictes ont été prises par les responsables pour interdire l'utilisation des portables équipés d'appareils photos au sein des lycées, des collèges et même dans les écoles primaires. Ces appareils peuvent être utilisés à tort et provoquer l'irréparable, comme

le confirme un professeur de mathématiques. La direction de l'Éducation a, depuis plusieurs mois, instruit l'ensemble des responsables d'établissements scolaires à se conformer à la réglementation en vigueur en obligeant les élèves à être en adéquation avec cette disposition. Des sanctions sont également prévues dans le cadre de ces mesures, explique-t-on. Les élèves sanctionnés sont contraints de changer d'établissement. C'est en effet ce que prévoit la réglementation. Pour enrayer ce fléau, des stratégies beaucoup plus vastes sont nécessaires. Certaines vont à l'encontre des dogmes actuels : « Il faut d'abord communiquer sur tout et avec le plus de monde possible », suggère un enseignant. Mais, en vérité, il suffit d'appliquer à la lettre les directives de la tutelle, explique-t-on. Interdire l'usage des cellulaires dans les établissements scolaires est le seul moyen pour éviter de telles conséquences.

Foued A.

## ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX Plaidoyer pour la réalisation d'un centre d'urgence



La création d'un centre d'urgence pour les AVC devient plus qu'une nécessité

L'accident vasculaire cérébral (AVC) est un véritable tsunami en Algérie. On dénombre 20 000 décès par an et 30 000 personnes souffrant d'un handicap imputable à cette maladie. C'est ce qu'a indiqué le Dr Boukrissa Merouane, président du comité d'organisation de cette première journée médicale ayant pour thème « Les accidents vasculaires cérébraux : état des lieux ». Poursuivant, notre interlocuteur fait état de 60 nouveaux cas d'AVC chaque année. Cette affection neurologique, affirme-t-il, « re-

présente un véritable phénomène de santé publique ». Le Dr Boukrissa déplore l'insuffisance de la prise en charge. Il n'existe en Algérie, souligne-t-il, qu'une seule unité d'urgence cérébro-vasculaire implantée au CHU de Blida, et une unité de réanimation au CHU de Constantine spécialisée dans le domaine des AVC. Ce qui est peu, alors que la courbe des AVC est ascendante, regrette-t-il. D'où l'organisation de cette journée : elle a pour but essentiel de sensibiliser les autorités locales et la population sur ce tsunami

qui s'abat sur nous, à savoir les mortalités et les handicaps élevés qui lui sont imputables. Notre interlocuteur prône de ce fait une meilleure prise en charge et un plan de communication pour les facteurs de risque qui éviteraient à coup sûr une réduction significative du taux de mortalité. En conclusion, affirme-t-il, « nous plaidons pour la construction en urgence d'un Stroke Center (centre d'urgence cérébro-vasculaire) dans la ville d'Oran, car cela est l'affaire de tous ».

Hadj Sahraoui

## FAITS DIVERS DEUX RÉSEAUX DE FAUSSAIRES DÉMANTELÉS

La BRI a démantelé, au courant de cette semaine, deux réseaux de trafic de billets de banque. Le premier réseau activait dans la localité de Bir El Djir. Il est composé de deux personnes qui n'ont pas eu le temps d'accomplir leur forfait que les policiers leur sont tombés dessus.

Les mis en cause ont été appréhendés en possession de 37 paquets de coupures, prêtes à être transformées en faux billets de banque. Selon le porte-parole de la BRI, les coupures récupérées étaient sous forme de billets de 200 et 50 euros. Les deux mis en cause ont été présentés à la justice et placés sous mandat de dépôt. Au quartier du Plateau, au centre-ville d'Oran, c'est un ressortissant africain, un Camerounais qui a été pris par la police grâce à une enquête minutieuse et une souricière. Selon les informations en notre possession, un citoyen algérien auquel le Camerounais a proposé « la bonne affaire », des billets magiques, a alerté les policiers. Il leur a expliqué l'offre du Camerounais qui ne l'a pas dupé. La souricière a été dressée et le Camerounais a été pris en possession de la somme de 82 400 faux billets en euros : 53 coupures de 200 euros, 137 de 100 euros et 122 de 50 euros. De faux billets en dinars ont été également découverts chez ce faussaire : la somme de 170 000 DA sous forme de billets de 2 000 et 1000 DA. Le Camerounais a été pris en flagrant délit. Il était également en possession de 655 coupures de papier prêtes à être transformées en faux billets de banque. Il a été présenté à la justice et écroué. Hafida B.

## JUSTICE 19 HOMICIDES DEVANT LA SESSION CRIMINELLE

Le tribunal criminel d'Oran reprendra sa première session de l'année en cours dimanche prochain après une interruption de deux semaines. 81 affaires sont inscrites au rôle de cette session qui verra la comparution de plus de 200 inculpés impliqués dans différentes affaires criminelles.

Parmi celles-ci, on relève 19 affaires ayant trait au trafic de drogue (détention, commercialisation illicite, importation illégale, etc.), 19 autres dossiers relevant de l'assassinat dont une affaire de parricide et 6 affaires d'attentat à la pudeur dont été victimes des enfants de moins de 16 ans. Une seule affaire d'apologie du terrorisme est inscrite dans cette session.

Elle est programmée pour le 10 mars prochain. Des affaires de confection de faux billets de banque, de dilapidation des deniers publics figurent également dans le rôle de cette session qui prendra fin le 10 avril prochain. A. Belkedrouci

## AGENCES DE VOYAGES LE SYNDICAT RENOUVELLE SES INSTANCES

M. Toufik Midoun a été reconduit par ses pairs au poste de président du bureau de la région Ouest du Syndicat national des agences de voyages (SNAV). Les élections du bureau pour la région Ouest ont eu lieu au cours de l'assemblée générale électorale (AGE) qui a regroupé, à l'Hôtel Timgad, une trentaine de propriétaires et des gérants des agences de voyages exerçant dans plusieurs wilayas de l'Ouest du pays. Elles ont été présidées par deux membres représentants du Syndicat national et du département du ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Dans une déclaration, M. Toufik Midoun, qui brigue un second mandat, a indiqué que « les objectifs du Syndicat national des agences de voyages, qui a des représentations à travers l'ensemble des régions du pays, visent à la préservation de la profession afin de participer et assurer une contribution à la réussite de la feuille de route tracée par le ministre de tutelle ».

Tegguer Kaddour

## PROTECTION CIVILE LA JOURNÉE MONDIALE CÉLÉBRÉE

Plus de 300 personnes, des citoyens de tous âges, ont été formés dans les premiers secours durant l'année 2012. C'est ce qu'a indiqué le Dr Belarbi, officier chargé de superviser ce programme de formation au sein de la Direction de wilaya de la Protection civile, et cela, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la Protection civile. Ce programme de formation vise à sensibiliser les citoyens sur les mesures à prendre devant un sinistre en matière de premiers secours. Selon Capitaine Belarbi, qu'une liste de 3 000 personnes souhaitant être formés dans les premiers secours a été déposée auprès de la direction de wilaya. Des journées portes ouvertes sont organisées.

T. K.

## TALA IFACEN: LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE À L'ARRÊT

Les habitants de Bordj Beni Abdallah, relevant de la commune de Tala Ifacen, constatent à leurs dépens que les travaux de rénovation de l'axe routier reliant leur village au chef-lieu de commune, sont à l'arrêt. Ce projet, dont le village avait bénéficié dans le cadre du plan communal de développement de l'année 2012, accuse un grand retard. Cet état suscite l'indignation des habitants du village. Censé être rénové et goudronné, ce chemin s'est plutôt transformé en trous et crevasses, accentuant ainsi le calvaire de ses usagers. La circulation sur cette voie est devenue une véritable épreuve pour les automobilistes contraints de rouler sur une route, rendue impraticable par des travaux inachevés. Les citoyens qui s'expliquent mal un tel procédé, réclament non seulement l'ouverture d'une enquête mais la fin d'une telle souffrance. **A. M.**

## AÏT TIZI: DES FORÊTS DÉVASTÉES

Le taux alarmant d'abattage des arbres d'Aït Tizi, constitue une réelle menace pour les forêts de cette région. Cet abattage illégal effectué à des fins énergétiques est la cause principale de la dégradation de la forêt, qui représente une source importante de liège. Les citoyens responsables de cet acte répréhensible expliquent que le bois est leur seul moyen de chauffage, surtout en période des grandes neiges durant laquelle la région est totalement isolée et coupée du monde, et où les bonbonnes de gaz font défaut. L'absence totale d'une surveillance des services concernés a donné des idées aux adeptes de l'abattage clandestin qui risque en perdurant, de perturber l'équilibre écologique de la région. **Benabdallah A.**

## AÏN LAHDJAR: LE CHEMIN COMMUNAL EN PITEUX ÉTAT

Les habitants des mechtas Ouled Kacem, Ouled Chebel, Ouled Naâmene et Lehdja, relevant de la commune de Aïn Lahdjar, ne savent plus où donner de la tête, depuis que la route principale les reliant au chef-lieu de commune, s'est complètement détériorée. Le chemin en question est la route communale 430, reliant le CW 64 à Aïn Lahdjar sur une distance de 13 km, en passant par les mechtas précitées. En effet, la circulation sur ce tronçon qui est truffé de crevasses et de nids-de-poule, est presque impossible. L'affaissement d'une partie du chemin n'arrange pas les choses. Pour rappel cet axe routier n'a connu aucune réhabilitation depuis son aménagement en 1986. En dépit des doléances et correspondance de ses usagers ne comprenant toujours pas, le silence radio des responsables interpellés. **B. A.**

## HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE

# L'autre mission de la police

● Saisie de 200 kg de volaille abattue clandestinement.



Il a été établi 31 infractions à toutes les formes d'atteinte à l'hygiène publique

Les interventions de la brigade de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (PUPE), effectuées au niveau des marchés Abacha, Malizia et des 1006 Logements ont été fructueuses. Ainsi, 18 caegeots de poulets, d'un poids total de 200 kg, abattus hors abattoir et que le propriétaire s'appropriait à transporter dans un véhicule non frigorifique, ont été saisis. La vigilance de ces agents a, le moins qu'on puisse dire, épargné le consommateur, éternel dindon de la farce. La brigade a, par ailleurs, établi 31 dossiers liés aux infractions contre toutes les formes d'atteinte à l'hygiène publique, dont deux concernent le non-respect des règles et des lieux d'abattage. Les autres infractions relevées et verbalisées ont trait également au non-respect des dis-

positions de déblayage des déchets et détritus, ou encore au non-respect des conditions de stockage des produits, notamment les viandes. Cette action n'a pas échappé à l'appréciation de Azzedine Chenafa, président de l'association de la promotion de la qualité et protection du consommateur de Sétif. «Nous saluons et encourageons, l'opération effectuée par la PUPE qui montre clairement que la santé du consommateur est aussi l'une des plus importantes missions de la police. On doit préciser que cette prise n'est que la partie émergée de l'iceberg. La multiplication des visites inopinées va, j'en suis convaincu, mettre non seulement un terme au marché informel mais dissuader les pratiques commerciales frauduleuses qui nuisent à l'économie nationale et à

la santé du citoyen, dernier souci de ces pseudo-commerçants ne se souciant que de leur chiffres d'affaires même s'il est réalisé illégalement», dira notre interlocuteur disposé à prêter main forte à la PUPE, élargissant ainsi son champ d'action. L'on apprend par ailleurs que les mêmes services lanceront cette semaine un programme de lutte contre toutes les formes d'atteinte à l'hygiène publique, à l'environnement et à l'urbanisme. On doit en outre savoir que la PUPE intervient sur le terrain, pour la stricte application des normes environnementales, traquer toute irrégularité ou infraction, et pénaliser les responsables, commerçants en particulier, notamment ceux qui portent atteinte aux normes d'hygiène et à la santé publique. **Dounia B.**

## DES CAMBRIOLEURS ARRÊTÉS

Accusés d'association de malfaiteurs, de cambriolage et de recel, trois individus, dont un bijoutier, ont été arrêtés en fin de semaine et traduits en justice. Le principal accusé a été mis en détention préventive, sur ordre du procureur de la République près le tribunal de Sétif, alors que ses deux complices ont été assignés en comparution directe. La genèse de l'affaire remonte à la mi-janvier dernier, quand un homme s'est présenté aux services du 8<sup>ème</sup> arrondissement de la sûreté de wilaya, déposant une plainte suite au cambriolage de son domicile sis au 252 lotissements, à la cité Bel Air. Les objets dérobés sont estimés à 70 gr d'or d'une valeur générale de 3 millions de dinars. Poussant les investigations, les éléments de la police judiciaire de Sétif, réussissent à identifier le principal suspect. Lequel n'est autre que le voisin de la victime. Pour commettre son forfait, le prévenu avait réussi à avoir le double des clés. Son acolyte était chargé uniquement de la surveillance, et le joaillier de l'écoulement des objets volés. Notons que la police a pu récupérer une grosse moto, achetée grâce au butin. Les mêmes services ont résolu une autre plainte de vol par effraction commis à la cité des 750 Logements. L'enquête a montré qu'il s'agissait d'un groupe de cinq individus, dont un mineur. Deux d'entre eux ont été incarcérés, tandis que les trois autres ont été assignés en comparution directe. Les voleurs ont fait main basse sur le domicile en perçant un mur désaffecté en plein jour. Il semblerait que les malfaiteurs aient aspergé d'acide le mur «troué». Ils auraient par la suite mis la main sur un ordinateur portable, un cellulaire, un appareil photo numérique, un lecteur DVD, ainsi que des bijoux et la somme de 35 000 DA. Une partie des objets dérobés, a pu être restituée par les policiers. **D. B.**

## AÏN AZEL - UNE OMRA ENGENDRE UNE INVALIDITÉ

En voulant accomplir une Omra, El hadja Aychouche B. ne réalise qu'à moitié son rêve qui lui a coûté 165 000 DA, frais d'un séjour en pension complète en sus de la prise en charge sanitaire, comme stipulé dans le contrat de réservation. Elle pointe du doigt une agence de voyage assez connue à Aïn Azel. Les faits remontent au mois de Ramadhan 2011. Voici ce que nous raconte, à ce sujet, El hadja Aychouche: «Nous avons pris le départ le 4 août. Au sixième jour, je me blesse au pied à force de faire le trajet entre l'hôtel et Elharam Echerif. Je sollicite le représentant de l'agence pour des soins, et ma demande est non seulement restée sans suite, mais on m'a abandonnée. Je suis donc restée livrée à moi-même. Mon cas s'est aggravé tout au long du séjour. De ce fait, je n'ai pu accomplir les rituels sacrés de la Omra pour lesquels j'ai fait des milliers de kilomètres et dépensé toutes mes économies.» Et d'ajouter: «Mes malheurs ne se sont pas arrêtés là, à mon retour au pays j'ai dû être opérée deux fois du pied gauche où on m'a placé huit broches. Je suis condamnée à marcher pour le restant de ma vie avec une béquille.» Pour faire valoir ses droits, la vieille dame sollicite l'appareil judiciaire. Contacté par nos soins, la directrice de l'agence en question, réfute, disant: «Notre agence a une bonne réputation, elle est connue par tout le monde. La vieille était malade bien avant sans départ.» **L. B.**

## L'USS PASSE AU PLAY-OFF

L'invincibilité du CMS Constantine s'est arrêtée samedi à la salle du complexe omnisports 8 Mai 1945 de Sétif où les joueurs de l'USS avaient pris le dessus sur le cinq du CSMC par 87 à 83 points. Le sommet de la 15<sup>e</sup> journée de l'excellence a tenu toutes ses promesses au grand bonheur des adeptes de la balle au panier. Ces deniers se sont à l'occasion déplacés en nombre pour soutenir les camarades d'Omeir Sofiane. Composées de talentueux joueurs, les deux formations ont fait vibrer la mythique salle qui s'habitue désormais aux performances des unionistes. Lesquels décrochent non seulement le ticket du play-off mais une place parmi les 10 formations devant composer l'excellence A de l'année prochaine. Sans moyens, l'USS qui tourne grâce au «crédit», réalise avec

12 victoires et uniquement 3 défaites un parcours presque parfait. Avant d'aborder le play-off, les sétifiens devront pour les trois dernières rencontres de la première phase, donner la réplique au WAB, NAHD et AB Skikda. Pour Abdesslem Djerroudi, manager général de l'équipe, ces confrontations pour son team, seront des tests de préparation de la prochaine étape. Le numéro un de l'USS qui revient sur la dernière empaquetée, n'oublie pas les embûches rencontrées. «Les férus du beau basket ont assisté à de belles facettes, œuvres des deux formations qui se sont données à fond. En dépit de l'enjeu, la rencontre s'est déroulée dans un fair-play total. Je profite de l'opportunité pour saluer la sportivité de nos amis de Constantine qui ont été à la hauteur de leur statut

et position au classement», dira Abdesslam Djerroudi, ne pouvant occulter le nerf de la guerre faisant défaut à son équipe, 2<sup>e</sup> avec 27 points derrière l'invincible CSMC doté de gros moyens. «L'équipe qui a atteint les objectifs tracés mérite une attention. Avant d'exiger quoi que ce soit, les joueurs qui ont consenti d'énormes efforts pour arriver à un tel stade, n'ont pas été payés depuis 5 mois. Le club qui ne peut continuellement fonctionner à découvert, a besoin de l'aide et du soutien de tout un chacun. Je ne rate pas cette occasion pour lancer un autre appel aux autorités et opérateurs économiques pour qu'ils viennent en aide à une équipe qui a de tout temps honoré ses engagements», dira, non sans dépit, la cheville ouvrière de l'USS ne demandant pas les «milliards» des autres. **Kamel Beniaiche**

DANS UN ENTRETIEN AU SUNDAY TIMES, BACHAR AL ASSAD REFUSE DE QUITTER LE POUVOIR

# Le jusqu'au-boutisme d'un dictateur

Le président syrien, Bachar Al Assad, a exclu de quitter le pouvoir. Dans une rare interview publiée hier, il a dit être prêt à discuter avec les opposants s'ils déposent les armes mais exclut en effet de partir. «Nous sommes prêts à négocier avec tout le monde, y compris des militants qui déposent les armes», a assuré M. Assad dans cette interview au Sunday Times enregistrée en vidéo la semaine dernière dans sa résidence à Damas. «Nous pouvons engager un dialogue avec l'opposition, mais nous ne pouvons pas engager de dialogue avec les terroristes», a-t-il souligné. Fin février, son chef de la diplomatie, Walid Al Mouallem, a pour la première fois évoqué un dialogue avec les rebelles armés pour mettre fin au conflit qui, selon l'ONU, a tué plus de 70 000 personnes depuis son déclenchement le 15 mars 2011 par une révolte populaire qui s'est militarisée face à la répression. De son côté, l'opposition rejette toute négociation qui n'aboutirait pas à un départ de M. Assad, alors que les Occidentaux et de nombreux pays arabes l'appellent à quitter le pouvoir pour permettre une transition politique et mettre un terme à la guerre dévastatrice. «Aucun patriote ne peut penser à vivre en dehors de son pays. Je suis



Bachar Al Assad dans une interview au Sunday Times

comme tous les patriotes syriens», a-t-il expliqué, excluant de nouveau tout départ. «Si cet argument est correct, alors mon départ mettra fin aux affrontements. C'est clairement absurde, comme en témoignent les récents précédents en Libye, au Yémen et en Egypte», a-t-il fait valoir. Son principal allié régional, l'Iran, a même annoncé samedi sa participation à l'élection présidentielle prévue en 2014. «Le président Assad, comme d'autres, participera à la prochaine élection», a dit le chef de la diplomatie, Ali Akbar Salehi en recevant M. Mouallem. Evoquant les conséquences de la crise,

le président syrien s'est dit peiné pour les victimes du conflit en notant que «des milliers de familles ont perdu des êtres chers et qui vont malheureusement sentir du chagrin des années durant. Personne ne peut sentir leur peine plus que nous». Il a par ailleurs fustigé l'attitude de Londres, favorable à la levée de l'embargo européen sur les armes. «Comment peut-on s'attendre à ce qu'ils (les Britanniques) réduisent la violence alors qu'ils veulent envoyer du matériel militaire aux terroristes et n'essaient pas de faciliter le dialogue entre Syriens.» En réaction, le chef de la diplomatie britannique William

Hague a accusé le président syrien de «délivrer» en refusant d'admettre sa responsabilité dans le «massacre» dans son pays, où l'ONU a déploré des «crimes contre l'humanité».

## MENACE D'EXTENSION DU CONFLIT

Menaçant d'étendre le conflit syrien à tout le Proche-orient dans le cas où l'Occident continuerait à déstabiliser son pouvoir, Bachar Al Assad a, en outre, déclaré qu'il n'excluait pas des représailles au raid aérien israélien près de Damas en janvier. «Engager des représailles ne veut pas dire que l'on va rendre missile pour missile et balle pour balle. Nous n'avons pas à annoncer quelle sera notre manière de nous en procurer», a-t-il précisé. Israël avait revendiqué à demi-mot un raid aérien le 30 janvier, près de Damas, qui a visé un convoi de missiles sol-air et des bâtiments soupçonnés d'abriter des armes chimiques. Sur le terrain, les combats entre les hommes de l'armée régulière syrienne contre ceux de la rébellion ont redoublé d'intensité dans le nord du pays. Alors que les parties restent déterminées à se battre jusqu'au bout en l'absence de toute solution politique, les rebelles noués par de nombreux groupes djihadistes ont marqué des points en prenant

de larges parties d'une académie de police. Hier à l'aube, «les rebelles ont pris presque entièrement le contrôle de l'académie de police à Khan Al Assal à l'issue de violents combats qui ont fait en huit jours environ 200 morts parmi les forces du régime et les rebelles», a affirmé l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Khan Al Assal est le dernier bastion du régime dans la région ouest de la province d'Alep. Plus au nord, des combattants du Front djihadiste Al Nosra et d'autres groupes rebelles ont pris le contrôle d'une prison dans la province de Raqa, près de la frontière turque, libérant «des centaines» de détenus, a affirmé l'OSDH, ajoutant que l'armée avait quitté le pénitencier.

Ces succès surviennent au lendemain d'un revers des rebelles, les forces du régime étant parvenues à desserrer l'étau autour d'Alep et de son aéroport fermé depuis début janvier, en reprenant une route qui leur permet d'achever des renforts et des armes de Hama vers Alep. A signaler qu'Ahmed Moaz Al Khatib a effectué durant la journée d'hier sa première visite en Syrie en tant que chef de l'opposition, se rendant dans la région d'Alep sous contrôle de la rébellion, a indiqué un responsable de l'opposition. A. Z.

## MOKHTAR BELMOKHTAR AURAIT ÉTÉ TUÉ DANS LE NORD DU MALI L'armée tchadienne décapite AQMI au Sahel

Fin de cavale pour Mokhtar Belmokhtar. Celui que l'on présente comme étant l'un des principaux représentants d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) au Sahel a été tué samedi par des soldats tchadiens dans le nord du Mali. L'annonce a été faite samedi soir le porte-parole de l'état-major des armées tchadiennes. «Ce samedi 2 mars 2013, à 12h, les forces armées tchadiennes en intervention au Mali (...) ont totalement détruit la principale base des djihadistes et narcoterroristes dans le massif de l'Adrar des Ifoghas», a déclaré le général Zacharia Gobongué à la télévision tchadienne. «Le bilan provisoire des combats s'établit comme suit : plusieurs terroristes tués, dont leur chef Mokhtar Belmokhtar, dit le Borgne, soixante véhicules en bon état de fonctionnement récupérés, divers matériels de guerre, notamment du matériel électronique, récupérés. Le ratisage se poursuit à la recherche des fuyitifs», a-t-il encore précisé sur un ton optimiste. Lors de la présentation du bilan des opérations menées par leurs troupes, les autorités tchadiennes n'ont, toutefois, fourni aucune preuve de l'élimination de ce chef terroriste recherché depuis de nombreuses années en Algérie. C'est la raison pour laquelle l'opinion internationale a accueilli avec beaucoup de prudence l'annonce des autorités tchadiennes. Mais si cette information venait effectivement à se confirmer, N'Djamena aurait assurément réussi le pari difficile de décapiter AQMI au Sahel. Il pourrait s'agir, là aussi, d'une victoire décisive contre les groupes islamistes armés qui ont pendant longtemps dicté leur loi dans cette région. Cette victoire prouve à tout le moins que le terrorisme n'est pas une fatalité. Admiratifs, les médias internationaux et en particulier français n'ont d'ailleurs pas hésité, samedi,

à présenter le Tchad comme étant le nouveau gendarme de l'Afrique de l'Ouest. En tout cas, ce statut est loin de déplaire au président tchadien Idriss Déby Itno, qui vient tout récemment de sauver son homologue centrafricain d'un coup d'Etat. Mokhtar Belmokhtar - condamné par contumace à la réclusion à perpétuité par la justice algérienne après le meurtre de 10 gardes-frontières algériens en 2007 - est, rappelle-t-on, le commanditaire de la prise d'otages du complexe gazier algérien de Tiguentourine en janvier dernier, au cours de laquelle une soixantaine de personnes, dont 37 otages étrangers, ont été tués. Il est la deuxième «grosse prise» que l'armée tchadienne réalise en l'espace d'une semaine puisque ses responsables avaient déjà assuré, jeudi, avoir neutralisé un autre chef islamiste, le sanguinaire Abdelhamid Abou Zeïd. D'après l'état-major des armées tchadiennes, celui-ci aurait également été tué la semaine dernière dans le massif montagneux de l'Adrar des Ifoghas. Le décès de Zeïd n'a pas été confirmé officiellement, notamment à Paris, mais d'après des sources maliennes, il fait partie de la quarantaine de rebelles tués il y a cinq jours dans ce massif, réputé inexpugnable, de l'extrême nord-est du Mali où les troupes françaises et leurs alliés tchadiens livrent des combats acharnés aux djihadistes. Confiée aux autorités algériennes, selon le quotidien *El Khabar*, l'identification ne serait pas encore terminée.

### BELMOKHTAR, UN PUR PRODUIT DE ABDULLAH AZZAM

Mokhtar Belmokhtar est né, pour sa part, à Ghardaïa, en Algérie, en 1972. Dans une interview diffusée en 2007 sur des sites islamistes, il affirmait s'être rendu en Afghanistan à l'âge de 19 ans

pour y acquérir une formation et une expérience du combat. Selon la Jamestown Foundation, un centre de réflexion basé à Washington, l'engagement de Belmokhtar a été influencé par le religieux Abdullah Azzam, promoteur d'une interprétation armée et offensive de la notion de «djihad» et qui a aussi été le mentor d'Oussama Ben Laden. Revenu en Algérie en 1992, Belmokhtar a intégré aussitôt le Groupe islamique armé (GIA) avant de participer à la création du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui a élargi progressivement ses opérations dans différents pays du Sahel en y attaquant les forces de sécurité algériennes.

Le GSPC a fait par la suite allégeance à Al Qaïda, devenant le représentant de la nébuleuse islamiste en Afrique du Nord sous l'appellation d'Al Qaïda au Maghreb islamique. Demeuré longtemps le bras droit de Abderazak El Para (aujourd'hui en prison) avant d'accéder au statut de chef, Mokhtar Belmokhtar a notamment fait du kidnapping d'Occidentaux un véritable business. C'est à la tête de la katiba baptisée «les enturbannés» qu'il fera ses plus grands coups.

A ce propos, il est soupçonné d'implication dans l'enlèvement de 32 touristes européens en 2003, dans les négociations en 2008 pour la libération de deux Autrichiens et dans les négociations en 2009 pour la libération de deux Canadiens. Belmokhtar est réputé également pour être l'un des plus importants «gangsters djihadistes» du Sahara. Il s'est imposé dans la fourniture d'armes aux groupes islamistes de la région et dans le trafic de cigarettes, ce qui lui a valu le surnom de «Mister Marlboro». Ses diverses activités lui ont, par ailleurs, permis de nouer des liens étroits avec les communautés touareg, notamment avec les combattants qui ont participé, au printemps 2012, à l'offensive ayant abouti à la prise du nord du Mali. Bien qu'ayant maintenu son allégeance à Al Qaïda, Mokhtar Belmokhtar avait récemment pris ses distances vis-à-vis de Abdelmalek Droukdel, le chef d'AQMI. Celui-ci lui avait reproché son penchant trop prononcé pour les affaires. Se sentant marginalisé, il a fini par créer son propre groupe armé, «les signataires par le sang», un groupe à la tête duquel il n'aura finalement pas fait long feu. Z. C.

## DÉCÈS

La famille Kabli a l'immense douleur de faire part du décès de son fils

### KADDOUR KABLI

La levée du corps se fera au domicile familial sis 7, rue Ibn Rochd, Birkhadem. L'inhumation aura lieu aujourd'hui au cimetière de Sidi Yahia.

## CONDOLÉANCES

Le collectif PNC d'Air Algérie, profondément attristé par le décès de son collègue et frère

### KADDOUR KABLI

Présente à Nissa Kabli (instructrice PNC à la retraite) ainsi qu'à sa famille leurs sincères condoléances à la suite du décès de leur collègue Kaddour Kabli.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

ARKAS ALGERIE annonce à son aimable clientèle l'ouverture d'une nouvelle ligne directe et régulière à destination du port d'Oran. Une rotation est assurée chaque 10 jours ; au départ des ports Espagnols de Barcelone et de Valence.

Pour plus d'informations, nos agences sont à votre disposition sur les numéros suivants :



### ORAN

Hai El Amir, Boulevard de l'ALN  
31000-Oran  
Tél : 041 33 27 97  
Fax : 041 33 39 52  
E-mail : arkas-oran@arkas-algerie.com

### ALGER

73, rue Boudjemaa Moghni  
Hussein-Dey, Alger  
Tél : 021 77 81 77/89/80  
Fax : 021 77 80 90/91  
E-Mail : serviceclient@arkas-algerie.com



## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# L'IMPUISSANCE DES ORGANES DE CONTRÔLE



**SI LA MULTIPLICATION DES SCANDALES LIÉS À LA CORRUPTION N'ÉTONNE PLUS, LA CAPACITÉ DE CERTAINS PROCHES DU POUVOIR À NE PAS ÊTRE INQUIÉTÉS PAR LA JUSTICE, BIEN QUE LEUR IMPLICATION DANS DES AFFAIRES DE CORRUPTION EST PARFOIS AVÉRÉE, LAISSE PERPLEXE.** Abdelmadjid Sidi Saïd et Mourad Medelci, cités dans l'affaire Khalifa, occupent toujours des postes importants au sein du système, tandis que Chakib Khelil est libre comme l'air, et que Amar

Ghoul a réussi à déclinier sa responsabilité dans une affaire de corruption liée à un projet dont il n'a pourtant pas hésité à s'attribuer les mérites pour des besoins électoraux. Dans un pays où la rente pétrolière aiguise les appétits de ceux qui en ont le contrôle, les questions de justice et de moralité sont reléguées au second plan.

Lire en pages II-III

### ■ L'ANALYSE D'EL KADI IHSANE

Chakib Khelil, «l'affairiste» algérien a peut-être sauvé le pays P. IV

### ■ REPÈRES ÉCONOMIQUES DE ABDELHAK LAMIRI

Les TIC : retards et possibilités de rattrapage P. VII

### LE COMMERCE EN LIGNE EN ALGÉRIE

## D'ÉNORMES POTENTIALITÉS EN PERDITION



En dépit du fait que l'Algérien ne soit pas encore tout à fait prêt à acheter en ligne, compte tenu des problèmes et contraintes liés au paiement électronique, et en attendant le développement et la généralisation de ce mode de paiement, il faut dire qu'il y a encore du chemin à faire pour que ce créneau s'érige en une réelle branche économique en Algérie. Cet état de fait n'a pas découragé certaines entreprises à investir dans la création de sites internet de vente en ligne, à l'image de tbeznys.com, nechrifenet.com ou encore guiddini.com qui proposent des moyens de paiement alternatifs, à savoir : le service e-pay, le paiement via CCP ou par chèque bancaire ou encore le paiement à la livraison.

Lire PP V-VI

Complaisance de la justice, impuissance des instances de contrôle

## Lutte sélective contre la corruption en Algérie

Par Safia Berkouk

**Suite de la I**  
**D**e par le monde, une certaine littérature n'hésite pas à parler de malédiction des ressources naturelles, en considérant que l'argent du pétrole au centre de toutes les convoitises est à l'origine de la corruption, puisqu'il encourage le développement de comportements rentiers. Mais il est également cause de sous-développement, tant il tend à freiner les activités productives. L'exemple de l'Algérie est à ce titre édifiant, puisque nombreux sont les experts qui estiment qu'avec 60 milliards de dollars de revenus pétroliers annuellement, le pays aurait dû faire partie du groupe des nations émergentes et non en développement. Ni l'étalage public, ni les réformes politiques, ni l'adoption de cadres réglementaires, ni la ratification de conventions internationales ne semblent en mesure de venir à bout de ce fléau, ou du moins d'en réduire l'ampleur pour plusieurs raisons. Chargés de veiller à la bonne utilisation des finances publiques, les commissaires aux comptes sont à ce titre critiqués. Selon les propos de certains d'entre eux, cette corporation ne fait pas correctement son travail pour au moins deux raisons : «*La première est que certains commissaires aux comptes eux mêmes se sont installés dans une confortable posture rentière, leur fonction étant devenue simplement un travail de routine. La seconde est relative à la pression qu'ils subissent de la part des responsables qui les ont désignés*

*pour les missions de contrôle*». Hamdi Mohamed Lamine, président de l'ordre des experts-comptables et des commissaires aux comptes expliquait dans l'une de ses déclarations que «*l'obligation première du commissaire aux comptes n'est pas de chercher les fraudes, mais de vérifier les comptes des entreprises et voir s'ils sont conformes à la réglementation comptable*». Par ricochet, la détection des opérations frauduleuses et l'obligation de les rapporter à qui de droit ne peut être dissociée de cette mission. L'on se demande alors comment les dépassements au niveau d'entreprises comme Sonatrach aient pu prendre tant d'ampleur. Dans une compagnie comme Sonatrach, «*il y a des milliers d'opérations comptables par jour, les commissaires ne peuvent pas tout contrôler*», justifiait M. Hamdi, en précisant que la profession n'est pas «*suffisamment outillée ni rémunérée pour faire le travail de manière convenable*».

### JUSTICE SÉLECTIVE

Mais, au-delà des moyens, c'est surtout la pression politique qui entrave le plus le travail de contrôle dévolu aux institutions comme la Cour des comptes ou l'IGF. D'ailleurs, le syndicat des magistrats de cette Cour a saisi le scandale de Sonatrach pour prendre à témoin la semaine dernière l'opinion publique quant à «*l'absence de gestion*», au sein de cette institution, dénonçant de «*terribles pressions psychologiques exercées sur les magistrats*» et qui portent

«*gravement atteinte à leur indépendance dans l'accomplissement de leur devoir professionnel*». Ce manque d'indépendance qui fait également défaut dans le domaine de la justice est très souvent décrié, car malgré l'existence d'une loi en matière de lutte contre la corruption, la justice est considérée comme «*défaillante, complaisante et à deux vitesses*». Maître Farouk Ksentini, président de la Commission nationale de protection et de promotion des droits de l'homme a dernièrement renvoyé la faiblesse de la justice à l'incapacité des magistrats à s'autosaisir des dossiers de corruption. Sinon, comment expliquer que le secrétaire général de l'UGTA, qui a explicitement reconnu son implication dans l'affaire Khalifa lors du procès, soit sorti du tribunal sans être inquiété. Idem pour l'ancien ministre des Finances, Mourad Medelci, toujours membre du gouvernement. Le fait est que la «*dépendance de la justice dépend du système politique*», affirme Boudjemaâ Ghechir, président de la Ligue algérienne des droits de l'homme. En outre, la loi en vigueur ne permet pas aux citoyens de se constituer partie civile pour saisir la justice en cas de corruption.

### UN LEURRE !

C'est donc toute la volonté politique qui fait défaut en matière de lutte contre la corruption en dépit des discours encourageants. Car, la réalité du terrain est tout autre. A ce titre, Djilali Hadjadj notait dans un entretien à *El Watan* le 18 sep-

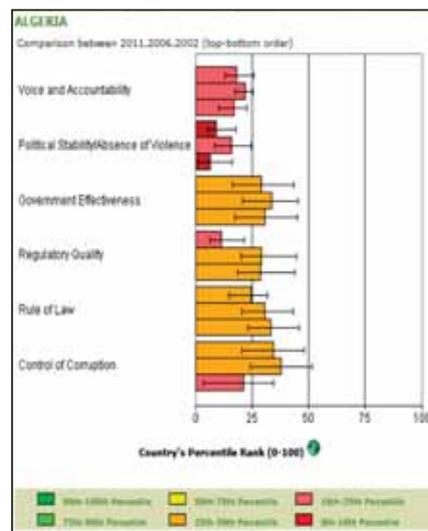
tembre 2012 que «*la Cour des comptes est aux abonnés absents depuis de très longues années. Elle est devenue inefficace, inutile et budgétivore. L'Inspection générale des finances (IGF) est repliée sur elle-même, ne fonctionnant qu'aux ordres et ne produisant pas grand-chose. L'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, créé en 2006, installé en 2010, se distingue surtout par son silence. Quant à l'Office central de répression de la corruption, créé en 2011, il faut encore attendre quelque temps pour savoir à quoi il va servir*». Autant d'éléments qui laissent penser que la corruption est loin d'être un phénomène isolé ou conjoncturel, mais tend de plus en plus à s'institutionnaliser. Le professeur Mohamed Hachemaoui (*La corruption politique en Algérie : l'envers de l'autoritarisme 2011*) souligne à ce titre que la corruption devient «*un mécanisme de régulation des conflits*». Elle permet «*d'atteindre des objectifs politiques cruciaux pour le régime : offrir une compensation financière à ceux qui ont été exclus du pouvoir afin de prévenir la prise de parole ; renforcer la vulnérabilité et la dépendance des acteurs à l'égard du centre ; fragmenter et domestiquer l'élite stratégique ; couper l'élite dirigeante des masses et discréditer les concurrents aux yeux du peuple*». Et c'est sans doute pour cela que la plupart des affaires de corruption qui sont portées à la connaissance du public sont considérées comme entrant dans le cadre de lutte des clans. **S. B.**

Corruption, Etat de droit, reddition des comptes

## Ces indicateurs qui plombent la bonne gouvernance

**A**vec 500 milliards de dollars d'investissements publics en 10 ans, il était difficile pour l'Algérie de rester à l'abri des pratiques de corruption et de tous types de fraudes liées à la distribution de cette manne. En 2011, la Banque mondiale, dans un rapport intitulé «*Middle East and North Africa Economic Developments and Prospects : Investing for Growth and Jobs*», soulignait que l'investissement public peut aller à l'encontre de la stimulation de la croissance «*puisque'il est consacré à des actifs non productifs qui ne profitent qu'à des groupes d'intérêt particuliers*». En ce sens, tous les efforts en matière de gouvernance se trouvent annihilés. D'ailleurs, la Note de dialogue 2011-2012 du groupe de la Banque africaine de développement relative à l'Algérie indiquait qu'en «*ce qui concerne la gouvernance, les autorités algériennes ont engagé des réformes importantes au plan réglementaire et institutionnel afin de moderniser l'administration publique et renforcer la gouver-*

*nance économique et financière*», toutefois, «*les résultats ne sont pas encore suffisamment perçus*». Les indicateurs mis en place par la Banque mondiale pour évaluer le niveau de bonne gouvernance dans les pays sont à ce titre révélateurs, puisque sur les 6 critères appliqués dans cette mesure, l'Algérie a enregistré entre 2006 et 2011 (dernière indication disponible) un recul. Les critères retenus sont «*voix citoyenne et responsabilité*», «*stabilité politique et absence de violence*», «*efficacité des pouvoirs publics*», «*qualité de la réglementation*», «*Etat de droit*» et enfin «*maîtrise de la corruption*». Sur un indicateur qui va de 1 à 100, l'Algérie est en dessous de la moyenne pour l'ensemble des critères et à moins de 25 pour trois d'entre eux. Paradoxalement, c'est sur le contrôle de la corruption que le pays enregistre la meilleure note, mais en recul entre 2006 et 2011. En revanche, c'est en matière de reddition des comptes que le problème se pose. Le nombre de hauts responsables cités dans les affaires de corruption sans être inquiétés en est d'ailleurs la preuve. **S. B.**



**EQUIP AUTO ALGERIA 2013**

**4 au 7 mars 2013**  
 Palais des expositions des Pins Maritimes à Alger - SAFEX

**PAVILLONS U-N-S 10h-18h**

**7<sup>e</sup> Salon de la Pièce de Rechange, des Equipements, Services & Maintenance**  
**Pour les Automobiles et Véhicules Industriels**

Inscrivez-vous gratuitement sur: [www.equipauto-algeria.net](http://www.equipauto-algeria.net)

Information: +213 (0) 21 74 68 58 [algeria@promosalons.com](mailto:algeria@promosalons.com)

Mustapha Atoui. *Président de l'Association nationale de lutte contre la corruption*

## «Permettre aux citoyens de se porter partie civile»

Propos  
recueillis par  
**Safia Berkouk**

**Quelle lecture faites-vous de l'étalage public du scandale Sonatrach ?**

Personnellement, ce scandale ne m'étonne pas du tout. Mais il ne faudrait pas qu'il soit l'arbre qui cache la forêt. Il ne faut pas qu'il nous fasse oublier les autres affaires. Aujourd'hui, l'absence de toute volonté politique réelle de lutter contre la corruption, l'absence de sanctions et les poursuites judiciaires contre les personnes convaincues de corruption encouragent les gens à dilapider nos richesses. Il faut ajouter à cela la limitation des prérogatives des instances de contrôle. Je salue, à ce titre, le courage des magistrats de la Cour des comptes qui viennent de dénoncer les pressions auxquelles ils font face.

**Mais ne pensez-vous pas que leur réaction soit un peu tardive ?**

Mieux vaut tard jamais. Nous ne devrions pas rentrer dans ces considérations sinon on n'avancera pas. Vous savez que les enjeux de l'élection présidentielle et la lutte des clans poussent les uns et les autres à se manifester. Mais, je pense néanmoins que le geste de ces magistrats sera un signal fort, espérons-le, pour les autres secteurs pour qu'ils leur emboîtent le pas.

**Mais si une institution comme la Cour des comptes chargée justement du contrôle ne peut pas mener cette mission, que reste-t-il comme moyen de lutte contre la corruption ?**

Tout est lié à la nature du système. Tant qu'il n'y a pas de volonté politique et de changement de régime, tous les organes de contrôle n'auront pas les prérogatives nécessaires pour faire aboutir les actions de lutte contre la corruption. La Cour des comptes ou l'Inspection générale des finances peuvent faire des contrôles, mais leurs rapports resteront au fond des tiroirs, ou alors ils seront utilisés par l'un des clans au pouvoir comme moyen de chantage ou de pression contre d'autres clans. Le problème qui se pose est donc d'abord lié à l'absence d'une volonté politique, en raison d'un régime illégitime. Ensuite, l'impossibilité des organes de contrôle de faire bouger l'appareil judiciaire. Enfin, l'absence d'une indépendance de la justice. Un juge ne peut pas par exemple activer les poursuites judiciaires et l'exemple frappant est l'affaire Khalifa. Lorsque le secrétaire général de l'UGTA a reconnu en pleine audience avoir falsifié un document, la juge lui a signifié qu'il était entré au tribunal en tant que témoin et qu'il en sortirait en tant que tel. Elle n'avait pas les prérogatives pour le poursuivre, mais le procureur général le pouvait. Toutefois, il n'a rien fait parce qu'il dépend du ministère de la Justice, qui lui dépend du président de la République. Tant que le régime restera en place, la lutte contre la corruption sera un leurre et même le dossier de Sonatrach n'aboutira à rien.

**Pour que la justice se fasse, sommes-nous condamnés à attendre que des actions soient menées par des gouvernements étrangers ?**

En tant que citoyens, nous devons faire quelque chose parce que l'argent qui est détourné est le notre. Si aujourd'hui il y a un problème de logement ou d'emploi, cela est aussi dû à cet argent détourné au lieu d'être utilisé pour régler ces problèmes. Tout le monde, associations, partis politiques, intellectuels, journalistes, etc. doit s'engager dans cette lutte contre la corruption, car nous savons que le système en place ne fera jamais rien dans ce sens. Mais l'objectif final doit être un changement de système car en l'état actuel des choses, on ne peut pas éliminer la corruption avec un système corrompu. Mais on peut au moins essayer d'en réduire l'ampleur.

**Pensez-vous qu'il faille revoir les textes de loi existants en matière de lutte contre la corruption ?**

Oui, je le pense. Même si le citoyen a la volonté de déposer plainte, la loi ne l'autorise pas à se porter comme partie civile. J'ai personnellement essayé de le faire, mais je n'ai pas pu. Le juge n'a pas également le droit de s'autosaisir. Il n'y a que le procureur qui a cette prérogative, or ce dernier dépend du pouvoir politique. Au niveau de notre association, on est en train de penser à une solution. Mais il faudrait une réforme des lois pour permettre

à un groupe de citoyens de se porter partie civile et de déposer plainte parce qu'au final, l'argent qui est dilapidé c'est l'argent public. Il est censé appartenir à tout le peuple. Cela a été possible en Tunisie et au Maroc. Il n'y a qu'en Algérie où ce n'est pas possible parce qu'il n'y a aucune volonté politique.

**Pensez-vous qu'il y a une quelconque possibilité pour que les personnes impliquées dans des affaires de corruption mais non inquiétées soient un jour rattrapées par ces affaires ?**

Il faut être optimiste. Notre objectif est d'arriver à faire bouger les choses, même d'ici 10 ans, 20 ans. Nous lançons un appel au président de la République afin qu'il agisse parce qu'il a toutes les prérogatives en tant que premier magistrat du pays de le faire. Il faut qu'il donne instruction au ministère de la Justice pour agir, car il n'y a pas que l'affaire Khalifa. Tous ceux qui sont impliqués dans des affaires de corruption doivent répondre de leurs actes tôt ou tard. Le président peut faire quelque chose. Le fait que la justice ne soit pas saisie correspond à une protection d'une manière indirecte de ces gens. La presse doit également être impliquée dans la lutte contre la corruption à travers des investigations, mais cela suppose un droit d'accès à l'information. Nous voudrions que ce droit soit institutionnel. **S.B.**

Camille Sari. *Economiste et expert en finances*

## «L'Algérie devrait avoir le niveau d'un pays développé»

Docteur en économie, M. Sari nous donne dans cet entretien son appréciation sur le scandale de corruption de Sonatrach et les causes qui sont à l'origine de la propagation de ce phénomène.

**Tout d'abord, êtes-vous surpris de la dimension internationale que prend le scandale de Sonatrach ?**

Ce n'est pas la première fois que des dirigeants sont mêlés à des scandales liés à Sonatrach, et je pense que la nature de ce genre de société, un bien public, qui appartient à l'ensemble de la nation, donne forcément beaucoup de facilités pour faire profiter de cette manne beaucoup de gens. La nature des activités pétrolières fait que tous ceux qui sont proches du pouvoir essaient d'en profiter. Je vous cite le cas de la compagnie française ELF, dont le PDG expliquait que des personnalités politiques étaient impliquées dans des détournements à des fins privées. C'est un peu le cadre général. Malheureusement, ce genre de structure attire les convoitises, mais il ne faut pas être naïf au point de croire que c'est le seul secteur concerné. Il y a de la corruption également dans le secteur bancaire, dans le milieu de l'administration, la douane, le fisc, etc. Il était évident qu'au vu des montants colossaux qui circulaient, cela ne pouvait qu'attirer des convoitises et de toute façon tout le monde sait plus ou moins quand on fait le parallèle entre les exportations pétrolières et les résultats économiques, on voit bien qu'il y a des «fuites». Ce qui est étonnant, c'est que l'affaire soit sur le devant de la place publique. On s'en doutait, mais on s'est toujours dit qu'on se contentera de juger des sous-fifres. C'est un peu l'arbre qui cache la forêt, histoire de montrer à la population qu'il y a une lutte contre la corruption. Mais la structure qui profite le plus de la corruption n'est pas apparente, n'est pas identifiée. Les circuits sont multiples. Sonatrach ne pouvait qu'être le lieu

où certains dirigeants ou proches du pouvoir ou ceux qui dirigent de façon occulte tirent bénéfice de cette manne. Il y a eu beaucoup de déclarations officielles dont celle de l'ancien chef de gouvernement, Brahimi, qui disait que depuis l'indépendance jusqu'aux années 80, il y a eu 36 milliards de dollars qui ont été détournés. Cela aurait été naïf de croire que Sonatrach est la seule organisation où il ne se passe rien.

**Mais s'il n'y avait pas la justice et la presse italiennes, on n'en saurait pas autant...**

Oui, malheureusement. Il y a des instruments internationaux pour surveiller aujourd'hui les mouvements de fonds. Si, moi, je vais déposer 1000 euros en espèce à la banque, celle-ci me demandera de justifier cet apport, alors que ce n'était pas le cas avant. Il ne faut pas oublier que cela entre notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Tous les mouvements sont donc détectés. Ce qui se passe, c'est que le GAFI alerte les gouvernements. C'est ce qui s'est passé pour cet Algérien qui a acheté un bien immobilier à 2 millions d'euros à Paris. Mais, selon la presse française, il a fallu relancer le gouvernement plusieurs fois pour qu'on l'arrête. Cela veut dire que tant qu'il n'y a pas une pression extérieure, les autorités concernées ne bougent pas, sauf dans certains cas de règlement de comptes, ou pour montrer à la population qu'il y a une lutte contre la corruption. Ce sont parfois les opérateurs internationaux qui ont été lésés qui mettent sur la table ces affaires-là. Mais on ne sait pas tout. Parfois, ce sont les autorités du pays d'origine qui doivent faire les investigations nécessaires. Le gouvernement italien n'a pas les moyens d'aller fouiller dans les comptes bancaires d'untel ou untel, ou d'aller voir le patrimoine en Algérie d'untel ou un autre pour une question de souveraineté.

**Pensez-vous que les affaires avec ENI ou SNC Lavalin soient isolées, ou alors la pratique est généralisée à d'autres contrats ?**

Tout à fait. Je suis convaincu que vu les transactions colossales de la première entreprise du pays, je pense que ce qu'on sait jusque-là, ce n'est pas grand-chose par rapport à ce qui reste à savoir. Mais la

question qu'il faut poser est : le saura-t-on un jour ?

**La corruption est-elle la résultante ou la conséquence de la mauvaise gouvernance ?**

J'ai fait il y a quelque temps une mission en Algérie avec un cabinet conseil et nous avons rencontré plusieurs banques auxquelles nous avons proposé un logiciel pour détecter le blanchiment d'argent et être au fait des transactions illicites. Techniquement, c'est possible, mais on a eu une fin de non-recevoir parce que j'ai l'impression que même la non-modernisation du secteur bancaire algérien, c'est voulu. On ne veut pas le moderniser parce qu'on va tout de suite faire des recouvrements. Ce n'est pas normal que certaines banques africaines utilisent des techniques sophistiquées et que ce ne soit pas le cas en Algérie. Ce n'est pas une question de moyens ou de ressources humaines. Tout cela est disponible, mais on ne va pas l'utiliser parce qu'on n'a pas envie que les choses deviennent transparentes. L'informatisation permet d'éliminer beaucoup de fraudes. Il faut une volonté politique de l'Etat pour dire : nous allons utiliser tous les moyens technologiques et informatiques, ainsi que les contrôles internes et externes, l'indépendance de la justice. En Afrique du Sud, ils ont tenté une expérience, copiée sur les Britanniques, celle de publier l'identité des fraudeurs après qu'ils aient été jugés. Je pense que cela peut être un élément de dissuasion en Algérie. Mais tout cela relève d'une volonté politique de l'Etat d'instaurer un système de contrôle pour éliminer la corruption. C'est l'avenir du pays qui est en jeu.

**Comment imaginer l'impact sur les entreprises étrangères dans leur approche du marché algérien ? Seront-elles dissuadées ou alors intégrer-elles déjà cette donne ?**

J'ai accompagné de petites sociétés étrangères qui étaient intéressées par des partenariats à long terme en Algérie. Elles se disent prêtes à jouer le jeu, mais affirment que d'autres sociétés, espagnoles, italiennes par exemple, ne jouent pas le jeu. D'autres sont prêtes à verser des pots-de-vin, offrir des cadeaux, des avantages. Pour les sociétés étrangères,

ce sont des opérations quasiment blanches. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas affectées parce qu'elles font leur calculs en y intégrant les commissions à payer. Mais c'est l'Etat algérien qui est lésé et non la société étrangère. Il y a même des sociétés écrans qui jouent le rôle d'intermédiaires, alors que cette notion était avant interdite en Algérie jusqu'au début des années 90. Ce sont des sociétés de commerce basées à l'étranger qui reçoivent ces commissions et qui ont une existence tout à fait légale sur le plan juridique.

**Somme-nous face une fatalité, selon vous ?**

Non, ce n'est pas une fatalité et je pense qu'on peut agir pour diminuer le phénomène par des mesures à prendre. La lutte contre la corruption peut donner de 2 jusqu'à 10% de PIB supplémentaire pour l'Algérie. Ceux qui sont à l'origine de cette corruption et qui l'encouragent menacent la sécurité du pays. Je pense même qu'il faut les condamner pour atteindre à la sûreté de l'Etat. Ce sont eux, et non les jeunes qui manifestent dehors qui menacent la paix sociale, les équilibres de la société et peuvent favoriser des révolutions violentes.

Il y a des mesures qui ont fait leurs preuves ailleurs, comme la publication de toutes les affaires de corruption, des condamnations fermes, l'indépendance de la justice, l'introduction de nouvelles technologies de l'informatique pour détecter tout ce qui est blanchiment d'argent. Mais tout cela dépend de la volonté politique. Quand on entend les déclarations d'Ahmed Ouyahia quand il n'était plus Premier ministre, selon lesquelles l'Algérie est phagocytée par la mafia, les oligopoles, etc. je lui dirais qu'il fallait le faire quand il était au pouvoir. Il faut peut-être espérer une nouvelle élite qui soit patriote dans le bon sens du terme, qui défende l'intérêt du pays. Parce qu'avec tous les moyens dans dispose l'Algérie, on devrait avoir le niveau d'un pays plus qu'émergent. Quand on considère tous les moyens et ressources, y compris humains, je suis convaincu que l'Algérie pourrait compter parmi les pays développés. Mais la situation est en train de prendre des proportions énormes. Il y a énormément d'argent gaspillé et c'est dommage. **S.B.**

## Entreprises publiques de voyageurs

# Piégées par une résolution du CPE



Siège de la SNVI à Rouiba (Alger)

PHOTO: H. LYES

Par  
**Nordine Grim**

Les quatre entreprises publiques de voyageurs (TV.Centre, TV.Ouest, TV.Est et Transub) qui avaient bénéficié à la fin de l'année 2011 d'importantes mesures de redressement (rééchelonnement d'environ 9 milliards de DA de dettes, financement du volet social, octroi de crédits d'investissement etc.), risquent de sombrer à nouveau dans la déstructuration financière en raison d'une résolution du Conseil des participations de l'Etat (CPE) faisant obligation d'acquiescer leurs équipements (bus urbains et autocars) auprès de la Société nationale de véhicules industriels (SNVI) de Rouiba exclusive-

ment. Cette dernière est, pour des raisons objectives, dans l'incapacité de satisfaire aux besoins immédiats d'un minimum de 300 bus et autocars requis, à défaut desquels les comptes de ces quatre sociétés de voyageurs seraient gravement compromis. Ces entreprises ont en effet basé leur business-plan sur le transport d'un minimum de 4000 voyageurs/jour permettant d'honorer les salaires des travailleurs, de payer leurs diverses charges d'exploitation et de dégager un certain bénéfice. Ce n'est évidemment pas avec la centaine de bus peu récents hérités de l'ex-Société nationale de transport des voyageurs (SNTV) que ces

entreprises atteindront pareils résultats. De lourdes pertes sont d'ores et déjà à prévoir, d'autant plus que la SNVI ne peut dans la meilleure des hypothèses leur livrer que 70 bus d'ici la fin de l'année 2013, soit moins du quart de leurs besoins immédiats et incompressibles. Confrontée à un carnet de commandes largement au-dessus de ses moyens, la SNVI de Rouiba éprouve déjà de sérieuses difficultés à satisfaire ses nombreux clients (Défense nationale, Collectivités locales, entreprises de voyageurs régionales, etc.) et le rajout de ces quatre sociétés qui réclament plusieurs centaines de bus ne fait que compliquer le problème auquel elle n'a pas les moyens de faire face. La réalité de l'industrie mécanique algérienne est telle qu'elle peut entraîner la faillite des clients qui ne peuvent, pour une raison ou autre, s'équiper qu'au moyen de cette société nationale. C'est pourquoi les dirigeants de ces quatre entreprises publiques de voyageurs ont saisi le ministre des Transports à l'effet de les autoriser à passer commande auprès d'autres fournisseurs de bus et autocars représentés en Algérie par des concessionnaires agréés. Cette requête qui remonte à plus de 6 mois n'a malheureusement pas eu de réponse à ce jour. Les entreprises concernées se retrouvent ainsi dans une impasse faite d'incertitude et de crainte tout à fait objective, de voir leurs sociétés à nouveau déstructurées en dépit des efforts financiers que l'Etat a à nouveau déployés pour les remettre à flot. Outre cette injonction irréfléchie du CPE faisant obligation de s'équiper exclusivement en bus et autocars sortis des

ateliers de la SNVI, les quatre entreprises publiques de voyageurs en question ont beaucoup pâti des conditions pour le moins draconiennes imposées par leurs banques pour mettre à leur disposition les crédits d'exploitation et d'investissement nécessaires à la relance de leurs activités. Les négociations qui ont échoué sur d'insolubles conditions d'hypothèques et autres formalités administratives ont duré plus de 8 mois et n'ont pu être débloquées qu'à la faveur des récentes mesures de «dé-bureaucratiation» édictées par le Premier ministre. Ces entreprises de voyageurs sont aujourd'hui capables de faire face à tous leurs besoins financiers, à commencer par l'exploitation, l'investissement et les volets sociaux. Outre le millier d'emplois directs que ces entreprises pourraient générer si elles venaient à être correctement déployées, le développement d'un tel service public de transport de voyageurs serait de nature à rendre d'immenses services, aussi bien à la population (disponibilité, sécurité, prix contrôlés, etc.) qu'à l'Etat dans les cas de force majeure (catastrophes naturelles, transport de troupes, etc.). C'est pourquoi le gouvernement devrait s'attacher dès à présent à lever toutes les entraves à la mise en œuvre des mesures de redressement qu'il a prises en leur faveur, à commencer par la plus importante d'entre elles, à savoir l'abrogation de la résolution du CPE faisant obligation à ces entreprises qui ont de gros besoins d'équipements de les acheter exclusivement à la SNVI de Rouiba qui n'est, objectivement, pas en mesure de les satisfaire. N.G.

## L'ANALYSE d'El Kadi Ihsane

# Chakib Khelil, «l'affairiste» qui a hâté le Peak Oil algérien a peut-être sauvé le pays

Il n'existe presque plus d'expert à Alger pour soutenir cela. Soutenir que l'Algérie peut, dans un horizon humain, revenir et dépasser son niveau de production de 220 Mtep (millions d'équivalent pétrole) atteint entre 2005 et 2007. Amor Khelif, le tonitruant économiste de l'énergie est crépusculaire. L'Algérie a, selon lui, son Peak Oil derrière elle. Le mieux qui lui reste à faire sur les 20 prochaines années serait de contenir la courbe de la dépletion. Ne pas tomber trop vite sous les 200 Mtep, ce qui lui pend au nez si les projets de développement en cours (Gassi Touil, Sud Ouest, récupération tertiaire) font encore du retard. Un homme, un ou moins, ne partage pas ce «pessimisme» géologique. Ali Hached, ancien vice-président de Sonatrach, est le principal conseiller du ministre de l'Énergie. Il croit à un 3<sup>e</sup> âge pétrogazier algérien. Le second, après celui de Hassi Messaoud - Hassi R'mel des années 70-80, aura été celui de Hassi Berkine - In Salah des années 90-2000. Ses vis-à-vis étrangers l'écouteraient d'une demi-oreille dans les forums internationaux s'il n'appelait pas, en renfort de son credo, le potentiel du gaz de schiste algérien. «Peut-être le plus grand au monde». Si on y ajoute le pétrole de schiste et le «tight pétrole» que l'évolution du forage horizontal rend plus accessible, alors tout ne serait pas perdu. Mais à quel coût ? Nazim Zouiouèche, ancien PDG de Sonatrach, l'a affirmé encore l'autre week-end au Forum d'Alger du cabinet Emery. Au-delà d'un certain coût d'extraction, le gaz de schiste est barré par le solaire. Car les deux concurrents dans la même catégorie de la production d'électricité. Le gisement solaire

algérien, illimité, est à terme plus compétitif que de nouveaux puits de gaz schisteux qui font une dépletion proche des 50% dès la première année d'exploitation. D'où les 6000 forages aux Etats-Unis en 6 ans pour maintenir le plateau de production de gaz de schiste, par ailleurs non rentable s'il n'est pas associé à une quantité d'extraction liquide, très bien valorisée sur le marché pétrolier. Ali Hached prêcherait donc dans le désert. Il y aura peut-être un troisième âge énergétique algérien. Mais il ne serait pas lié prioritairement aux hydrocarbures. Car la rente gazière - notamment elle - tend à fondre au soleil lorsqu'il faut chercher des volumes non conventionnels. Le tableau est donc celui-là. La production algérienne d'hydrocarbures décline. Et les efforts pour la redresser sont d'autant plus névralgiques que pendant ce temps, la consommation énergétique interne cavale à bride rabattue sur les grandes étendues steppiques du pays. Un cadre de Sonelgaz, pensant sans doute donner de la hauteur à son Power Point, a indiqué - lors du récent symposium de l'AIG à Club des pins - que le groupe utiliserait 130 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel par an pour faire face à la demande électrique du pays à l'horizon 2040. Sans sourcilier au sujet de l'insoutenable de ce volume. L'Algérie, selon cette projection hors énergies renouvelables, va importer de l'énergie primaire dans 20 ans afin de satisfaire sa demande domestique en électricité. Amor Khelif a, devant les étudiants intrigués de Sciences Po Alger, soutenu que le scandale de la politique énergétique de l'ère Chakib Khelil est beaucoup plus grave encore que les

scandales à la corruption qui entourent l'ancien ministre. Dans un autre style, la lettre ouverte de Nicolas Sarkis au président Bouteflika laisse entendre la même chose. Chakib Khelil est coupable d'avoir hâté le Peak Oil algérien de plusieurs années. En poursuivant une politique hyper-productiviste sur l'amont algérien. Après la nouvelle poussée dans le feuilleton des affaires liées à la période de Chakib Khelil, les témoignages sont devenus un peu plus précis et plus audibles ces dernières semaines sur le risque qu'il a fait courir à la longévité de gisements essentiels - Hassi R'mel en tête - en ne respectant pas les règles techniques de préservation de la pression dans les puits. But commercial. Si la production chute depuis 2008, c'est parce qu'elle n'aurait pas dû atteindre les 200 Mtep en 2005, pour des raisons propres à l'agenda personnel du ministre protégé du président Bouteflika. Soit, mais alors que faut-il faire ? Gémir encore des mois et des mois sur les dégâts d'une politique aventureuse dénoncée déjà dans le

microcosme depuis plusieurs années ? Khelil a peut-être dans sa quête affairiste rendu un immense service à l'Algérie. A son corps défendant, il a avancé l'heure de la diversification industrielle. Un autre homme dans la même fonction a tenté de le faire. Volontairement. Belkacem Nabi a organisé au début de l'ère de Chadli Bendjedid, une rareté relative de l'offre algérienne de pétrole et de gaz en annulant le plan d'investissement Valhyd laissé par Belaïd Abdesslam. La suite a été à la fois dramatique et salutaire. L'Algérie, dépossédée de la rente énergétique, est entrée dans les réformes de compétitivité. C'est ce même scénario qui attend le pays en 2020. A deux différences près. La mémoire du système algérien sait, grâce à octobre 88, qu'il faut engager la Réforme avant la rareté des ressources. L'autre différence est que Belkacem Nabi était un honnête ministre qui a agi selon des convictions patriotiques. Et qui vit tranquillement chez lui. Khelil n'est pas promis au même avenir.

**Chemin de Cable** Disponible de 50 à 500x48 mm

En fils d'acier galvanisés et polyester chrom alu.

EURL SOMADEL - Tel: 0661 51 31 79

email: [kamel.madjene@hotmail.com](mailto:kamel.madjene@hotmail.com) livraison gratuite w.alger

Le commerce en ligne en Algérie

# D'énormes potentialités en perdition

Par  
Hind Slamani

Le e-commerce semble avoir du vent en poupe en Algérie. Plus d'un tiers des internautes algériens ont tendance à favoriser les achats en ligne si l'on se réfère aux résultats d'une enquête réalisée par Webdialna, pour sa 4<sup>e</sup> édition, portant sur les usages, les perceptions des internautes algériens et l'intérêt des Algériens pour le e-commerce. L'étude en question fait ressortir que, sur les 13 600 internautes interrogés, 36% d'entre eux souhaiteraient avoir une carte de paiement électronique afin de

pouvoir commander des biens et services sur la toile. Cependant, les statistiques communiquées par Internet World Stats pour l'année 2012 révèlent que l'Algérie compte 5,2 millions d'internautes et le taux de pénétration d'Internet est estimé à 14%.

Il est clair que le pays détient un des taux de pénétration les plus bas au Maghreb. En effet, l'Algérie se place derrière ses voisins directs qui sont la Libye, la Tunisie et le Maroc. Ces derniers détiennent respectivement des taux de

pénétration de 17%, 39,1% et 51%. De là, deux questions se posent : nombreux soient-ils, les internautes algériens qui semblent rêver de pouvoir commander des biens ou des services sur Internet sont-ils réellement prêts à le faire ? Le citoyen est-il prêt à développer cette culture d'aller faire ses courses sur Internet ? Pour de nombreux spécialistes en la matière, les conditions d'enseignement actuelles ne favorisent pas le développement du e-commerce.

H. S.

Amina Messaïd. Professeure des TIC et organisations à l'ENSM d'Alger et chercheuse au CREAD

## «Les conditions ne sont pas réunies pour développer le e-commerce»

Propos  
recueillis par  
Hind Slamani

Quelles sont les raisons qui font que le e-commerce peine à se développer en Algérie ?

D'abord, il est utile de replacer le e-commerce dans notre environnement socio-économique où l'utilisation du numérique n'est pas encore généralisée, que ce soit au niveau professionnel ou au niveau privé (nous attendons toujours la 3G), et ceci aussi bien pour des raisons socioculturelles que pour des raisons techniques. Le e-commerce suppose la modernisation du système bancaire et une législation autorisant les transactions en ligne pour le «B to B» ou le «B to C», il suppose également une mise en confiance du citoyen quant aux moyens électroniques de paiement et il suppose enfin de concevoir une stratégie de pénétration pour déterminer notamment les cibles. En outre, le e-commerce peine à se développer pour trois raisons essentielles : la première renvoie au fait que nous devons d'abord développer et mettre en place les conditions techniques afin de créer des habitudes et des comportements nouveaux non seulement dans le domaine du e-commerce, mais dans les divers domaines de la vie économique et sociale, à commencer par le système éducatif (l'apprentissage à l'usage de l'informatique). Les investissements dans le domaine des TIC ne représentent que 5% du PIB.

Globalement, la situation mérite d'être améliorée dans la mesure où les dernières données indiquent un très faible taux de pénétration de l'ordinateur dans les ménages algériens, et beaucoup de citoyens expriment leur insatisfaction quant à la qualité (coupures et faible débit) et au prix de la connexion. La seconde est le manque de confiance qui est un sentiment que beaucoup d'Algériens ont développé avec le temps relativement à la qualité de service médiocre dans certaines banques, services de l'administration publique, etc. Qualité de service en rapport avec la circulation et l'échange de l'information. Le citoyen algérien peine à être informé de manière claire dès lors que l'information recherchée concerne différents organismes ou établissements, ces derniers n'ayant pas de système électronique fonctionnel et efficace d'échange d'information, cette dernière demeure fragmentée et dispersée. Cela dit, des efforts appréciables sont déployés à travers diverses actions telles que celles du Salon International sur les Technologies de l'Information (Med-IT), ainsi que les différentes rencontres scientifiques qui visent à promouvoir les TIC.



PHOTO : D. R.

La troisième est le déficit en compétences dans le domaine du commerce électronique, il n'y a quasiment pas d'établissement qui assure des formations dans le domaine du e-commerce.

Que dire des sites tels que Ouedkniss.com ?

Mais même si Ouedkniss ne renvoie pas au e-commerce, il a permis aux internautes algériens de se familiariser avec certains aspects du commerce électronique, et quelque part il a préparé les internautes algériens pour s'adapter au e-commerce et créé le besoin (la demande).

Quelles sont les opportunités liées au développement du e-commerce sur le plan national aussi bien pour les individus et les organisations, y compris les entreprises ?

Les spécialistes de la question considèrent qu'il s'agit d'un marché vierge, compte tenu de plusieurs facteurs : la croissance du nombre des abonnés à Internet et l'augmentation de la demande pour l'acquisition d'ordinateurs, la familiarisation de la catégorie des jeunes (qui est la plus importante de la population algérienne) aux TIC grâce à l'ordinateur, le téléphone portable, etc. Le nombre important de diplômés qui sont à la recherche d'emploi et qui peuvent être employés dans ce cadre. En plus des avantages produits par ce type de commerce, en l'occurrence le gain de temps, la possibilité de commander et de recevoir à domicile et les prix plus bas que dans le commerce classique.

Quelles sont les opportunités liées à l'utilisation des TIC en général par les organisations ?

C'est déjà de maîtriser l'ensemble de ses informations (en volume et en qualité) dans la mesure où ces dernières sont structurées et sont disponibles à tout moment sous différentes formes. Si au XX<sup>e</sup> siècle on considérait que «celui qui détient l'in-

formation, détient le pouvoir», ceci n'a plus cours au XXI<sup>e</sup> siècle dans la mesure où celui qui a la bonne information doit la faire circuler et l'échanger rapidement afin de saisir la ou les opportunités qui peuvent se présenter, ce qui améliorera la compétitivité d'une entreprise par exemple.

L'administration publique gagnerait également à développer l'utilisation de l'outil informatique pour améliorer ses relations avec les usagers et les citoyens, l'exemple le plus frappant est celui des services de l'état civil, où un gain de temps appréciable pourrait être généré (temps d'attente, nombre d'erreurs dans la transcription...) grâce à l'utilisation de l'ordinateur.

Quels sont les risques liés au recours aux TIC pour les organisations ?

Le principal risque est celui qui est lié à la sécurité de l'information ; il est déjà perceptible chez les internautes quels que soient leur âge et leur niveau d'instruction qui n'ont pas été sensibilisés sur ces questions. Néanmoins, les grandes entreprises sont actuellement suffisamment sensibles à ce problème et se dotent des moyens nécessaires. Mais le risque n'est jamais exclu, la preuve est le développement de la cybercriminalité qui est un autre problème qui commence à être pris en charge sérieusement dans notre pays. Plusieurs administrations publiques ont vu leur site bloqué à cause des attaques informatiques, ce qui signifie que le risque est permanent.

Selon le rapport intitulé «Mesurer la société de l'information» publié par l'Union internationale des technologies (UIT), l'Algérie se positionne à la 104<sup>e</sup>

place du classement mondial. Comment pouvez-vous expliquer le retard qu'accuse l'Algérie dans le domaine des TIC ?

En plus des raisons techniques que nous avons évoquées plus haut, il y a des raisons liées aux usages et aux comportements. Par exemple, le fait que les internautes algériens sont connus pour «surfer» beaucoup plus que pour «télécharger», la faiblesse du débit n'étant pas la seule cause bien sûr. Il y a dans ce cadre un travail important à mener dans le domaine de l'apprentissage afin de former des individus «actifs» et non pas «passifs» face au réseau.

La société de l'information ne se construira qu'à condition de changer graduellement le rapport des individus à l'information et surtout à l'échange de l'information.

Peut-on expliquer ce retard par les méthodes et les conditions d'enseignement qui n'encouragent pas l'usage des TIC ?

Les conditions d'enseignement sont un facteur explicatif important, mais il y a aussi les autres facteurs que nous avons cités plus haut ; en effet, si le citoyen algérien n'est pas préparé par le système éducatif (combien d'établissements scolaires utilisent les ordinateurs comme moyen didactique, combien d'établissements scolaires accordent de l'importance à l'enseignement de cette matière ?) qui doit le doter de connaissances et capacités à évoluer dans une société de l'information, il sera en décalage par rapport à son environnement lorsqu'il se dirigera vers la vie professionnelle.

H. S.

Anderson

National Express

Pour dépoter vos Containers une fois dédouanés  
stocker vos marchandises en toute sécurité  
Faites appel à des professionnels de la Logistique

Nous vous proposons des espaces de stockages

- Entreposage courte et longue durée
- Nous gérons vos stocks
- Préparons vos commandes
- livrons vos produits (distribution)

www.andersonlogistique.com

Zi Oued smar, 021.51. 33. 44/ 36. 99/47.31 Fax 021.51.47.27  
Oran 0770 928 725

Les sites de e-commerce en Algérie

# Une offre en quête de demande

Par  
Hind Slimani

Suite de la page I

Toutefois, il y a lieu de se demander si ces entreprises se placent dans une logique classique selon laquelle toute offre serait créatrice de sa propre demande. Autrement dit, en proposant la vente en ligne, ces entreprises viseraient-elles la stimulation de l'achat en ligne ? Ou alors, y aurait-il d'autres motivations derrière cet investissement ? Afin d'en savoir plus sur la question, nous nous sommes entretenus avec Mourad Mehta, gérant de l'entreprise EURL Guiddini E-commerce E-marketing. Il nous fera savoir que « nous voulons à la fois familiariser les citoyens et entreprises avec l'achat en ligne et stimuler l'action des pouvoirs publics en faveur de ce nouveau type de commerce, notamment par l'élaboration d'un cadre réglementaire qui organise le e-commerce. » Il précisera aussi qu'il y aurait une faible demande de la part des clients, surtout les particuliers. En effet, le nombre de commandes journalières ne dépasse pas les 3. Quant aux commandes enregistrées depuis la création du site fin 2009, celles-ci s'élèvent à 321 commandes et seulement

148 livraisons effectuées durant la même période, le reste des commandes étant annulées ou non payées. Cette situation se justifierait selon notre interlocuteur par le manque de communication envers les clients concernant les opportunités liées à l'achat en ligne, notamment la possibilité d'acheter moins cher, car les coûts fixes engagés par les entreprises de e-commerce sont moindres (moins d'effectifs), elles peuvent ainsi vendre à moindre coût par rapport au commerce traditionnel.

## FAIRE OUBLIER OUSRATIC ET FAUDTIC

Les actions de communication sont à mettre en œuvre par les pouvoirs publics, car cela représente un investissement lourd à assumer par les entreprises qui activent dans le e-commerce et qui sont souvent créées par de jeunes innovateurs aux budgets minimes. Ainsi, un groupement d'entrepreneurs a déposé auprès de l'autorité compétente une demande visant le financement de spots publicitaires pour sensibiliser le consommateur aux opportunités liées à l'achat en ligne. Par ailleurs, Mourad Mehta insiste sur le fait que son entreprise comme celles faisant partie de la même catégorie ne sont

qu'un intermédiaire entre le fournisseur de produits et l'acheteur. Il y a donc des efforts à faire de la part des fournisseurs quant au respect des délais, de la qualité et la disponibilité des produits. Notre interlocuteur pose également le problème de la non-conformité des produits locaux aux normes internationales, ce qui empêcherait la vente en dehors du territoire national et donc l'exportation vers des pays qui sont à cheval sur le respect des normes, soucieux de protéger le consommateur. Dans l'ensemble, il y a lieu de relever que la démarche fondamentale est bien la communication, il est indispensable pour les pouvoirs publics de fournir les informations nécessaires pour expliquer le fonctionnement du e-commerce afin de pouvoir le développer ensuite. Il faudrait regagner la confiance des citoyens, surtout après l'échec des deux projets initiés par le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, à savoir Ousratic et Faudtic. Il convient également d'élaborer un texte de loi qui puisse protéger le consommateur de toute éventuelle arnaque et pallier les carences en matière de législation ayant trait au e-commerce. Par ailleurs, il est

clair qu'au-delà des limites existantes en matière d'infrastructures et d'accès à Internet, il y a des efforts à faire en termes de management. Si le secteur des TIC a besoin de profils techniques tels que les informaticiens, il a également besoin de managers, de bon managers qui seraient capables de concevoir des stratégies en tenant compte des spécificités de l'environnement du pays. Avant de parler de e-commerce, il faudrait d'abord changer les mentalités, les comportements et les habitudes de chacun, ce qui constitue un changement culturel à gérer. Or, il est communément admis que les individus ont tendance à résister au changement. Ce serait, selon Aubert, une sorte de réaction naturelle, légitime d'un système social pour se protéger d'une nouvelle situation qu'il perçoit comme menaçante. Néanmoins, la résistance au changement n'est pas irrémédiable, il est donc nécessaire de conduire le changement pour aplâner les résistances humaines. Pour reprendre Charles Kettering, « le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui a permis de progresser. »

H.S.

## Djamel Dib. Responsable et co-fondateur de Ouedkniss.com

# «Ouedkniss prépare les Algériens au e-commerce»

Dans cet entretien, le premier responsable du site Ouedkniss.com fournira davantage de précisions afin d'en savoir plus sur ce site internet qui a pour vocation de préparer les Algériens à la transition vers le e-commerce.

Propos recueillis  
par  
Hind Slimani

**Comment pouvez-vous positionner Ouedkniss.com par rapport au e-commerce en Algérie ?**

Créé en 2008, Ouedkniss est aujourd'hui une TPE qui compte 10 collaborateurs. Le site a été créé afin de faciliter, voire accélérer les transactions commerciales et ancrer chez les Algériens la culture d'aller sur le Net pour choisir les produits et services dont ils ont besoin, chose qu'ils n'avaient pas l'habitude de faire auparavant. Ce site offre également la possibilité aux entreprises d'exposer leurs produits à un large panel de

clients potentiels. Ouedkniss est donc un lieu de rencontre entre offreurs et demandeurs de biens et services. Le site enregistre en moyenne 150 000 visites par jour, le nombre de pages vues s'élève à 2 600 000 pages par jour et la durée moyenne d'une visite est de 18 minutes. Pour ce qui est de la répartition des annonces par régions/villes, le Centre vient en tête de liste, suivi du Nord, de l'Est, de l'Ouest, puis le reste du pays.

**Étant donné votre connaissance du marché, que préconisez-vous pour le développement du e-commerce en Algérie ?**

Si nous voulons développer le e-commerce en Algérie, il faut absolument mettre en confiance les acteurs. Il serait également intéressant que des distributeurs tentent des expériences de (web to shop) sur des magasins qui proposeraient des produits attractifs, mais dont la com-

mande se fait exclusivement sur internet. D'abord, ils devraient mettre leur inventaire sur internet, accessible à tous, inciter les gens à passer commande, puis inviter les acheteurs à récupérer la marchandise en magasin ; bien-sûr, le produit doit être «rare» et ne pouvant être acheté autrement que via le site. Quand je parle de produit, cela pourrait sous-entendre aussi des services.

**Quels sont les problèmes auxquels est confronté le paiement électronique en Algérie ?**

Tant au niveau des besoins

que des promesses faites par les autorités compétentes, je dirais que le paiement électronique est disponible en Algérie. En effet, comme partout dans le monde, il y a des banques qui proposent des cartes de service Visa et Mastercard, permettant d'effectuer le plus normalement du monde ses achats sur un bon nombre de sites internet.

Ce qui est problématique, c'est encore une fois un déficit flagrant en communication de la part de ces banques qui fournissent ce type de services ; pourtant, ce service est ouvert à toute

personne ayant un revenu normal et les frais de mise en service ne sont point exorbitants. Toutefois, avant de parler de paiement en ligne, il convient déjà d'améliorer la qualité des services bancaires, de pallier le problème de manque de liquidités et d'élever le taux de bancarisation qui serait faible en Algérie selon l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), soit une agence pour 28 000 habitants, contre 1 pour 12 000 habitants au Maroc et 1 pour 9000 habitants en Tunisie.

H.S.

### Répartitions des annonces par catégories



SOURCE : DJAMEL DIB, RESPONSABLE, COFONDATEUR DE OUEDKNISS.COM



L'Institut Supérieur d'Assurances et de Gestion (INSAG) - Alger

Formation en partenariat avec l'ISECOMA- Paris

MBA / MANAGEMENT OPERATIONNEL (Durée 12 mois)

Conditions d'accès BAC+4 et plus ou Valorisation d'Acquis Professionnel avec un minimum de 7 années d'expérience

INGENIEUR TECHNICO COMMERCIAL (Durée 12 mois)

Conditions d'accès BAC+2 et plus avec un minimum de 3 années d'expérience

INSAG : 09, Chemin Doudou Mokhtar, Ben Aknoun, Alger - Tél. : 021 91 54 49 / 021 91 52 42 - Fax : 021 91 52 54 - E-mail : info@insag.edu.dz - www.insagalgerie.com

# Les TIC : retards et possibilités de rattrapage

**A**vons-nous mesuré tous les bienfaits que les TIC pourraient apporter à notre économie, au climat des affaires et au bien-être de nos citoyens ? Régulièrement, les différents classements internationaux nous situent parmi les pays qui en font le moins usage. Nous avons été parmi les tout derniers à introduire la 3G. Nos écoles et nos lycées peinent à être équipés de matériels numériques. L'E-government est presque à l'arrêt. Dans ce domaine, nous nous situons parmi les pays qui voient la fracture numérique s'aggraver davantage, mettant en péril nos entreprises et notre économie nationale.

## LES IMMENSES APPORTS DES TIC

Le management de l'information est considéré comme le deuxième facteur-clé de réussite dans la plupart des activités. Il est second, uniquement à la mobilisation de l'intelligence humaine. Cette manière de voir est aussi valide dans le processus de développement des pays. Songeons un instant à ce qu'un système de TIC moderne peut apporter à notre pays. Toutes les politiques sectorielles en bénéficieraient. Nous aurions pu avoir un système d'information intégré, où chaque secteur grefferait ses besoins pour en tirer le meilleur. Chaque citoyen aurait un numéro national avec son historique et les facettes d'informations utiles aux politiques publiques. Bien sûr, sans contrôle adéquat, les dérives sont possibles. Il est nécessaire d'en contrôler l'usage. On peut alors cibler les personnes à bas revenus pour les compenser par les hausses de prix des produits de première nécessité au lieu de les subventionner pour tous. Personne ne pourra alors obtenir deux logements sociaux dans deux wilayas différentes, même si c'est au nom du conjoint. Les citoyens auraient un code et pourraient imprimer chez eux tous leurs papiers administratifs. 90% des opérations de dédouanement se feront par des fichiers numériques. La presque totalité des échanges entre administrations se feraient entre elles par internet. Les personnes échangeraient avec les



**REPÈRES Économiques**  
Par  
**Abdelhak Lamiri**

administrations à 99% via le Net. Il n'y aurait plus de files d'attente devant les APC, les banques et l'ensemble des administrations publiques. Toutes les opérations seraient écourtées. On recevrait sa carte d'identité, son permis, sa carte grise, etc. dans la journée. On pourrait alors créer une entreprise en un jour. Les économies de déplacements inter-wilayas seraient énormes. Les embouteillages dans les grandes villes seraient réduits. La vie serait facilitée pour tous. L'ensemble des administrations publiques et les centres de recherches trouveraient les bases de données nécessaires pour effectuer leurs travaux convenablement. Mais alors, pourquoi n'y allons-nous pas rapidement vers ces solutions du futur ? La réponse n'est pas évidente. Elle est beaucoup plus complexe que la mise en place de ce système d'information national. Pour ce dernier, les équipements, les logiciels paramétrables (donc qui s'adaptent à nos spécificités) et les procédures existent. Mais il n'y a pas plus difficile à changer que les habitudes humaines. Il y a comme une immense peur à abandonner les pratiques du passé pour oser un saut dans les sociétés de l'avenir. Mais les méthodes et les outils de management du changement existent et donnent généralement des résultats acceptables. Nous ne pouvons dérouler les méthodologies dans ce contexte. Mais pour y aller résolument, il faut d'abord que la décision

soit prise en très haut lieu, que les ressources soient mobilisées et que les institutions concernées soient responsabilisées. Mais la décision peine à être prise. Il y a une raison supplémentaire fort importante : faire travailler conjointement et en harmonie de nombreuses institutions. Le projet requiert la participation de nombreux ministères : Finances, Intérieur, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Industrie, etc. Dès qu'il faut mobiliser de nombreuses institutions pour réaliser une opération d'envergure, des difficultés immenses surgissent.

## QUELQUES PISTES D'ACTION

Nous sommes grandement pénalisés par l'absence d'une «institution cerveau». Elle aurait pu jouer le rôle de catalyseur et de coordinateur d'une telle opération. Cette lacune exige de nous d'adopter d'autres formes organisationnelles qui pourront améliorer la situation, même si leur efficacité serait moindre. Nous aurions besoin de localiser cet immense projet dans une haute institution (Présidence ou Premier ministre) pour lui conférer les ressources et l'autorité indispensables à la réalisation de sa tâche. Il ne faut point oublier que nous voulons révolutionner nos pratiques et nos méthodes. Dans ce domaine, les essais éparés et individuels seront toujours infructueux. Il y a eu plusieurs tentatives d'institutions publiques (wilayas, universités) qui avaient

tenté, tant bien que mal, d'automatiser et de numériser un certain nombre de leurs opérations. Mais les résultats sont trop mitigés. On ne bénéficie pas des économies d'échelles. Par ailleurs, les modèles conçus isolément manquent d'interopérabilité, c'est-à-dire les différentes institutions ne communiquent pas entre elles par des systèmes numériques. On revient alors aux méthodes manuelles pour organiser les relations entre différentes entités publiques et privées.

L'avantage d'un système intégré s'en ressent. Nous pouvons peut-être dépenser 500 millions de dollars pour l'avoir, mais chaque année nous en économiserions alors au moins le double, en plus d'une meilleure qualité pour les citoyens. Mais les responsables de la mise en place d'un système pareil auront à gérer trois dimensions aussi importantes. La première est technique : comment choisir les équipements, les logiciels, mettre en place les sauvegardes, les actions à mener en cas de pannes, etc. La seconde est économique : il s'agit de profiter de cette occasion pour booster l'industrie nationale de l'informatique en récupérant le maximum de valeur ajoutée : produire sur place le maximum d'équipements et logiciels et rehausser par là les compétences nationales. Les ressources humaines seront appelées à se hisser au niveau des exigences de ce défi. Ce n'est pas chose facile. La troisième dimension concerne la gestion du changement. Comment sensibiliser, former et inciter les fonctionnaires à adhérer au système. Il s'agit de créer des exemples de réussite, de qualifier les ressources au point où ce sont elles qui demanderaient le changement. Nous sommes, par exemple, en retard sur les formations ICIDL (passerport international informatique), alors qu'elles deviennent un must dans de nombreux pays. La généralisation de cet outil permettra de débloquer en grande partie les réticences des ressources humaines. Le défi n'est pas impossible. Il n'est pas aisé non plus. **A. L.**

PH. D. en sciences de gestion  
iniescom@yahoo.fr

## Seuls 4% des dépenses mondiales dans ce secteur leur sont imputés

# Les pays en développement en panne de logiciels

**B**ien que disposant d'un potentiel de croissance considérable, l'industrie du logiciel dans les pays en développement demeure en retard par rapport au reste du monde, selon le rapport 2012 de la Cnuccd sur l'économie de l'information qui vient d'être publié. Selon ce document, «les pays en développement disposeraient d'une considérable marge d'action pour tirer un meilleur parti du potentiel de l'industrie du logiciel», à condition de lever certains obstacles. Parmi ces derniers, on cite notamment un faible volume de marchés publics de logiciels et de services informatiques, des capacités limitées des entreprises locales du secteur, un taux élevé de piratage et une faible protection des droits de propriété intellectuelle. D'après les estimations de l'Alliance mondiale pour les technologies

de l'information et les services informatiques (WITSA) et de IHS Global Insight indiquent que les dépenses de logiciels et de services informatiques se sont élevées à quelque 1200 milliards de dollars en 2011. La plus grande partie (les 4/5) revient aux pays développés ; le reste correspond principalement à des pays en développement d'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, tandis que les dépenses combinées du reste du monde en développement se chiffrent à 4% seulement. Par ailleurs, précise le document, dans les régions développées, les dépenses de logiciels et de services sont aussi relativement plus élevées en proportion des dépenses totales consacrées aux TIC. Par exemple, en Amérique du Nord, elles représentaient 43% des dépenses de TIC, contre 11% seulement en Amérique latine. «De faibles ratios dans les régions en

développement peuvent être considérés comme un signe de faible utilisation des logiciels, ce qui freine le passage à une société de l'information», souligne le rapport.

Dans ce contexte, pour rattraper leur retard, les pays en développement doivent adopter des techniques informatiques développées à l'étranger, d'une manière massive comme point de départ. Il s'agira de se concentrer sur des services tels que «la revente, l'installation et l'adaptation de logiciels étrangers importés, ainsi que la formation à leur utilisation», de manière à aider les entreprises locales à acquérir «les connaissances nécessaires avant de passer à l'étape suivante, à savoir la production de leurs propres logiciels». Le fait est que «la production de logiciels et de services informatiques pour l'exportation exige de plus grandes capacités», précisent les auteurs

du rapport. La Cnuccd souligne que les possibilités qu'offre aux pays en développement l'industrie du logiciel et les activités de services informatiques (grâce à de faibles besoins en capitaux initiaux et aux caractéristiques du secteur) sont largement reconnues.

Pour remédier aux lacunes, le rapport recommande aux pays en développement de «développer des infrastructures de TIC adéquates, adapter les programmes d'enseignement des universités et des établissements de formation spécialisés pour obtenir les compétences voulues, rendre l'environnement économique-commercial et l'environnement juridique favorables au renforcement des capacités informatiques et de la production de logiciels, et faciliter les interactions entre producteurs et utilisateurs nationaux ainsi qu'avec les réseaux internationaux». **R. E.**

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

A l'occasion de la journée mondiale de la santé

**5 SALON INTERNATIONAL DE L'EQUIPEMENT HOSPITALIER ET MEDICAL**

Placé sous le thème de la gestion des risques en milieu hospitalier

**7 - 11 Avril 2013**  
**Pavillon "AHAGAR", A Palais des Expositions, d'Alger**

**COMEVENT EXHIBITION ALGERIE Sarl**  
23, Lotissement AISSAT IDIR, Chéraga, Alger  
+213 21 36 84 89 / +213 21 36 71 60

**www.siehm2013.com**

Hotline : 0560 03 69 31 à 0560 03 69 33

## PÉTROLE

### Des inquiétudes sur la demande mondiale plombent les cours

Les prix du pétrole ont poursuivi vendredi leur repli, affectés par des inquiétudes sur la demande énergétique mondiale alimentées par des indicateurs économiques décevants. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a perdu 1,03 dollar à 110,35 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, après être tombé à 109,82 dollars, son plus bas niveau depuis six semaines. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance a lâché 1,45 dollar à 90,60 dollars, après être tombé à 90,29 dollars, son plus bas niveau depuis deux mois.

## DEVICES

### Le marché soumis aux craintes sur la croissance mondiale

L'euro repassait légèrement au-dessus du seuil de 1,30 dollar, après une chute en début d'échanges liés au regain d'inquiétude sur la croissance économique mondiale et à l'entrée en vigueur prévue vendredi de coupes budgétaires aux Etats-Unis. Vers 22H00 GMT, l'euro valait 1,3018 dollar contre 1,3062 jeudi vers 22H00 GMT. L'euro progressait face à la devise nipponne, à 121,79 yens, de même que le dollar rebondissait face à la monnaie japonaise, à 93,57 yens. La livre britannique reculait face à la monnaie unique, à 86,55 pences pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5039 dollar.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 2000

Le nombre d'opérations de garantie de projets d'investissement réalisées en 2012 par la Caisse de garantie des marchés publics, selon son DG, Omar Aït Larbi.

## BANQUE D'ALGÉRIE

Cours du dinar du 05 mars 2013

Devises	Monnaies	Cours	
		Achat	Vente
US DOLLARS	1 USD	78.4420	78.4570
EURO	1 EUR	102.7355	102.7630
POUND STERLING	1 GBP	118.9958	119.0185
JAPAN YEN	100 JPY	84.6375	84.6628
SWISS FRANC	100 CHF	8.382.3467	8.388.4315
CANADIAN DOLLAR	1 CAD	76.1573	76.1792
DANISH KRONE	100 DKK	1.377.4079	1.377.8648
SWEDISH KRONA	100 SEK	1.217.6842	1.218.4088
NORWEGIAN KRONE	100 NOK	1.367.0617	1.368.0145
ARAB EMIRAT DIRHAM	1 AED	21.3558	21.3610
SAUDI RYAL	1 SAR	20.9162	20.9213
KUWAIT DINAR	1 KWD	276.3015	277.3312
TUNISIAN DINAR	1 TND	49.4393	49.9362
MAROCCAN DIRHAM	1 MAD	9.2285	9.2411

## BOURSE D'ALGER

Cotation des valeurs mobilières du 27/02/2013

Titres de capital	Cours références
EGH El Aurassi	340 DA
Saidal	620 DA
Alliance Assurances	825 DA
Titres de créance	Cours références
Sonelgaz	100*
Dahli	95*

\* Les titres de créance sont cotés pied de coupon en pourcentage de la valeur nominale

## PRODUITS DE BASE

**CACAO** Les cours de la fève brune ont de nouveau reculé la semaine passée à des niveaux plus vus depuis avril 2012. Sur le Liffe de Londres, la tonne de cacao pour livraison en mai valait 1425 livres sterling vendredi. Sur le NYBot-ICE américain, le contrat pour livraison en mai valait 2149 dollars la tonne.

**CAFÉ** Les cours du café se sont repliés, en dépit des incertitudes persistantes liées à la maladie de la rouille qui affecte depuis fin 2012 nombre de plantations en Amérique centrale et qui devrait entamer le niveau de la production cette saison. Sur le Liffe de Londres, la tonne de robusta pour livraison en mai valait 2055 dollars vers 12H00 GMT. Sur le NYBot-ICE à New York, la livre d'arabica pour livraison en mai valait 140,50 cents.

**SUCRE** Les cours du sucre ont de nouveau fléchi cette semaine, tombant jeudi à 17,76 cents la livre à New York, un plus bas depuis août 2010. Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en mai valait 491,30 dollars vendredi vers 12H00 GMT. Sur le NYBot-

ICE américain, la livre de sucre brut pour livraison en mai cotait 17,85 cents.

**CÉRÉALES** Les cours du maïs américain a augmenté, stimulé par une reprise de la demande, alors que l'arrivée sur le marché de soja sud-américain faisait reculer le cours de l'oléagineux à Chicago et que le blé pâtissait de nouvelles précipitations sur les Etats-Unis.

**BLÉ (BAISSE)** Le boisseau de blé à échéance en mai évoluait vendredi à la mi-séance à 7,1800 dollars.

**MAÏS (HAUSSE)** Le boisseau de maïs pour livraison en mai s'échangeait à 7,0600 dollars.

**SOJA (BAISSE)** Le contrat sur le boisseau de soja, également pour livraison en mars, s'établissait à 14,4000 dollars.

**MÉTAUX DE BASE** Les prix des métaux industriels au London Metal Exchange (LME) ont reculé, sous la pression d'un accès d'inquiétude sur l'économie mondiale, alimenté par les incertitudes dans la zone euro, un indicateur chinois décevant et la menace de coupes budgétaires aux Etats-

Unis. Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 7722 dollars vendredi vers 16H00 GMT, l'aluminium valait 1.964 dollars la tonne, le plomb valait 2247 dollars la tonne, l'étain valait 23.235 dollars la tonne, le nickel valait 16.507 dollars la tonne et le zinc valait 2027 dollars la tonne.

**MÉTAUX PRECIEUX** Le prix de l'or a tenté de rebondir en début de semaine avant d'effacer une grande partie de ses gains sur fond de renchérissement du dollar, dans un marché par ailleurs toujours plombé par l'effrètement de la demande spéculative et les incertitudes sur la santé de l'économie mondiale.

**OR** Sur le London Bullion Market, l'once d'or a terminé à 1582,25 dollars vendredi au fixing du soir.

**ARGENT (BAISSE)** L'argent a terminé la semaine à 28,01 dollars l'once.

**PLATINE/PALLADIUM** Sur le London Platinum and Palladium Market, l'once de platine a terminé vendredi soir à 1.579 dollars. L'once de palladium a fini à 721 dollars.

**BJ1049 / PLATEAU : 1 490 000,00DA.ttc\***

\*Taxe de mise en circulation incluse



**FOTON**



**MOTEUR S/L ISUZU**

◀ 2.5 diesel

**3,5T<sub>PTAC</sub>**

**2 ans** De garantie  
ou 100.000 KM

Direction générale : Cité Oued El Dhab 02, en face casnos - ANNABA - Algérie, Tél : 038 84 04 06 (03) / 038 83 23 00 / Fax : 038 84 62 04

**KIV**  
Concessionnaire

KIV Alger : Bordj el Kiffan Tél/Fax: 021 21 54 32 / 021 21 54 32  
KIV Annaba : Les Palmiers, Tél/Fax : 0661 364 168 / 038 84 52 49 / 0661 168 927  
KIV Oran : Z.I Bir el Djir Tél/Fax : 041 27 32 71

KIV Annaba : Berrahal, Tél/Fax : 038 87 88 87  
KIV Bejaia : Tél / Fax : 034 10 25 51 / 034 10 22 82  
KIV Jijel : Tél / Fax : 034 49 54 54 / 034 49 54 54  
KIV Mila : Tél / Fax : 031 50 61 93 / 031 50 61 93  
KIV Setif : Tél / Fax : 036 84 74 26 / 036 84 74 26

Azaba : Tél/Fax : 0550 909 580 / 038 775141  
Batna : Tél/Fax : 033 81 82 13  
Bcharhmoqanem : Tél : 0550 284 888 / 040 29 06 43  
B.B. Arreridj / Mada : Tél/Fax : 038 69 44 00  
Biskra : Tél/Fax : 033 75 97 94  
Djelfa : Tél/Fax : 027 87 66 01  
Constantine : Tél/Fax : 031 66 06 31 / 031 66 90 21

Guelma / Tebessa: Tél/Fax : 0661 168 927  
Khenchela : Tél/Fax : 032 32 40 40  
Ourgla : Tél/Fax : 035 71 84 67  
El Oued : Tél/Fax : 0550 878 187  
Saïda / Sidi bel abbes: Tél/Fax : 048 51 78 24  
Touggourt : Tél/Fax : 029 89 82 26  
Tlemcen : Tél/Fax : 043 27 26 89 / 043 27 69 87

# JEUX - DÉTENTE

**HORIZONTELEMENT :** 1. Qui semble parler du ventre. Ile des Cyclades 2. Poème de Virgile. Qui a l'aspect du pus 3. Jetant. Surface. Apparu 4. Points opposés. Paresseux de nature. Pluie subite et passagère 5. Mèche rebelle. Empereur. Corps céleste 6. Fin de verbe. Vigoureux. Points opposés 7. Virer. Insecte bon constructeur 8. Lettres du matin. Conducteur de baudets. Pend au fond du gosier 9. Ancienne contrée d'Asie Mineure. Grand mal du siècle. Césium 10. Sur une borne. Bout piquant et aigu 11. Situation. Bière. Solution 12. Langue. Récipient. Montre avec ostentation 13. Surface. Querelle violente. Feuille de propagande 14. Faisait fumer les Anciens. Manche anglaise. Cœur tendre. Ile des Cyclades 15. Alourdir. Sain. Pare.

**VERTICALEMENT :** 1. Qui n'a que des intentions fugitives. Condiment 2. Grande école. Cap élevé s'avancant dans la mer 3. Vieux refus. Irritants au goût 4. Fâcheuses habitudes. Appréhende 5. Ancienne république. Unité de masse. Réfléchi 6. Fleuve russe. Accabler de charges financières 7. Foyers. Aliment complet 8. Opus. Bel emplumé. Flics corrompus 9. Bordure de gare. Vieille note. Offrande. Bouleversé 10. Canton suisse. Ville d'Australie. Fin de verbe 11. Monnaies. Cours court. Claire 12. Sans se presser. Lettres de cour 13. Négation. Qui n'est pas courbe. Eclat vif 14. Apportée avec soi. En fin de compte. Enseignement donné 15. Déflaquée. Divinité féminine. Demi-glossine.

**SOL. QUINZE SUR 15 PRÉCÉDENT :** HORIZONTELEMENT : 1. RAISONNABLEMENT 2. ECROUEES. EPIE 3. FAITS. CINEPHILE 4. ORS. TATEES. AT 5. RIEN. TA. ERRE 6. MERITERAIT. IENA 7. AN. VOL. EN. STE 8. TELEPATHIE. ER 9. EMULE. ETRÉ. IO 10. UN. EUH. RIN. PR 11. SECURISA. SAI 12. SEMER. NATION 13. LAVE. OE. CERNE 14. EPINE. LOTERIE 15. VERTUEUSE. EN. IF.

**Quinze sur 15** N° 3447

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															

**VERTICALEMENT :** 1. REFORMATEUR. LEV 2. ACARIEN. MN. SAPE 3. IRISER. TU. SEVIR 4. SOT. NIVELLEMENT 5. OUST. TOLE. CE. EU 6. NE. ATELE. GIROU 7. NECTAR. PEUR. ELU 8. ASIE. APATHIE. OS 9. NERI. TR. OTE 10. LUES. TEHERAN 11. NI. ACRE 12. MEHARI. EINSTEIN 13. EPITRES. AIRE 14. NIL. ENTE. PION 15. TEES. AERER. NEUF.

**Mots Croisés** N° 3446

Par M. IRATNI

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTELEMENT**  
 I- Entente secrète. II- Autochtones. III- Changement de quartier - Naturelle IV- Voiture - En béton. V- Qui contient de l'eau - Eclat de rire. VI- Non diés - Ruminant. VII- Note - Serveurs de données. VIII- Son shah était persan - Platine. IX- Jeux de hasard. X- Volcan - Devient sourd quand on l'étouffe.

**VERTICALEMENT**  
 1- Chanteuse d'opéra. 2- Quitter le chemin principal. 3- Symbole chimique - Cours élémentaires - Se siffle à Londres. 4- Demandé instamment - Allier. 5- Fibre textile - Soudé - Plus familier que vous. 6- De la nature du feu - Liquides. 7- Ancienne UE - Ville du Nigeria. 8- Infante d'Espagne - Vipère. 9- Règle d'architecte - En pays neutre - Rappel flatteur. 10- Sport - Note de révé.

**SOLUTION N° 3445**

**HORIZONTELEMENT**  
 I- CHERIMOLETS. II- HARAKIRI. III- RUS - ARGENT. IV- OTENT - ANEE. V- NU - ON. VI- IRONISER. VII- QI - NOM - API. VIII- UELE - OUITL. IX. ERE - ASSAGI. X- SE - PUE - SEN.

**VERTICALEMENT**  
 1- CHRONIQUES. 2- HAUTURIERE. 3- ERSE - LE. 4- RA - NONNE. 5- IKAT - IO - AU. 6- MIR - OSMOSE. 7- ORGANE - US. 8- LIEN - RATAS. 9- NEF - PIGE. X- SITE - FILIN.

**Fléchés Express** N° 3447

**Biffe Tout** N° 3447

N	E	N	D	L	E	U	T	I	B	A	H	E	D	E
C	O	S	O	F	L	I	T	T	E	R	A	L	E	T
T	A	I	P	M	E	L	L	E	D	E	R	P	N	T
N	H	N	T	I	O	R	U	N	E	E	P	T	E	
A	A	A	T	C	O	N	I	B	S	R	N	E	I	U
T	L	I	R	O	E	N	G	U	E	A	N	U	C	O
N	E	G	U	I	N	L	E	C	S	L	T	O	U	R
I	C	G	S	I	B	R	E	S	I	D	I	M	L	I
E	R	O	E	E	B	I	I	S	R	N	O	T	E	G
R	E	L	L	M	N	E	M	T	P	U	I	R	R	V
E	T	O	O	T	B	T	F	P	E	R	G	F	I	E
E	N	N	E	O	M	E	N	R	I	L	E	I	N	S
T	R	O	P	I	T	L	A	A	E	E	L	F	N	I
F	O	U	I	L	L	E	U	R	M	L	T	O	E	E
N	N	O	S	S	A	N	A	C	T	A	E	E	M	T

**RÈGLE DU JEU**  
 Biffer tous les mots de la liste que vous retrouverez dans la grille, en utilisant tous les sens possibles. Les lettres qui n'auront pas été cochées serviront à former le mot défini ci dessous.

**DÉFINITION**  
 Pour en finir, en fin de compte (14 lettres)

**Solution Biffe Tout précédent : PRÉOCCUPATION**

ALTIPORT - AMANT - BELITRE - BELON - CANASSON - CANTON - DENTICULE - DORIS - EREINTANT - ESPION - FOUILLEUR - FRELE - GIROUETTE - GNOMON - HABITUEL - HALECRET - IMPIETE - INFINI - LITTERAL - LOGGIA - MOLLET - MOUE - NOMBREUSE - OBEISSANT - PRECEINTE - PREDELLE - PREFET - RUGINE - RUNE - RUSE - SELECTION.

**Tout Codé** N° 3447

**Définition du mot encadré**

En vous aidant de la définition du mot encadré, complétez la grille, puis reportez les lettres correspondant aux bons numéros dans les cases ci-dessous et vous découvrirez le nom d'un personnage célèbre.

Nom d'une partie de la graisse des ruminants.

1	2	3	4	5	6	7	8	1	9	10		9	
11	1	11	9	12	12	9	1		13	11	8	6	
10		1	11	6		11	1	5	14	9	10		
15	V	16	6	10	9	1		11		10	9	9	12
9		5		10	9	4	9	10	9		13	9	
6	5	13	6	5	12	9		5	13	17	9	1	
9	10	14	16	6		10	5	17	5	10		8	
3		1	11	8	18		10	9	14	5	8	13	
9	13		10	16	11	14	9		9	4	8	9	
13	8	5		13	8	16	13	1		1		13	
6		3	11	1	6		9	11	9		9	6	
18	5	13	13	2									
5	10	17	5	13	6								

**SOL. TOUT CODÉ PRÉCÉDENT :** AIMANT - ERIC CLAPTON

**SOLUTION FLÉCHÉES EXPRESS PRÉCÉDENT :**

**HORIZONTELEMENT :** TRADITION / REITEREE / VERT / LU / SIESTE / OPERIONS / EN / TRUIE / INNEE / SENSUELS / VA / TRIO / BASTIA / GLAS / LICE / ER / VETIR.

**VERTICALEMENT :** IRRRESPONSABLE / AERIENNE / AAR / EDITER / EN / SS / IT / SITES / STENTOR / UTILE / IR / ENUMERAIT / NOEL / SI / LI / CI / NEUF / ESSORER.

sans plus attendre	orifice cutané céleste demeure	agresser	carburant	sans éclat
capital		le propre de l'homme	fleuve côtier	
de l'époux				
administrera			la famille de l'ours	à la mode
accord russe		du cheval		
échec		préposition		
			vase funéraire	
			stupéfait	
faciles				monnaie du Nord
impôts				
		virtuosité		
		agréable		fabrique
impétueuses	démonstratif		épais	
	platine		pots de laboratoire	
ornements liturgiques				opus
pige				
	ciment de cuisine			sujet imprécis
passé sous silence		fabuliste grec		

**ON VOUS LE DIT**

**Berraf officiellement candidat au COA**



A dix jours de l'Assemblée générale extraordinaire du Comité olympique algérien, prévue le 16 mars, on apprend de sources officielles que l'ancien président du COA, Mustapha Berraf, s'est porté candidat pour la succession du président sortant, Rachid Hanifi. Berraf actuellement vice-président de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), avait été plébiscité durant les deux mandats où il est resté sur un bilan plutôt positif.

**Désespérée, une enseignante tente de se suicider**

Une jeune fille a tenté, jeudi, de mettre fin à ses jours en se jetant de l'étage supérieur d'un service de la direction de l'éducation à Sidi Bel Abbès. Elle a été évacuée vers l'hôpital. La jeune fille avait décroché un poste d'enseignante en sciences après avoir passé le concours de recrutement réservé aux enseignants. Elle a travaillé durant 4 mois dans un établissement scolaire. Passée cette période, elle a reçu une note émanant des services de la fonction publique qui lui ont signifié qu'elle devait cesser d'exercer au motif «qu'elle est recalée avec une dizaine d'autres candidats». Les services concernés, après un contrôle des résultats du concours et des candidats, ont refusé l'admission de ces derniers et les ont remplacés par d'autres postulants. Une décision qu'elle considère injuste. Désespérée, la jeune enseignante a tenté de se suicider.

**Rani Raad à la tête des activités commerciales de CNN**



Rani Raad a été nommé executive vice-président & chief commercial officer de CNN International le 20 février 2013, à Londres (Royaume-Uni), comme l'a récemment annoncé Gerhard Zeiler, président de Turner Broadcasting System International, société mère de CNN International. M. Raad sera en charge de la stratégie et de la vision commerciale de CNN International, et supervisera ses ventes publicitaires, ses ventes de contenu, son développement

commercial, sa recherche internationale et ses activités de marketing. Par ailleurs, M. Raad conservera ses responsabilités actuelles, à savoir la gestion des opérations de Turner Broadcasting en Turquie, au Moyen-Orient et en Afrique.

**Communiqué de Djeczy**

Avec Djeczy, il y a toujours du nouveau d'une grande utilité pour les abonnés. Ainsi, si vous avez une ligne post-payée Djeczy Classic ou millenium grâce à Flexily de Djeczy, vous pouvez faire profiter vos proches possédant des profils Djeczy Carte, Allo et Djeczy Control, de votre crédit en toute liberté. Transférez librement de 50 à 100 DA de votre crédit. Vous pouvez faire cette transaction jusqu'à 6 fois par jour, le montant global n'excédant pas 600 DA/mois. Le prix du transfert du crédit est de 10 DA la transaction et les montants transférés et les frais de transfert seront portés sur votre prochaine facture. L'installation du service Flexily sur la ligne post-payée est gratuite (\*100#). Pour vérifier le montant des transferts mensuels ainsi que le montant restant, le client doit composer la syntaxe gratuite de consultation \*775#. Mode d'emploi : \*770\* numéro du correspondant \*montant\* le code PIN # Au-delà de six (06) tentatives d'insertion d'un code PIN erroné, le transfert de crédit sera automatiquement bloqué.



LUNDI 4 MARS 2013	
HORAIRE DES PRIÈRES	Dohr.....13:20
	Asser.....16:15
Alger et ses environs	Maghreb.....18:46
	Ichâ.....20:09
MARDI 5 MARS 2013	
Fajr.....05:39	Chorouk.....07:13

**HOSPITALISATION DE LYCÉENS À CHLEF**

**Mystère et supputations**

● Selon le directeur de la santé, les premiers résultats des analyses de sang n'ont rien décelé de «grave».

Après l'hospitalisation, la semaine dernière, de 35 élèves du lycée Ahmed Ketroutsi de la ville de Chlef, les supputations les plus folles et les plus extravagantes circulent parmi la population. Car l'origine du malaise, dont les lycéens ont été victimes, n'a pas encore été déterminée par les services sanitaires de la wilaya.

Se voulant rassurant, le directeur de la santé, Abdennaceur Bouda, a affirmé à *El Watan* «qu'il n'y a ni lycée hanté ni maladie mystérieuse», avant de préciser «que les premiers résultats des analyses de sang n'ont rien décelé de grave et que les investigations se poursuivent pour déterminer les facteurs susceptibles d'être à l'origine des troubles de santé, constatés chez ces élèves». Il est à noter qu'au début, le diagnostic fait par des médecins de l'hôpital de Chlef était orienté vers une hypothémie aiguë, liée à l'absence de chauff



PHOTOS: D.R.

fage dans l'établissement, mais au fil des évacuations, il a été constaté d'autres symptômes qui nécessitent, d'après le directeur de la santé, une étude épidémiologique approfondie qui, selon ses dires, est en cours et sera étendue aussi bien au milieu familial qu'aux conditions d'accueil et de restauration des élèves. «En attendant, notre premier souci est de permettre aux lycéens concernés de passer normalement leurs examens du trimestre en cours», a-t-il souligné. Il a déclaré également «que des mesures ont été prises pour assurer un suivi médi-

cal au sein-même de l'établissement», inauguré le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Les images d'une télévision privée montrant des jeunes filles «en pleine crise d'hystérie» dans la cour de l'établissement, ont choqué plus d'un et semé le trouble dans les esprits. Le directeur et le personnel de l'établissement, tout comme les parents d'élèves, rejettent formellement les allégations faisant croire que le lycée est habité par un djinn. Par ailleurs, un détail est à souligner : la majorité des lycéens admis à l'hôpital est de sexe féminin. **A. Téchour**

**SALLE IBN KHALDOUN**

**Soirée hommage à Abdelkader Chaou**

● Un vibrant hommage a été rendu, samedi soir, à la salle Ibn Khaldoun, à Alger, à l'une des figures de proue du chaâbi.

Organisée par l'association artistique et culturelle «Troisième millénaire», en collaboration avec l'établissement Art et Culture et l'Office national des droits d'auteur et droits voisins, cette soirée hommage a eu le mérite de réunir à la fois un public et un plateau de choix. C'est dans une salle archicomble que la soirée a été étreinte par l'incontournable zorna. Le président de l'association, Sid Ahmed Bensalem, a tenu à souligner que Abdelkader Chaou est un artiste qui mérite un hommage à la hauteur de son talent. «A travers cette soirée, nous



fêtons notre 50<sup>e</sup> rendez-vous artistique et les 50 ans de carrière de Chaou», précisera-t-il. Place ensuite au spectacle musical. Une fourchette d'artistes de renom s'est succédé sur scène, sous la houlette de Hama Mabrouk, pour interpréter certains de ses titres, en n'omettant pas de donner son appréciation sur Abdelkader Chaou. Le premier chanteur à se produire sur scène a été Abdelkader Chercham, suivi de Hamidou, Hamdi Benani, Mohamed Lamari, Hassiba Abderraouf et Nadia Benyoucef. Ces voix puissantes ont tellement ravi l'assistance que certains invités se sont adonnés à des pas de danse. Les applaudissements et les youyous ont été également de la partie. Cette

soirée s'est caractérisée par des moments de partage et de souvenirs. L'émotion et la nostalgie ont été à leur comble quand Nadia Benyoucef et Abdelkader Chaou ont repris la célèbre chanson dédiée aux parents, *Taâchili ya baba !, taâchili ya yemma !* Abdelkader Chaou s'est dit heureux d'être honoré de la sorte. «Je ne m'attendais pas à cette initiative qui me touche au plus profond de mon être. Je suis content de me retrouver, ce soir, en face de mon public. En toute sincérité, c'est un moment fort de ma carrière que je ne peux oublier. J'espère que le flambeau sera judicieusement repris par la jeune génération. Il faut que cette relève fasse preuve de persévérance et d'assiduité», confia-t-il. Pour sa part, le chanteur Mohamed Lamari nous a confié en aparté que «Chaou a beaucoup donné à la musique algérienne. Il a donné 50 ans de sa vie à sa carrière artistique. Chaou est un monstre du chaâbi. Il est d'une modestie exemplaire. Il produit énormément. Il fait toujours l'actualité. Je demeure convaincu qu'après le regretté El Anka, c'est Chaou qui représente le mieux ce genre musical.»

Au cours de cette soirée empreinte d'émotion, Abdelkader Chaou s'est vu remettre un burnous, une distinction honorifique : la médaille du Mérite, un bouquet de fleurs ainsi que des cadeaux.

**Nacima Chabani**

<b>TF1</b>	<b>2</b>
14:55 Destination Hawaï	15:10 Comment ça va bien
16:35 Quatre mariages pour une lune de miel	17:10 Seriez-vous un bon expert ?
17:25 Bienvenue chez nous	17:55 On n'demande qu'à en rire
18:20 Une famille en or	18:55 Mot de passe
19:05 Le juste prix	20:00 Journal
20:00 Journal	20:45 RIZZOLI & Isles
20:50 Joséphine, ange gardien	Autopsie d'un meurtre
22:35 New York Unité Spéciale Aveux forcés.	Course contre la mort.
19:05 Le juste prix	21:30 Rizzoli & Isles : Autopsie d'un meurtre
20:00 Journal	Le diable au corps
20:50 Joséphine, ange gardien	22:55 Mois croisés
22:35 New York Unité Spéciale Aveux forcés.	00:40 Havana Danza !
19:05 Le juste prix	
20:00 Journal	
20:50 Joséphine, ange gardien	
22:35 New York Unité Spéciale Aveux forcés.	
19:05 Le juste prix	
20:00 Journal	
20:50 Joséphine, ange gardien	
22:35 New York Unité Spéciale Aveux forcés.	
19:05 Le juste prix	
20:00 Journal	
20:50 Joséphine, ange gardien	
22:35 New York Unité Spéciale Aveux forcés.	

<b>3</b>	<b>6</b>
14:55 Cyclisme	13:42 Astuces de chef
16:15 Des chiffres et des lettres	13:45 Un délicieux coup de foudre
16:55 Harry	15:40 Hôtel de rêve...
17:30 Slam	17:35 Un dîner presque parfait
18:10 Questions pour un champion	18:45 100 % mag
19:00 19/20	19:45 Le 19.45
20:00 Tout le sport	20:05 Scènes de ménages
20:15 Plus belle la vie	20:50 Top chef
20:45 Le monde d'après	23:45 Norbert et Jean : le défi
23:20 Madame la ministre	01:55 The Unit :
00:30 La boucherie est à vendre	Commissaire d'élite
01:20 Chabada	Haute trahison :
	02:50 M6 Music

<b>arte</b>	<b>5</b>
16:25 La rue vers l'os	14:43 Allô, docteurs !
17:20 Xenius	15:17 Orphelins de la nature
17:45 Paysages d'ici et d'ailleurs	15:45 Expédition Kachgar : sur les traces de l'or bleu
18:15 Une ville dans la course	16:43 La route des oliviers
19:00 Tendresses animales	17:39 Ça dire ?
19:45 Arte Journal	18:59 Ça vous
20:50 Nevada Smith	19:59 Entrée libre
22:55 La cité des jarres	20:19 Dr CAC
00:30 Monsieur M, 1968	20:40 Le bal des célibataires
01:25 Metropolis	22:15 Fiction
02:25 La loi des plus forts	22:27 Le bureau des affaires Affaires
03:55 Aborigènes et citoyens	

<b>CANAL+</b>	<b>TTMC</b>
15:40 La semaine des Ouzignols	15:35 Ambesque
16:05 Battleship	Mont à Hawaï
18:15 Kaira Shopping	16:25 Arabesque
18:20 Les Simpson	18:05 Walker, Texas Ranger - Le fic qui venait du froid.
Déjà au stade.	18:55 Walker, Texas Ranger - La grande peur d'Alex.
18:45 Le JT	20:50 S.O.S. Fantômes
19:05 Le grand journal	00:20 L'attaque des requins tueurs
20:55 Spécial investigation	01:51 Music in the City
22:25 Insoupçonnable 4 un silence assourdissant	01:55 Les filles d'à côté
00:35 L'œil de Links	02:30 Les filles d'à côté
01:00 Mourir auprès de toi	Nostalgie
01:10 The Ambassador	
02:45 Kick-boxing	

<b>ALGERIE</b>	<b>TV5MONDE</b>
14:30 Yaoumiyate moudir ame	18:22 Le journal de l'économie
15:15 A coeur ouvert	19:01 Les escapades de petit Renaud
17:05 52' chrono	19:34 Tout le monde veut prendre sa place
18:00 Journal en amazigh	20:21 Le meilleur d'acoustie
18:30 Le soleil et la vérité	20:30 Le journal de France 2
19:00 Journal en français	22:58 Ouagaga saga
19:30 NERA, ombre et lumière	20:26 Tv5monde le journal
20:00 Journal en arabe	00:23 La grande librairie
22:45 Questions d'actu	01:24 art reportage
20:00 Zahoua	02:19 Le dessous des cartes
23:00 Cervantes le capitif d'Alger	
00:00 Journal en arabe	



## ENSJ

## Le sport en débat

«La situation du sport en Algérie» était en débat, hier, à l'École nationale supérieure de journalisme (ENSJ). Un panel de personnalités du monde sportif, Rachid Hanifi (président du Comité olympique algérien), Aziz Derouaz (ancien ministre de la Jeunesse et des Sports) et Réda Abdouche, ex-international et ancien secrétaire général de la FAF, se sont longuement exprimés sur la situation du sport en Algérie. Aziz Derouaz est revenu sur les différentes étapes qu'a franchi le sport depuis l'indépendance, en passant par l'avant réforme, la réforme, le désengagement des entreprises et le passage au professionnalisme. Rachid Hanifi s'est exprimé sur son bilan à la tête du COA. Son analyse était frappée du sceau de la sagesse. Il a indiqué : «J'ai estimé qu'il était de mon devoir de ne pas postuler pour un autre mandat, à l'issue d'une analyse objective de la situation qui a prévalu durant mon mandat. J'ai échoué (avec mon équipe) je quitte la scène». C'est courageux de sa part. Réda Abdouche, de son côté, a abordé diverses questions liées au football et en particulier au professionnalisme. Les étudiants ont pris le relais en posant des questions sur les thèmes développés. **Y. O.**

## HANDBALL

## Le TARLS invalide les AG de 2012

Le Tribunal sportif algérien de règlements et litiges sportifs (TARLS) a, dans son verdict rendu hier après-midi, décidé d'invalider les assemblées générales ordinaires et électives (AGE-AGO) de la Fédération algérienne de handball qui se sont déroulées le 22 juin 2012. Cette décision fait suite à la plainte des clubs et des experts (13 au total). Ces derniers ont contesté le non-respect de la réglementation en matière d'organisation des AG, dont la non-transmission de la convocation à temps. Ainsi donc, le TARLS, présidé par maître Farid Benbelkacem, a décidé de remettre l'assemblée générale dans toute sa composante dans la situation existante au titre de l'année 2009-2010. Sur la base de ce jugement, toutes les décisions prises au cours des AGO et AGE de 2012 seront caduques, entre autres le système du championnat national messieurs à 24 clubs, qui a été à l'origine de la crise sans précédent qui a secoué le handball algérien. A quelques jours de la fin du mandat du président de la FAHB, l'assemblée générale ordinaire se tiendra cette matinée au siège du Comité olympique algérien. La FAHB avait anticipé en convoquant 18 clubs du championnat seniors (messieurs) et non 24. **C. B.**

## CONDOLÉANCES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès du père de l'ancien international du CRB, Hocine Yahy, actuel entraîneur de l'AB Merouana. En cette douloureuse circonstance, la rédaction sportive d'El Watan présente ses sincères condoléances à la famille Yahy et implore Dieu Tout-Puissant d'accueillir le défunt en Son Vaste Paradis.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»

## EQUIPE NATIONALE

# Le clin d'œil de Djebbour à Halilhodzic



PHOTO : M. SALIM

En inscrivant son 20<sup>e</sup> but de la saison avec l'Olympiakos Le Pirée, samedi soir en championnat de Grèce, l'attaquant international Rafik Djebbour affiche clairement sa bonne forme et surtout sa disponibilité de retrouver une place chez les Verts, à trois semaines d'un important rendez-vous en éliminatoires du Mondial 2014 au Brésil. Dans un peu plus de trois semaines, la sélection nationale, sous la conduite du Bosnien Vahid Halilhodzic, reprendra du service avec un important rendez-vous qui l'attend le 26 de ce mois, en

accueillant le Bénin au stade Mustapha Tchaker de Bliida, un match entrant dans le cadre de la troisième journée du groupe H du premier tour des éliminatoires du Mondial 2014. Un rendez-vous qui approche à grands pas et les yeux sont désormais braqués sur le Bosnien et la très attendue liste des joueurs à qui il fera appel pour cette confrontation, surtout après que celui-ci ait affiché ses intentions de remanier la composante de la sélection nationale suite à la débâcle de la CAN-2013. Ainsi Yacine Brahimi et de Saphir Taïder, suite à leur récente qualification devraient enregistrer leur première participation à l'occasion de cette joute.

Mais outre ces nouvelles têtes, le souci majeur du coach sera de trouver des solutions à une attaque des Verts qui est restée stérile lors de la dernière CAN. Dans ce registre, Halilhodzic a une réponse toute faite pour résoudre son problème : battre le rappel de Rafik Djebbour, qui a été privé de la dernière CAN par ce même coach, au moment où il fait des merveilles avec sa formation de l'Olympiakos et ses 20 réalisations en 23 journées de championnat. De quoi donc pousser inévitablement le sélectionneur national à faire appel à son avant-centre, lui qui ne cesse de parler d'efficacité et de compétitivité comme critère de sélection, pour solutionner ce problème de l'attaque. D'ailleurs, l'argument avancé par le Bosnien pour expliquer le fait d'avoir écarté Djebbour de la liste pour la CAN-2013, à savoir l'inefficacité de ce dernier en sélection, ne tient plus la route, du moment que ce même sélectionneur a fait appel durant la CAN à des attaquants qui n'ont toujours pas ouvert leur compte de buts en sélection, ce qui fait battre en brèche les arguments de Halilhodzic, qui devra inévitablement rectifier le tir et convoquer un Djebbour, dont les performances (20 buts en 23 journées) plaident largement pour son retour, sauf si le sélectionneur a d'autres reproches que le critère de compétitivité et d'efficacité à reprocher au meilleur buteur de l'Olympiakos, pour expliquer une autre et injuste mise à l'écart. **T.A. S.**

## CFA

## Amalou retiré de la LCA pour diriger USMH-USMA

La Commission fédérale des arbitres (CFA) a désigné Mokhtar Amalou pour diriger la rencontre de Coupe d'Algérie USM El Harrach-USM Alger, le 5 mars au stade du 5 Juillet, et Ghorbal pour officier la rencontre CRB Aïn Fakroun-CR Belouizdad. Initialement, l'arbitre international Mokhtar Amalou était désigné pour arbitrer la rencontre de Ligue des champions africaine Al Itihad (Libye)-CA Bizerte (Tunisie) qui a eu lieu hier. Le referee en question a été retiré expressément du match de la LCA pour diri-

ger la rencontre USMH-USMA, qui aura lieu demain. Du coup, c'est Houasnia qui était 4<sup>e</sup> arbitre du match Al Itihad-CABizerte qui a été bombardé arbitre directeur du match indiqué et remplacé pour un arbitre marocain, selon des sources proches du club libyen. Le «retrait» d'Amalou aurait dû être compensé par le choix d'un autre arbitre algérien. Beaucoup d'arbitres affirment (off the record) qu'*«ils se sentent marginalisés par la CFA»*. Les faits, depuis des mois, leur donnent entièrement raison. **Y. O.**

## BELDJILALI. ATTAQUANT DE LA JS SAOURA

## «Mon transfert à Nîmes est en bonne voie»

Le milieu de terrain de la JS Saoura, Kaddour Beldjilali, a affirmé hier que son transfert à Nîmes Olympique (Ligue 2 française de football) «est en bonne voie», précisant qu'il retournera en France dans dix jours pour passer la traditionnelle visite médicale. «Je me suis déplacé avec Hicham Belkaroui (USM Harrach) à Nîmes, où nous avons visité les installations de ce club. En ce qui concerne, je peux dire que mon transfert est en bonne voie. Je vais retourner en France dans dix jours pour passer la visite médicale et éventuellement signer mon contrat», a affirmé à l'APS Beldjilali. Les deux joueurs ont réussi à tirer leur épingle du jeu depuis le début de la saison, devenant des pièces

maîtresse dans leurs clubs respectifs. «Nous avons été bien accueillis par les responsables du club. Personnellement, je suis satisfait. J'ai délégué mon manager pour continuer les négociations avec la direction de Nîmes, qui semble intéressée par mon profil», a-t-il ajouté. Lié par un contrat jusqu'en juin 2014 avec la JSS, Beldjilali ne devrait pas trouver des difficultés pour réaliser son objectif. En effet, son président, Mohamed Zerouati, qui avait confirmé à l'APS la semaine dernière avoir reçu des invitations pour le joueur émanant de France, de Turquie et du Qatar, s'est engagé à lui faciliter son transfert «en cas d'offres concrètes et intéressantes». **APS**

## NAHD

## Place au CRB Aïn Fekroun

Les deux clubs qui animent le championnat de Ligue 2, le NAHD et le MOB, et qui visent la qualification pour les quarts de finale de la coupe d'Algérie et une place sur le podium, nous ont gratifiés d'un joli football dans une ambiance des grands jours. Les deux équipes se montrent menaçantes, chacune d'elles voulant prendre l'avantage, au vu des occasions ratées.

Mais la présence du NAHD sur le terrain était plus visible, notamment dans l'organisation du jeu et la circulation de la balle.

Les visiteurs, de leur côté, ont su fermer tous les couloirs après cette domination. «J'ai incorporé Sellimi d'entrée, je savais qu'il fera un bon match. J'ai pris ce risque et j'ai eu raison, car, il était le plus combatif du groupe. Il voulait ce match, voilà pourquoi je l'ai titularisé», dira Gassi. «Les joueurs ont bien réagi, malgré les difficultés imposées par l'adversaire qui a pris l'avantage d'emblée. Mes joueurs ont su renverser la vapeur et on mérite cette qualification, ce qui va nous permettre de préparer la prochaine rencontre dans de meilleures conditions pour espérer nous relancer dans la course au podium en cas de bon résultat à Aïn Fekroun», dira le coach.

Le NAHD n'a pas volé cette qualification, les présents reconnaissent que techniquement les locaux ont été plus menaçants, vu les ratages opérés et la maîtrise du ballon, a également reconnu le coach béjaoui, Rahmouni. «Deux bonnes équipes sur le terrain, plein de jeu, le NAHD mérite cette qualification, nous avons bien joué mais nous allons poursuivre notre projet initial pour une place sur le podium, tel est l'objectif assigné.» Enfin, l'administration promet une belle prime, qui sera doublée en cas de victoire à Aïn Fekroun. Les joueurs ont promis de rééditer cet exploit. **Y. Temani**

## COUPE D'ALGÉRIE

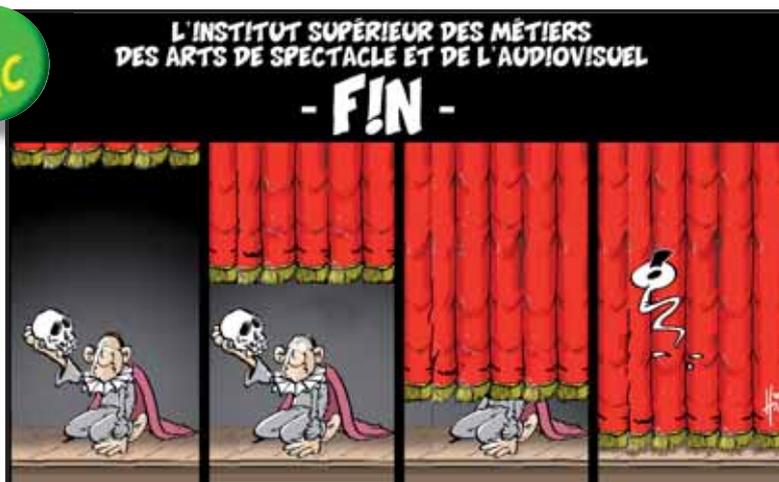
## Tirage au sort des quarts de finale jeudi

Le tirage au sort des quarts de finale de la Coupe d'Algérie de football (seniors) aura lieu jeudi à 11h30 à l'hôtel Sheraton en marge de l'assemblée générale de la FAF, annonce la Fédération sur son site internet. Six équipes sont déjà qualifiées (MCO, MCA, WAT, NAHD, CSC et ESS). Il reste à connaître les deux dernières demain entre USMH - USMA et CRBAF - CRB. Le tirage au sort des autres catégories aura lieu mercredi au siège de la LFP. **S. M.**

## LE MARKETING SPORTIF SUR LE TERRAIN LES 28 ET 29 AVRIL

Les 5<sup>es</sup> Journées de marketing sportif, organisées annuellement par la société RH. International Communication, auront lieu cette année les 28 et 29 avril à la salle de conférences de l'esplanade d'El Hamma (mitoyenne de la Bibliothèque nationale) et sera accompagnée d'une exposition d'équipements et de matériel sportif qui débutera le 27 avril. Une quinzaine de conférenciers, experts nationaux et européens en communication et marketing sportif, interviendront dans le cadre du programme arrêté.

Il s'agira donc pour les organisateurs, outre les analyses et comparaisons désormais habituelles, d'identifier, de débattre et de développer les différents enjeux stratégiques non seulement du football professionnel, mais également la politique de marketing complète qui repose sur un ensemble cohérent de domaines d'exploitation : droits audiovisuels, principales sources de financement, gestion financière des clubs, billetterie, relations publiques, publicité, promotion des ventes, communication interne... **K. G.**



## CLÔTURE DU FESTIVAL PANAFRICAIN DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION À OUAGADOUGOU

# Cinq distinctions pour l'Algérie

Ouagadougou  
De notre envoyé spécial

Comme en 2011, le cinéma algérien a raflé plusieurs distinctions à la clôture, samedi soir, du 23<sup>e</sup> Festival panafricain du cinéma et de la télévision (Fespaco) au stade du 4 Août de Ouagadougou, en présence du président burkinabé Blaise Compaoré. *Yema*, de Djamilia Sahraoui a décroché l'Étalon d'argent ; la même fiction a obtenu le prix de la meilleure image et la mention spéciale du jury. Un jury présidé par la Martiniquaise Euzhan Palcy. Les prix de la meilleure musique et du meilleur décor ont été attribués à *Zabana* ! de Saïd Ouled Khelifa, qui revient sur les derniers moments de Ahmed Zabana, premier exécuté de la guerre de Libération nationale. Le public qui a assisté à la projection de ce film à Ouagadougou a été quelque peu choqué d'y apprendre que Félix Houphouët-Boigny, ancien président de Côte d'Ivoire,

était favorable à l'exécution des nationalistes algériens dans les années 1950. *Le Repentir* de Merzak Allouache, loué sous d'autres cieux, est passé complètement inaperçu au Fespaco. Ce film a été projeté dans une salle presque



vide, la salle Neerwaya. Amine Hatou, dans la section courts métrages, n'a pas eu beaucoup de chance. Idem pour Hamid Benamra dans la catégorie documentaires. Au 23<sup>e</sup> Fespaco, le cinéma maghrébin a confirmé, encore une fois, sa domination relative du 7<sup>e</sup> art africain. La Tunisie, à travers Nadia El Fani (*Même pas mal*) pour

les documentaires et Anis Lesouad (*Les souliers de l'Aïd*), pour les courts métrages, a décroché deux distinctions. Le Maroc a, de son côté, obtenu le prix du meilleur scénario avec le long métrage de Nabil Ayouch, *Les chevaux de Dieu* (*Ya khayAllah*). Alain Gomis a, lui, offert le premier étalon d'or au Sénégal avec son philosophique film *Tey* (*Aujourd'hui*), une réflexion contemporaine sur la mort/la vie. Moussa Touré, avec *La Pirogue*, a donné au Sénégal un autre prix, l'étalon de bronze. «Ce prix, je le dédie à la jeunesse africaine. Une jeunesse qui a besoin d'espoir pour ne pas partir», nous a confié Moussa Touré. Sa fiction, qui a décroché également le prix de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), évoque le phénomène de la migration clandestine. La Burkinabé Mariam Ouedraogo a été consacrée meilleure comédienne pour son rôle de *Moi, Zaphira*, un long métrage de Apolline Traoré. *Fayçal Métaoui*

### COMMENTAIRE

## La guerre perdue contre la corruption

Par Djaffar Tamani

Créé en décembre 2011, l'Office central de répression de la corruption est opérationnel depuis hier avec l'inauguration de son siège, à Alger, par le ministre des Finances, Karim Djoudi. Cela a été, bien évidemment, l'occasion de réaffirmer «la détermination de l'Etat à combattre la corruption». Une sorte de signal à l'adresse de l'opinion publique «nationale et internationale», comme l'a souligné le représentant du gouvernement. C'est un exercice délicat, sinon vain, de vouloir convaincre les Algériens et les partenaires étrangers de la volonté du pouvoir algérien à lutter contre la corruption. Le crédit à accorder à des déclarations officielles à ce sujet est quasiment nul dès lors qu'elles sont ressaisies depuis près d'une quinzaine d'années et que le pays se trouve présentement au cœur d'une tourmente liée à la corruption, avec des ramifications et un retentissement internationaux. Loin de garder un profil bas, le pouvoir en place multiplie les déclarations d'intention comme aux premiers mois des mandats présidentiels successifs, dans une attitude confinante à la dénégation et à la fuite en avant. A près d'un an de l'expiration de la 3<sup>e</sup> mandature, le bilan est implacable : la corruption est la pratique la mieux ancrée dans le pays, prioritairement dans les institutions. Le fléau a étendu son emprise sur des pans entiers de la vie nationale, n'épargnant même pas la politique. La corruption «gagnait» en espace au même moment où la démocratie et les libertés perdaient du terrain. Aujourd'hui, le pouvoir verse dans la schizophrénie. Le Président se dit «révolté» alors que les coups les plus tordus contre l'image du pays et l'économie nationale viennent du «premier cercle», du clan sur lequel l'actuel locataire d'El Mouradia s'est appuyé depuis son accession au pouvoir. Des ministres réitèrent l'inénarrable volonté de l'Etat à lutter contre la corruption quand des personnalités, parfois en poste, n'ont rien perdu de leur superbe en dépit des forts soupçons d'implication dans des affaires brumeuses. Pendant ce temps, l'Algérie reste enfermée à la 105<sup>e</sup> place du classement mondial, selon l'Indice de perception de la corruption établi l'année dernière par l'ONG Transparency International. Loin derrière les pays du Maghreb et lanterne rouge dans le monde. La guerre perdue contre la corruption n'a d'égalé que celle menée depuis deux décennies contre les terroristes islamistes écumant encore nos maquis. C'est l'armée tchadienne qui annonce avoir éliminé des émirs d'AQMI, alors qu'au Nord, ils attendent depuis des années leur amnistie intégrale.

### POINT ZÉRO

## Si Tchad

Par Chawki Amari

Bien après la Coupe d'Afrique, bien après l'offensive française au Mali, l'efficacité des Tchadiens a surpris tout le monde. Là où toutes les armées du monde, y compris algérienne, recherchaient Belmokhtar et Abou Zeïd depuis des années, il semble que les Tchadiens les aient trouvés en quelques jours et éliminés en quelques tirs. Tout comme les mêmes Tchadiens avaient capturé Abderrezak El Para et l'avaient remis vivant aux autorités algériennes il y a 9 ans déjà, sans que l'on sache encore ce que font celles-ci de cet étrange prisonnier qui n'est toujours pas passé devant un juge. Les Tchadiens peuvent-ils sauver l'Algérie ? Possible, les redoutables enfants du Tibesti ont l'air de savoir ce qu'ils font et de ne pas perdre de temps. A l'inverse de l'Algérie où l'on vient d'apprendre qu'après des décennies de scandales financiers, le ministre des Finances vient tout juste d'inaugurer l'Office central de la répression de la corruption. Qu'auraient fait

les Tchadiens ? Auraient-ils décidé de placer à la tête de cet organe l'ancien procureur d'Alger, directement lié à l'Exécutif ? Qu'aurait fait un Tchadien devant l'affaire Sonatrach ? On ne le sait pas, mais l'on vient d'apprendre que Chakib Khelil a atterri hier à Oran en provenance de Paris accompagné de son épouse et sans aucune inquiétude particulière. Ce qui voudrait dire que s'il n'est pas accusé ou inculpé, la justice algérienne n'a même pas daigné le convoquer en tant que témoin et parrain de l'accord Saipem dans le dossier Sonatrach qu'elle aurait officiellement ouvert. Qu'aurait fait un juge tchadien ? Il aurait probablement déjà émis un mandat d'amener ou au moins une convocation pour écouter l'ex-ministre en envoyant un bataillon à Oran pour le récupérer vivant. Malgré son statut de 5<sup>e</sup> pays le moins développé au monde, selon l'ONU, on ne sait pas pourquoi, mais il y a des jours comme ça, où l'on aimerait être Tchadien.



Retrouvez les prévisions complètes sur [www.elwatan.com](http://www.elwatan.com)

Aujourd'hui		Demain	
8° 19°	ALGER	8° 19°	
11° 24°	ORAN	11° 14°	
8° 19°	CONSTANTINE	13° 19°	
17° 23°	OUARGLA	19° 23°	

Voyage autour du monde  
by AIRFRANCE



L'EUROPE 31 000 DA TTC  
à partir de

Et plus de 60 destinations en Europe.

[www.airfrance.dz](http://www.airfrance.dz)